

LE COMMERCE DE BESTIAUX

Il y a des données très instructives dans le dernier rapport du ministre de l'Agriculture du Canada sur l'exportation des bestiaux.

Voici d'abord pour l'importation du bétail. Elle est représentée par les chiffres suivants pour 1890 :

Table with 2 columns: Animaux, Nombre. Bêtes à cornes: 1,386; Moutons: 30,551; Porcs: 1,324; Chevaux: 1,694; Mulets: 3.

Nos exportations de bétail pour la même période de temps sont :

Table with 2 columns: Animaux, Nombre. Bêtes à cornes: 122,182; Moutons: 43,780.

C'est une augmentation notable dans ce commerce, augmentation qui ne pourra que se continuer, si nous savons donner à ce commerce toute l'attention voulue, si nous multiplions surtout les accommodations requises par les exportateurs.

On aura une idée exacte du développement qu'a pris chez nous ce commerce, depuis un peu moins de dix ans, par le tableau comparatif qui suit que nous empruntons à la statistique officielle.

Table with 3 columns: Année, Bétail, Moutons. Rows for years 1882 to 1890.

Le professeur McEachran, dans son rapport au ministre de l'agriculture, constate que les animaux du Canada sont en grande demande sur le marché anglais et attire l'attention sur le fait que Montréal et ses environs n'offrent pas toutes les facilités désirables pour l'embarquement des animaux destinés à l'exportation.

LA PARTICIPATION AUX BENEFICES

Il y a à Paris une association qui s'intitule "Société pour l'étude de la participation aux bénéfices."

Cette société, reconnue d'utilité publique, a pour président M. Charles Robert, l'éminent économiste.

Cette belle société voudrait voir s'établir, dans les maisons industrielles et commerciales, une véritable union, une alliance étroite entre le capital et le travail.

Il existe dès à présent 250 exemples de participation appliquée, dont 91 en France, 84 en Angleterre et 35 aux Etats-Unis. Parmi les patrons américains vus au principe de la participation, celui qui donne l'exemple le plus grandiose est M. Alfred Dolge, fabricant de tentes et de bois pour planches, dans la vitrine, à l'Exposition du Centenaire, montrait au visiteur son capital de 1886; huit francs en quatre pièces de monnaie blanche — et à côté, le fac-similé en billets de banque de sa fortune actuelle: 51 millions 125,000 francs!

LA QUESTION DES SUCRES

La suppression du droit d'entrée aux Etats-Unis sur le sucre brut provenant du pays ayant un traité de réciprocité et l'octroi d'une prime à la fabrication du sucre indigène, ont quelque peu ébranlé le commerce américain.

L'effet immédiat de cette mesure aux Etats-Unis a été de produire une baisse de deux cents par livre de sucre.

On se demande maintenant quelle influence exercera cette baisse sur le commerce canadien.

Nous prendrions ici l'opinion du Prix Courant qui s'occupe spécialement de ces matières.

Le Prix Courant entretient l'opinion que, avec le sucre granulé à 44 c., à New-York, nos raffineurs ne sauraient empêcher longtemps la concurrence américaine sur nos marchés. "Car, dit-il, nous sommes sous l'impression qu'ils ne sont pas en position, dans les circonstances, de baisser beaucoup leurs prix. La protection que leur donne le tarif est de 5c. par livre, mais ils ont à payer 3 cts. par livre sur le sucre brut, ce qui ne leur laisse que 2c. de protection.

Il faut s'attendre, par conséquent, à ce que ces industriels demandent au parlement, à sa prochaine session, une modification du tarif en ce qui les concerne, soit par une augmentation du droit sur le sucre raffiné, soit par l'abolition du droit sur le sucre brut."

On peut donc raisonnablement, ajoute le Prix Courant, s'attendre à voir le sucre baisser cet été et rester assez bas pour que les américains ne puissent pénétrer sur notre marché.

Aux Etats-Unis, ces changements de tarif ont lieu à une date fixe qui est désignée d'avance, chacun sait, par conséquent, à quoi s'en tenir et prend ses précautions. C'est ainsi que depuis janvier les raffineurs des Etats-Unis ne voulaient pas entrer de sucre brut sur lequel ils auraient été obligés de payer le droit, tandis qu'ils ne l'auraient probablement écoulé qu'après l'abolition du droit. Ici, cela se fait brusquement. Le ministre des finances prépare ses modifications au tarif, et personne, en dehors des membres du cabinet, n'en connaît la teneur avant qu'elles soient exposées dans le discours du budget, et, en même temps qu'elles sont dévoilées à la chambre, on en télégraphie la teneur à tous les percepteurs des douanes et elles ont immédiatement force de loi.

Il est ainsi impossible pour le commerce d'atténuer les dépréciations ou les enchérissements qui se produisent ainsi tout à coup dans la valeur des stocks; tout ce qu'on peut faire, c'est, au début de la session, d'étudier les dispositions des marchés, de tâcher de deviner les modifications à faire, en consultant la situation de chaque ligne de commerce et de restreindre ou d'augmenter ses achats selon la direction d'où semblera souffler le vent.

Les importations et les exportations de Québec

Nous avons reçu de M. Edgé, de la Douane, le rapport des importations et des exportations du port de Québec pour l'année finissant le 31 décembre 1890. La valeur des importations durant cette année s'éleva à \$5,210,958, regardées comme suit: \$1,766,038 de l'Angleterre, \$959,591 des Etats-Unis, \$103,012 des Indes Anglaises, \$111,628 de France, \$75,554 de Hollande, \$81,227 de Belgique, \$43,112 d'Espagne, \$26,733 d'Allemagne. En 1889, la valeur des importations s'est élevée à \$4,290,293. La valeur des exportations du port de Québec se chiffrait à \$6,188,185. La plus grande partie des exportations ont été faites en Angleterre. En cet état nous y avons ajouté pour une valeur de \$5,541,406; les Etats-Unis viennent en second lieu avec un montant de \$262,575. En 1889, il a été exporté \$5,476,505 du port de Québec.

Lancement d'un bateau à vapeur

On vient de procéder à Sorel au lancement d'un nouveau vapeur que la Cie Sincouze et MacNaughton a fait construire et livrer dans ces chantiers à Sorel, pour ajouter à sa belle flotte de remorqueurs.

Ce vapeur, qui s'appelle "Hudson", est le plus grand et le plus rapide des plus forts remorqueurs de St-Laurent.

Que doivent faire les cultivateurs de leurs enfants?

Voici un article de la Feuille d'Erable qui devrait être médité par bien des parents.

Il renferme une poignée de vérités qui leur sont prêchées fréquemment mais que l'on paraît oublier trop vite.

Il n'est que trop vrai que dans notre pays l'on n'inculque pas assez aux enfants l'amour de l'agriculture qui est après tout la plus noble des professions. L'éducation est complètement faussée à cet égard, et c'est parce qu'elle est faussée que nous voyons tant de jeunes hommes qui auraient pu vivre honorablement sur le patrimoine paternel, venir grossir la légion de fruits secs ou la tourbe des ratés qui pullulent dans nos villes.

L'article du journal La Feuille d'Erable est donc plein d'actualité. C'est ce qui nous engage à le livrer à la méditation de ceux qui portent intérêt au développement de l'agriculture dans ce pays.

Bien souvent nous entendons des cultivateurs s'écrier: "Mon fils ne fera pas le métier de son père, il vaut mieux pour lui qu'il ait une place," et l'on met malheureusement ces projets à réalisation. Dès que les enfants sont un peu instruits, on les voit, sur l'initiative paternelle, quitter la campagne pour aller habiter la ville. Ils partent, munis d'un bien léger bagage scientifique, bagage qui fait cependant l'orgueil et la joie des auteurs de leurs jours, lesquels les accompagnent de leurs espérances.

Les voici arrivés dans la ville et débutant généralement dans les emplois rapportant peu. En revanche, ils ne sont plus paysans, ils sont devenus des citoyens, et il s'agit de prouver à tout le monde que leur façon d'agir est bon ton.

Pour cela, le père et, plus souvent encore, la mère, qui rêvent de voir leur fils déguisé en monsieur, font, relativement à leur fortune, de grands sacrifices. Ils ne veulent pas que leur fils soit plus mal habillé que les autres, ils ouvrent la bourse commune, persuadés qu'on ne saurait rien faire de trop pour préparer et assurer l'avenir d'un rejeton aussi distingué que le leur.

Le jeune homme se laisse faire. Il achète donc un habillement complet en drap plus ou moins solide, et d'un goût plus ou moins douteux. Un chapeau prétentieux remplace souvent sa casquette, et le voilà lancé.

Il commence bientôt à s'apercevoir que les appointements d'employé ne sont pas bien considérables. Non seulement les vingt-cinq ou trente dollars qu'il reçoit pas tous les mois, cela est évident, mais souvent le paletot du commis ou du jeune clerc est chargé de dissimuler, plus ou moins adroitement, la gêne et la misère. Toute la semaine, le jeune commis est en butte aux vexations des parents et de ses supérieurs, mais le dimanche, embelli par un col à la mode, il y a compensation, et il se promène avec la fierté et l'aplomb qui conviennent à un monsieur; il risque parfois un cigare de deux sous à cause de sa ressemblance avec un lord; c'est ainsi qu'il arrive à épuiser les populations.

Lorsque le jeune homme retourne au village, tout le monde l'admire. Le père circule avec lui dans le village, et il est fier de l'embaras dans lequel est son fils, lorsqu'il y a beaucoup de boue. Il se félicite de ce qu'il a fait, répétant encore que son héritier n'était pas fait pour le village. Sa joie augmente lorsque, à la porte de l'église, le dit fils cause avec ceux qui sont là, et qui l'écoentent la bouche ouverte oubliant même parfois leur pipe pour ne pas perdre de ce que débite l'orateur sur les nouvelles de la ville et sur la politique.

On entend de tous côtés: "Est-il capable, comme il parle bien." Beaucoup n'osent le tutoyer, ce qui est, au village, une grande marque de considération. Mais, en réalité, que cache ce verbiage

trompeur? Je vais vous le dire. Il dissimule presque toujours une grande gêne allée à beaucoup d'ambition. Le père a condamné son fils à la misère dorée. Jusqu'à l'âge de 25 ou 26 ans, celui-ci ne gagnera que peu de chose. Pendant dix ans, par conséquent, il sera obligé de feindre, il sera contraint de s'imposer des privations pour être à la hauteur de sa position, pour ne pas rougir devant des amis, qui sont peut-être comme lui. Chaque cigare, chaque paire de gants sera pour lui le fruit d'une privation! Et nous exprimons alors ce conseil: Vous, jeunes gens, qui n'avez qu'un désir, d'être comme eux, de vous habiller et de fumer comme eux, soyez persuadés que rien n'est plus trompeur que ce que vous enviez!

Que serait-il arrivé, si le cultivateur avait gardé son fils et ne lui avait pas répété sans cesse qu'il ne voulait pas lui voir prendre le triste et malheureux état d'agriculteur? Bien de l'argent ne serait pas sorti de la maison pour aller se noyer et se perdre dans le vaste et maigre gousset du fils. Celui-ci aurait aidé son père dans ses travaux agricoles, et aurait profité de son expérience. Les trottoirs des villes auraient perdu un promeneur, mais, en revanche, tout irait mieux aux champs, et le fils, libre et tranquille à la ferme, serait à l'abri de cette misère et de cette fièvre qui forment son unique privilège, lorsqu'il quitte le village pour la ville.

Sur quel faut-il faire retomber la responsabilité de ce qui se passe? à qui s'en prendre de la contagion et du désir des "places", qui règne en ce moment?

Il faut s'en prendre aux parents d'abord, aux instituteurs ensuite, qui le plus souvent font reluire, aux yeux de leurs bons élèves, des horizons nouveaux et les détachent peu à peu de la campagne pour les pousser dans les villes.

Il faut que cela change. Il faut que l'instituteur et les parents fassent aimer à leurs enfants le village et les champs, de façon que la culture ne perde pas ses plus intelligentes recrues.

Cette désertion des jeunes gens instruits est déplorable, parce qu'elle empêche le progrès et qu'elle jette le discrédit sur une classe importante de la société: je veux parler des cultivateurs. On ne doit pas entendre dire: "J'ai trois fils, l'un d'eux n'apprendra rien, il sera agriculteur; mais les deux autres auront des places." On doit dire au contraire: "Tous trois feront le métier de leur père, tous trois seront agriculteurs, et, Dieu aidant, ils y feront fortune."

Accident

Mlle Sophie Fiset, de la paroisse de St-Augustin, qui est à Québec depuis environ un mois chez son frère, M. Moïse Fiset, rue de l'Eglise, St-Roch, s'est fracturé une jambe dans les circonstances suivantes:

Elle se rendait à pied à la Haute-Ville vers 4 heures mercredi après-midi, lorsque rendue au pied de la côte Ste-Genève, en face de l'atelier de photographie de M. Belleau, deux barils remplis d'huile de charbon sont tombés d'une voiture qui montait la côte Ste-Genève et sont venus la frapper avant qu'elle ait eu le temps d'éviter l'accident. La blessée est sous les soins du Dr Guérard qui a bien réussi à panser la jambe malade.

Douane

Le montant perçu à la douane de Québec pendant la semaine finissant le 8 avril, est de \$33,275.88.

Le commerce du Canada avec l'Angleterre

Londres, 9.—Le rapport de la chambre de commerce de cette ville pour le premier quartier de l'année fait connaître un changement remarquable dans le commerce du Canada. Les exportations de l'Angleterre au Canada ont augmenté de dix-neuf pour cent durant le mois de mars et de seize pour cent pendant le premier quartier de l'année. L'augmentation s'est surtout fait remarquer dans l'exportation du coton et de la laine manufacturée.

Les importations du Canada en Angleterre ont diminué de 44 pour cent pendant le mois de mars et de 17 pour cent depuis le premier de l'an jusqu'aujourd'hui.

Les importations du poisson du Canada ont diminué de £60,000 et celles du fromage de £20,000. Il y a aussi diminution dans les importations de blé et de la farine du Canada.

LA SITUATION POLITIQUE EN EUROPE

Les hommes d'Etats la considèrent comme très sérieuse. Grande activité parmi les troupes en France.

Londres, 9.—D'après les avis reçus de plusieurs capitales de l'Europe, il paraît que les principaux hommes d'Etats et diplomates considèrent comme très sérieuse la situation politique actuelle du continent. La décision du gouvernement russe de doubler toutes ses forces en Volhynie fait l'objet de discussions dans toutes les capitales de l'Europe.

En France, on signale la plus grande activité parmi les troupes qui tiennent garnison dans les principaux forts de ce pays. Les troupes sont sans cesse exercées aux divers mouvements militaires habituels; de plus, elles sont souvent revêlées au milieu de la nuit par une alarme annonçant l'approche simulée de l'ennemi, afin de juger de leur capacité à répondre promptement à un appel en cas d'attaque pendant la guerre.

Malgré tous ces bruits alarmants sur la situation politique en Europe, la Bourse est restée ferme dans les principales capitales du continent.

Chemin de fer électrique

Winnipeg, 9.—Winnipeg aura bientôt son chemin de fer électrique. Le conseil de ville en est venu à un arrangement avec la compagnie des chars urbains de cette ville qui doit remplacer ses chevaux par un pouvoir électrique.

L'attentat contre le Czar

Nouveaux détails

L'assailant arrêté et incarcéré

Londres, 9.—Le correspondant du Telegraph à Saint-Petersbourg dit: "Lund dernier on a commis un nouvel attentat contre la vie du czar, mais le complot a complètement échoué."

"C'était jour de fête, en Russie; selon la coutume, le czar et la tsarine se sont rendus à la caserne de la garde impériale pour passer ces troupes en revue. La caserne se trouve en face du palais du grand-duc Nicolas.

"On n'avait envoyé qu'un nombre limité d'invitations et seulement à des personnages marquants. Un individu, qui se dit jamaïque et indiquant un habitant du Midi, s'est faufilé parmi les invités et du reste, il avait un billet. Il se plaça à environ cinq pas du czar.

"Comme il gardait son pardessus, contrairement à l'étiquette, on l'a prié de l'ôter, mais il a refusé de le faire parce qu'il avait peur, disait-il, des courants d'air. Ce refus avait excité les soupçons et on l'invita, de nouveau, à se conformer à l'habitude. Il y consentit, cette fois, et se retira dans une antichambre pour ôter son habit. Il a été aussitôt arrêté et emmené en prison.

"On avait trouvé dans ses poches un revolver et un globe que l'on a supposé contenir du poison. Cet individu se nomme Shameikin et il déclare que la pilule trouvée sur lui est tout simplement un remède, parce qu'il était malade."

L'agitation ouvrière

La question d'une grève générale

Les mineurs français et les mineurs belges

Bruxelles, 9.—Le congrès des ouvriers belges discute en ce moment la question d'une grève générale. Il s'agit de savoir si les ouvriers doivent la déclarer en ce moment.

Dans le principe, ils avaient décidé qu'ils se mettraient tous en grève au 1er avril, mais ils ont remis leur projet à une autre date afin d'attendre le résultat du congrès des mineurs tenu à Paris.

Le congrès international n'a rien fait et les ouvriers belges hésitent encore à sacrifier l'industrie de leur pays à la cause générale du travail. Un certain nombre de grèves partielles ont déjà éclaté sur différents points du pays; mais, selon les apparences, elles n'ont aucun rapport entre elles.

Londres, 9.—Il résulte des comparaisons faites au congrès international des mineurs, à Paris, que les mineurs belges sont les ouvriers les plus mal payés. Ils ne reçoivent que deux shillings par jour, tandis que les mineurs français en gagnent trois, et les allemands de trois à quatre. Il est bon de dire que les ouvriers allemands n'obtiennent ces derniers prix que depuis les grèves en 1889.

Petite Cause grand effet

Un bouton d'acier a sauvé la vie du jeune fils de M. James Miller, de Stanstead, l'autre jour. Il était à charger un pistolet, et on s'efforçait d'introduire la cartouche dans le canon, elle fit explosion et la balle alla frapper sur un bouton de son habit, dévia, et au lieu de lui trouver le cœur, comme ce serait infailliblement arrivé sans le bouton bienfaisant, lui la boga seulement légèrement les côtes.

M. HARRISSON ET LE CANADA

On apprécie diversément aux Etats-Unis le délai que M. Blaine a demandé pour entrer en négociations avec le Canada touchant un traité de commerce. Les correspondances de Washington adressées à la presse des Etats-Unis font de curieuses révélations. Il semble admis que cette singulière fin de non-recevoir opposée aux négociateurs canadiens a eu pour cause l'intention formelle de la part du Président Harrison de ne prêter l'oreille à aucune suggestion en contradiction avec le bill McKinley.

D'autres croient que la mésaventure des délégués canadiens n'a eu d'autres causes que la rivalité sourde qui existe entre le président et le secrétaire d'Etat.

L'action du président, dit une dépêche adressée à un journal de New-York, a été motivée par le fait qu'il n'y avait pas la moindre chance d'arriver à un arrangement pratique, et que, par conséquent, il ne pouvait être d'aucune utilité pour le pays de poursuivre un semblant de négociations. A part ses raisons personnelles pour ne pas abaisser les barrières élevées par le tarif McKinley contre l'introduction aux Etats-Unis des bestiaux canadiens, des produits agricoles, etc., le président avait d'excellentes raisons de croire que le sénat ne ratifierait à aucun prix un traité de réciprocité commerciale, s'il était possible d'en faire un avec le Canada. Pour ces motifs, aussitôt qu'il a appris que M. Blaine avait projeté d'ouvrir des pourparlers touchant les bases d'un traité, il avait mis le veto sur toute l'affaire, en laissant à M. Blaine le soin d'inventer l'explication qu'il voudrait pour renvoyer la chose aux calendes grecques.

Les journaux de Boston donnent une autre explication dont la vraisemblance prend aussi sa source dans la méintelligence que cherchent vainement à dissimuler les amis réciproques de M. Harrison et de M. Blaine. Le président vient des Etats de la Nouvelle-Angleterre, il est, par intérêt, partisan avéré du bill McKinley. M. Blaine, au contraire, prétend avoir une politique à lui et cherche à se faire un marche-pied personnel du délai qu'il affecte pour la loi McKinley. Qu'y a-t-il d'étonnant alors, que M. Harrison ait formellement défendu à M. Blaine de discuter avec les ministres canadiens toute question dont la solution eût pu avoir pour résultat d'atténuer les effets de cette loi prohibitive qu'il affectionne particulièrement?

Enfin, il est d'autres journaux qui disent que Sir John Macdonald a voulu tout simplement jouer la comédie. "M. Blaine et M. Harrison, dit un de ces journaux, sont parfaitement d'accord pour contrecarrer la politique légitime de Sir John Macdonald, qui simule des négociations pour leurrer le parti libéral tout en sachant qu'elles ne peuvent pas aboutir. Mais cela n'explique pas l'action à contre-jour du président et du secrétaire d'Etat, et encore moins le soufflet donné par M. Blaine sur la joue des commissaires canadiens."

UNE DEFAITE

Le gouvernement conservateur de l'île du Prince Edouard se trouve pas mal écopé par suite des élections qui ont eu lieu hier dans quatre divisions électorales. Avant ces élections il n'était en majorité que d'une voix à la Chambre; comme ses candidats ont été battus partout, il se trouve en minorité et une dissolution de la législature aura probablement lieu. Si l'opposition sort victorieuse de l'urne élec-

torale, il ne restera plus dans la Puissance du Canada que deux provinces gouvernées par un cabinet conservateur: la Colombie Britannique et les Territoires du Nord-Ouest.

LA SANTE DE LEON XIII

Il y a sans doute de l'exagération dans les bruits qui courent depuis quelque temps sur l'état de santé du Pape. Cependant on donne comme certain que l'on remarque chez le Saint-Père une recrudescence des phénomènes de l'anémie cérébrale qui l'afflige depuis longtemps; il est alors sujet à des éblouissements, à des évanouissements, et l'on redoute qu'il ne succombe à une syncope trop prolongée. Les accès de tristesse se répètent outre mesure, suivis d'accès d'exaspération. A bout de ressources, le médecin ordinaire, M. Ceccarelli, a sollicité le concours d'un spécialiste de l'Université de Bologne, qui vient ordinairement tous les quinze jours à Rome, exprès pour visiter le Pape, et qui quelquefois, est appelé par dépêche pour parer aux accidents qui se manifestent à l'imprévu.

On sait que le mot repos a une signification relative au Vatican. Les médecins y perdent leur latin, surtout celui de Bologne. Après sa première visite, il dit au pape qu'il devait s'abstenir de tout ce qui pouvait le surexciter et qu'il fallait commencer par ne plus recevoir personne.

— Mais vous n'y pensez pas, s'écria le pape en riant, ce serait déclarer la vacance du Saint-Siège. Quand on est à ma place, il faut régner jusqu'à l'agonie. Si encore je pouvais abdiquer; mais celui qui est pape, l'est jusqu'à sa mort.

Le médecin se borne alors à recommander à Sa Sainteté de se fatiguer et de recevoir le moins possible, ce qui n'empêche pas le pontife de recevoir au moins une trentaine de personnes par jour. Et un journal français duquel nous empruntons ces renseignements signale un détail très caractéristique à noter, c'est que, depuis quelque temps, certains dignitaires de la Compagnie de Jésus seraient dispensés de la nécessité de se munir d'une lettre d'audience pour voir le pape, ils se présentent, se font annoncer, et on les introduit tout de suite en leur donnant au besoin le pas sur les laïcs dignitaires qui font antichambre.

CAUSE IMPORTANTE

Une cause très intéressante où les juridictions fédérale et provinciale sont en présence va être soumise à la cour d'Échiquier du Canada.

Sir John Thompson, ministre de la Justice, et l'hon. M. Mowat, procureur général du Manitoba, préparent actuellement cette affaire qui prendra la forme d'un véritable procès intenté probablement par le procureur-général d'Ontario contre les procureurs-généraux des autres provinces. On trouve dans une lettre du ministre de la marine et des pêcheries au ministre de la Justice un exposé de l'affaire:

"Vous n'ignorez pas que depuis la décision de la Cour Suprême du Canada dans la cause de la Reine vs Robertson quelques uns des gouvernements provinciaux ont prétendu que le droit exclusif de pêcher dans les lacs intérieurs et les rivières non navigables appartient à leurs législatures respectives. Ce jugement dans la cause de la Reine vs Robertson ne paraît pas avoir été étudié aussi soigneusement que l'exigeait la grande importance du sujet, et une définition plus satisfaisante de la juridiction des autorités locales et fédérales est en conséquence désirable, afin d'abvier, si possible, à l'anomalie qui résulte d'une double prétention à la juridiction sur les mêmes eaux. Pour cette et en vue surtout de l'opinion que vous avez été assez bon de me donner dernièrement, j'ai l'honneur de vous demander de prendre les mesures nécessaires pour soumettre l'affaire aux tribunaux de juridiction supérieure afin d'avoir la décision du Conseil Privé et de régler l'affaire une fois pour toutes."

M. Staveley Hill et Sir John

A un dîner qui a eu lieu mercredi soir au Club Canadien de Londres, M. Staveley Hill, M.P., a fait lecture d'une lettre que lui a envoyée Sir John Macdonald. Le premier ministre du Dominion le remercie de la sympathie et des secours qu'il a reçus de lui et de ses amis durant les dernières élections. M. Hill a profité de cette circonstance pour exprimer l'opinion qu'il fallait dès maintenant, prendre des mesures propres à unir plus étroitement les colonies avec la mère-patrie.

LE NID DE FAUVETTES

Ils se rencontrèrent un lundi d'avril. Elle allait à petits pas à son atelier de lingère. Lui, flânait, fatigué de la "noce" de la veille.

Rien de plus charmant que cette jeune fille, vêtue d'indienne et de grâce parée.

Un bouquet, qu'elle tenait à la main, lui échappa par mégarde.

Claude ramassa les fleurs, et, avec gêne, plein de gaucherie, il présenta le bouquet à celle qui l'avait laissé tomber.

Et, comme les violettes étaient empoussiérées, il ajouta:

— Votre bouquet ne vaut rien, mademoiselle. A peine est-il bon à se dessécher dans ma poche. Laissez-moi vous en offrir un second.

Elle refusait; mais Claude ne l'écoutait déjà plus, et il en achetait d'autres à l'éventaire d'une fleuriste.

Les deux jeunes gens n'avaient plus de méfiance l'un pour l'autre. Ils marchaient maintenant côte à côte comme des amis.

- Je me nomme Claude!
— Moi, Louise!
— J'ai vingt-cinq ans.
— J'en ai dix-huit.
— Je suis ciseleur, rue de Turenne.
— Moi lingère, rue Saint-Antoine?
— Je n'ai pas de famille.
— Je suis orpheline.
— Vous faites une excellente ménagère.

Le silence devint profond entre Claude et Louise.

Le jeune homme craignait d'avoir été ridicule.

La jeune fille se demandait s'il se moquait d'elle.

Personne ne lui avait jamais parlé d'un ton si sincèrement ému.

— A demain, lui cria Claude.

— A demain!

Le lendemain et les jours suivants, Claude, dès qu'il avait achevé son travail, passait et repassait rue Saint-Antoine devant la boutique de Louise.

Deux mois après, Louise et Claude se mariaient.

II.

Sur la cheminée de la mansarde, sous un globe de verre, deux bouquets de violettes desséchées.

Il y a un an que Claude et Louise sont mariés, et le bonheur les a favorisés.

La jeune femme est mère. Elle promène dans ses bras un petit garçon qui bégaye.

Mais depuis deux jours, l'enfant a perdu de sa gaieté. Ses mains sont chaudes. Son œil est brillant. La fièvre le consume et, au lieu de sourire à sa mère, le bébé pleure.

Louise attend le retour de Claude avec impatience.

La journée a été mauvaise, et le père y portera peut-être remède. Il en sait plus long, lui, qu'une pauvre femme.

L'ouvrier frappe à la porte. C'est lui!

D'un bond, elle est dans ses bras.

— Notre petit est bien malade.

Claude, après avoir mis sa rude main de travailleur sur le front de l'enfant, ne savait que dire. Ahuri, suffoqué de larmes qu'il ne voulait pas laisser couler, il finit par prendre sa casquette et, après avoir rassuré Louise d'un mot, il courut chercher un médecin.

Le docteur se fit attendre. Il hochait

la tête et prescrivit une potion dont l'enfant ne put boire qu'une cuillerée.

Voici le jour et ses premières clartés. L'ouvrier et sa compagne n'ont pas dormi de la nuit. L'enfant semble dormir dans les bras de sa mère.

— Mets-le donc dans son berceau, hasarda Claude.

Et la mère allait obéir, mais, tout à coup, elle s'aperçut que l'enfant était mort.

Il dormait dans ses bras son dernier sommeil. La maladie l'avait tué.

III

— Soyez donc d'honnêtes travailleurs.

— A qui on ne peut rien reprocher.

— C'est à décourager du mariage.

Telles sont les réflexions des amis venus à l'enterrement.

Ils se rangent derrière le petit cercueil, qu'ils accompagnent jusqu'au cimetière, puis, la dernière pelletée de terre jetée, ils disent courage au père et à la mère.

Du courage, il en faut!

Le bonheur a quitté la mansarde depuis que l'enfant est au cimetière.

Claude a dépensé toutes ses économies. Il a acheté au "petit" une concession temporaire qu'on renouvelera dans cinq ans.

Le bébé dort là, tranquille, au milieu de tombes d'autres enfants, qui se ressemblent toutes avec leur entourage peint en blanc et leurs ornements de perles identiques.

A mon garçon! — A ma petite fille!

puis des noms d'enfant que les mères répétaient avec des séminences tendres, et au-dessous de leur âge la date du jour où leur âme s'est envolée vers des régions inconnues.

Tous les jours, Louise vient, pieusement, visiter cette tombe, et, le dimanche, son mari l'accompagne à ce pèlerinage.

IV

L'hiver s'était écoulé ainsi sombre et triste.

Bientôt, pour le second anniversaire du mariage de Claude et de Louise, le printemps reparut avec son soleil vivifiant.

Le cimetière lui-même prenait un autre aspect. L'air devenait plus pur, moins âcre, saturé d'émanations de fleurs, et les tombes paraissaient moins tristes.

Louise vient chaque matin apporter quelques fleurs sur la terre où repose son enfant.

Un matin d'avril, alors qu'elle était entrée la première parmi les visiteurs matinaux dans le cimetière, après avoir ramé un peu la terre humide de la tombe et arraché quelques parasites qui grimpaient autour des couronnes, elle heurte, en se relevant, un rosier que Claude avait planté il y avait six mois. Comme les branches la frappaient en plein visage, la jeune femme entendit les paillements d'oiseaux dont le nid s'arc-boutait entre deux branches.

Louise resta longuement attentive comme stupéfaite devant sa découverte.

Le nid était fait de mousse, de brins d'herbe recueillis sans doute, sur la tombe elle-même.

Il contenait encore un petit oiseau, le dernier venu. Les autres s'étaient déjà envolés.

Louise, tout à coup, prit le nid, à pleines mains, et l'enveloppant dans son mouchoir, elle quitta le cimetière à la hâte, jetant de temps en temps un regard en arrière, comme si elle eût commis un méfait; ne voulait-elle pas quelques chose qui ne lui appartenait pas, quelque chose de précieux?

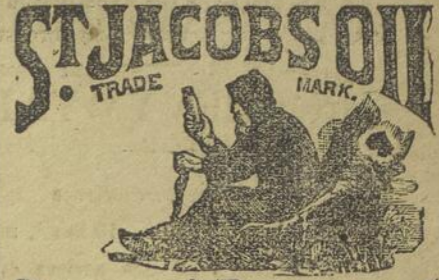
Le lendemain, le nid était placé religieusement sur la cheminée de la mansarde, à côté des deux bouquets de violettes, les reliques de Claude et Louise.

Le petit oiseau — une fauvette — sautillait dans une cage que le mari avait achetée, à la hâte, pour satisfaire le caprice de sa femme.

Les jours s'écoulaient. Au bout de quelques mois l'oiseau chantait.

Et maintenant, les yeux de Louise sont moins souvent noyés de larmes: il semble que la fauvette, née sur la tombe de son enfant, ait rendu à la pauvre mère une parcelle de l'âme envolée.

LÉON BRÉSIL.



LE GRAND REMÈDE CONTRE LA DOULEUR GUÉRIT: RHUMATISME

NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS MAUX DE GORGE ENROUEMENT, ENGELURES, ENTORSES, FOULURES, CONTUSIONS, BRÛLURES, ETC.

En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 50 cts la bouteille. Envoyé par la maille sur réception du prix. THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md. Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

Bazar de Rimouski

Sous le haut patronage de Sa Grâce Mgr A. A. Blais.

Présidente, madame L. G. Casault. Vice-présidente, madame August Couillard.

Trésorière, madame Samuel Côté. Secrétaire, Mlle Atala Gauvreau.

TABLE STE-FAMILLE

Mesdames L. G. Casault, Tessier, P. Ls. Gauvreau, P. A. Gauvreau et A. Drapeau.

TABLE ST-ANDRÉ

Mesdames Auguste Couillard, Nap Bernier, H. G. Lepage, P. Drapeau, D Ls. Frs. Lepage.

TABLE ST-JEAN

Mesdames Amable St-Laurent, Jos d'Anjou, J. d'Anjou, J. A. Talbot, V. L. F. Dionne et V. A. Dionne.

TABLE ST-LUC

Mesdames Sam. Côté, Alf. Poulin Ant. Martin, C. F. Déry.

TABLE ST-AGNÈS

Demoiselles Cécile St-Laurent, Catherine Couillard, Adèle Michaud, A. Le François.

Ce bazar en faveur de la cathédrale se tiendra dans la première quinzaine du mois d'août prochain, et l'on compte sur le généreux encouragement du public.

ATALA GAUVREAU, Secrétaire.

Concours d'artillerie

L'artillerie canadienne ne prendra part au concours de Shoburnyess

Ottawa, 10. — Une assemblée du comité exécutif de l'Association de l'artillerie de la Puissance vient d'être tenue en cette ville sous la présidence du lieutenant-col. Irvine. Étaient présents: Col. Powell, adjudant-général; Lieut.-Col. Macpherson, Major Stewart et Capt. Donaldson, secrétaire. Des bulletins de vote ont été reçus des autres membres du conseil au sujet de l'envoi d'un détachement d'artillerie à Shoburnyess, cette année, et la majorité s'est déclarée contre, et en faveur des concours à l'île d'Orléans.

L'assemblée en est venue à la conclusion qu'il serait plus dans l'intérêt de la milice de faire les concours annuels à Québec, comme d'habitude. Une résolution à cet effet a été adoptée sur motion du major Stewart, secondée par le colonel Macpherson. L'assemblée annuelle de l'Association aura lieu le 21 juin prochain.

Terreneuve et les États-Unis

Le traité proposé

Washington, 10. — Le texte du traité proposé entre Terreneuve et les États-Unis, et retardé par le profit du Canada, a été rendu public. Il donne aux vaisseaux américains les mêmes privilèges qu'aux vaisseaux de Terreneuve, et admet en franchise aux États-Unis les produits des pêcheries de Terreneuve, excepté la morue "verte."

D'après ce traité, les droits sur les marchandises importées des États-Unis à Terreneuve, seront comme suit: Poivre 25c le baril; porc 1/2 lb; jambon, boeuf fumé, langues, et saucissons 2 1/2 lb; pieds de cochons, 1/2 lb; sel 20c la tonne de 2240 lbs; pois 30c le quart, etc.

Terreneuve admettra en franchise les produits suivants des États-Unis: Instruments aratoires, machines à vapeur pour les mines, produits bruts pour balais, charnières, presses à imprimer, caractères d'imprimerie.

Une réduction de droits d'un côté entraînera une réduction de l'autre. Il devra être en force cinq ans.

ASSISES CRIMINELLES
MCGREEVY VS TARTE

Première audience
10 avril, matin.

Le terme d'avril des assises criminelles de Québec s'est ouvert ce matin à 10 heures au Palais de Justice, en présence d'un public nombreux comme à l'ordinaire. Le calendrier contient des causes très importantes et qui menacent d'être longues; mais il n'y a pas de procès pour meurtre. Son Honneur le juge Bossé préside le tribunal.

Officiers de la Cour: M. le shérif Gagnon, M. Dunbar, greffier de la Cour, M. Prutton, sous-greffier, Gossier Bellet, grand connétable Gale, M. Jos. Soulard, huissier-audencier. MM. Dunbar, s'iet O. Amyot sont les substitués du procureur-général. Voici les noms des grands jurés:

Edouard Casault président, Thomas Poulain, James H. Green, William Théodoric, George Guillot, W. L. Wurtele, L. Sutcliffe, Thomas Queen, L. Filion, L. Michel, F. Couture, D. Watters, A. Clermont, J. B. Marcotte, T. Michel, A. Huot, Célestin Delille, W. E. March, L. Brodie, L. Thompson, A. Kirouack, M. Atkinson.

Après l'assermentation des grands jurés, le président du tribunal fit aux jurés l'adresse suivante:

Messieurs les Grands Jurés,

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter et féliciter votre district sur le petit nombre d'offenses commises depuis le dernier terme de cette cour, tenu dans le mois d'octobre dernier de même que sur la gravité relativement peu considérable de ces offenses. L'absence complète de grands crimes est la meilleure preuve de la moralité de notre population.

Vos devoirs seront en conséquence peu onéreux et d'après les renseignements qui me sont fournis vous n'aurez à vous occuper que de quatre actes d'accusation dont deux pour larcin, un pour assaut grave et un pour parjure. Quant à ce dernier, je crois devoir vous faire observer que sous le statut qui régit cette matière "Est coupable de parjure volontaire et prémédité et est passible d'être puni en conséquence, celui qui après avoir prêté serment fait une affirmation, une déclaration ou un affidavit dans quelque cas ou en vertu d'un statut ou d'une loi en vigueur au Canada il est présent ou permis que des faits, matière ou chose soient vérifiées ou autrement établis ou constatés par ou sur le serment, l'affirmation, la déclaration ou l'affidavit de quelque personne, dépose, déclare ou affirme sciemment de propos délibéré et par corruption quelque chose qu'il sait être fausse relativement à cette matière, fait ou chose". C'est le texte même de notre statut.

Ainsi pour constituer l'offense, il faut qu'il y ait eu un serment administré par une personne ayant droit de l'administrer; il faut que le serment soit faux et il faut, que cette affirmation fautive soit volontaire et préméditée, c'est-à-dire qu'elle soit faite de propos délibéré et avec la connaissance que le fait est faux, car il n'y aurait pas eu loi parjure si l'affirmation fautive avait été faite par mégarde, surprise ou erreur.

Il n'importe pas que le fait affirmé soit important ou non, qu'il ait eu ou non une influence quelconque sur le résultat d'une cause ou procédure ou même qu'il ait été ou n'ait pas été cru. Toutes ces considérations sont sans influence pour déterminer s'il y a eu parjure.

Je désire attirer votre attention à l'une des accusations pour larcin; elle est dirigée contre une domestique pour vol chez son maître et pendant qu'elle était à son emploi. Cette offense est sévèrement punie; la difficulté de se prémunir contre les vols de cette nature et la facilité avec laquelle ils peuvent être commis rendent nécessaire la sévérité de la loi à cet égard.

Sur toutes ces accusations, vous devez faire l'enquête préliminaire et sur cette enquête vous aurez à décider s'il y a dans chaque cas qui vous sera soumis une preuve suffisante pour que l'accusé doive avoir un procès devant un petit jury.

Vous n'entendez pas de témoins pour la défense, mais seulement ceux produits par la Couronne. Il n'est pas nécessaire que vous trouviez dans la preuve la certitude de la culpabilité de l'accusé. S'il y a une présomption que l'acte d'accusation est fondé vous devez le rapporter comme tel et laisser le procès s'instruire devant le petit jury qui a la mission de déclarer la culpabilité ou la non culpabilité après audition de tous les témoins et examen de toutes les circonstances de la cause.

Vous trouverez au dos de chaque acte d'accusation les noms des témoins à être entendus. Il est de votre devoir d'entendre tous les témoins ainsi indiqués, avant que vous puissiez rejeter un acte d'accusation. Mais si après en avoir entendu quelques-uns vous êtes d'opinion que l'acte d'accusation est suffisamment prou-

vé pour vous justifier de le rapporter vous pouvez ne pas entendre les autres témoins.

Avant d'être examiné, chaque témoin prête serment de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité et ce serment lui est administré par votre président qui, lorsque la déposition est terminée doit apposer ses initiales à la suite du nom du témoin au dos de l'accusation. Cette formalité est de rigueur.

Vous ne pouvez sans la permission de la cour, examiner aucun témoin autre que ceux dont les noms sont portés au dos de l'acte d'accusation.

Douze d'entre vous au moins doivent concourir soit pour rapporter soit pour rejeter l'acte d'accusation. Si vous le rapportez, votre président écrit au dos les mots *true bill* et si vous le rejetez *no bill* et dans chaque cas ces mots doivent être signés par lui.

Dans le cas où l'accusation serait contre deux ou plusieurs personnes, accusées conjointement, vous pouvez rapporter l'accusation soit contre toutes ces personnes, soit contre ou quelques-unes d'elles seulement et vous pouvez de même la rejeter quant à l'une ou plusieurs de ces personnes.

Il est dans votre domaine de vous enquéir de l'état, de la sécurité de la santé et de la morale publique, vous avez droit de visiter les prisons, les asiles et autres institutions subventionnées par l'Etat et de faire un rapport sur la manière dont elles sont administrées et les précautions qui y sont prises pour la la garde, la santé et la morale des personnes qui y sont détenues.

Si vous désirez avoir quelques autres explications ou instructions la cour vous les fournira volontiers et les divers officiers de la cour feront tout en leur pouvoir pour vous faciliter votre travail.

Rappelez-vous qu'il doit être entièrement guidé par le désir de rendre justice, que tous les hommes sont égaux aux yeux de la loi et que votre jugement doit être rendu sans crainte, sans faveur, avec l'impartialité qui doit être la seule règle de tous les juges.

Vous avez été choisis en raison de votre position sociale. Je ne doute pas que vous ne remplissiez vos devoirs avec honneur pour vous-mêmes et pour le plus grand bien de la société.

M. Alfred Cloutier, avocat, demande à la Cour, que M. Arthur Kirouack soit exempté de paraître comme grand juré parce que son associé M. Pruneau est absent en Europe et qu'il reste seul pour gérer les affaires de la maison.

Après l'appel des petits jurés, on procède à l'appel des causes.

Le procès de Cardinal est fixé à lundi. La cause pour libelle de McGreevy vs Tarte est ensuite appelée.

M. Laurier demande à la Cour de fixer un jour pour l'audition du procès.

M. Irvine fait motion pour que M. Tarte soit forcé de produire toutes les lettres qu'il est censé avoir en sa possession.

M. Casgrain répond qu'il n'a été fait aucune allusion à ces lettres dans le plaidoyer de son client et qu'il n'y a aucun précédent qui justifie cette manière d'agir.

M. Irvine admet cela, mais il désire que cette décision soit laissée à la discrétion de la Cour.

La cour donnera sa décision demain. Dans la cause pour conspiration de R. McGreevy et Murphy, la Couronne déclare que de nouvelles complications sont survenues et qu'elle fera connaître mardi ce qu'elle entend faire.

M. Fitzpatrick lut une lettre à lui adressée, le 25 octobre dernier, par le procureur-général, l'autorisant à représenter la poursuite privée dans cette cause et il demande qu'un jour soit fixé pour audition.

La Cour décidera demain. La Cour s'ajourne à 2 heures.

Deuxième audience

10 avril, 2 heures p.m.

Les jurés rapportent des *true bills* contre Trudel, Morency, Blondin et Ida Perrins.

On appelle ensuite la cause de Joseph Morency, de St-Joseph de Lévis, accusé d'avoir battu sa femme.

M. Lemieux demande et obtient que la cause soit fixée à plus tard.

Trudel et Blondin sont ensuite appelés. Ils sont accusés de vol et plaident non coupable.

M. Martin est leur avocat. Procès fixé à mercredi.

Ida Perrins est accusée de vol; elle plaide non coupable.

Son avocat, M. Carrier, demande à ce que son procès soit fixé à jeudi. Accordé.

Troisième audience

11 avril, matin.

A 10 h 30, le président prend son siège et on procède à l'appel des jurés.

On appelle ensuite la cause pour libelle McGreevy vs Tarte.

Hier, M. Irvine avait demandé à la Cour que M. Tarte fut forcé de produire

toutes les lettres qu'il a en sa possession et le juge avait remis sa décision à aujourd'hui. Son Honneur est d'opinion que la chose n'est pas nécessaire.

M. Casgrain soumet alors à la Cour deux affidavits de M. Tarte dans lesquels ce dernier déclare que pour conduire sa cause, il lui faut absolument le témoignage de deux témoins, MM. Kuipple et Bennett, actuellement l'un à Londres et l'autre dans un autre endroit.

La déposition de ces deux personnes est essentielle à la cause, attendu que toutes deux sont plus que personne en mesure de renseigner les jurés sur certains faits. M. Tarte suggère que M. Duggan, greffier de la cour, qui voyage en Europe dans le moment soit chargé de prendre ces dépositions et de les transmettre ici.

M. Casgrain fait une motion suivant les deux affidavits en question.

Son Honneur le juge donnera sa décision lundi.

Le procès de Murphy et al pour conspiration est fixé à vendredi.

M. Jos. Martin demande que le procès de Cardinal, accusé d'assaut, soit remis à lundi à cause de l'absence de M. le Dr Vallée qui doit donner une déposition en cette affaire. — Accordé.

La cour s'ajourne à lundi matin à 10 heures.

Stanley à New-York

Le prix de ses conférences

New-York, 11. — Henry M. Stanley et sa femme sont arrivés à New-York, hier matin.

Stanley jouit d'une excellente santé et il est enchanté de son voyage. Il a l'intention de rester ici jusqu'au 15 avril, date à laquelle il s'embarquera pour Londres.

Il a fait 110 conférences en Amérique au taux de \$1,000 chacune; il empoche donc, tous frais payés, \$110,000. Cette tournée en Amérique est plus fructueuse et moins fatigante que celles qu'il fait en Afrique.

L'Italie et les Etats-Unis

L'ultimatum de l'Italie

Rupture diplomatique entre les deux pays — Diverses rumeurs

Rome, 11. — On dit que si le gouvernement des Etats-Unis ne répond pas aujourd'hui à la note du marquis Imperiali, M. Porter, le ministre américain ici, recevra l'ordre de laisser l'Italie et toute la légation italienne de Washington sera rappelée et les intérêts italiens seront laissés sous la responsabilité du ministre anglais.

Washington 11. — On ne peut obtenir aucune information dans les cercles officiels ici, au sujet du rapport de Rome annonçant que l'Italie mettra fin à toute relation diplomatique avec les Etats-Unis à moins qu'une réponse soit faite aujourd'hui au message du premier ministre Rudini, sur la tragédie de la Nouvelle-Orléans. La dépêche de Rome a été montrée au Président et au secrétaire Blaine et tous deux ont répondu qu'ils n'avaient rien à faire à ce sujet.

On sait ici, cependant, que le secrétaire Blaine a préparé une réponse au message de M. Rudini et on rapporte que la lettre du secrétaire a été soumise au Président et que son cabinet a trouvé qu'elle était satisfaisante.

On dit même que la lettre du secrétaire Blaine a été envoyée au marquis Di Rudini. C'est ce qui fait qu'on est tout porté à croire ici que la nouvelle qui circule à Rome n'est pas exacte.

La situation en Europe

Les petits marchands expulsés des camps russes

L'assassinat de M. Balteheff

Activité militaire en Franco

Saint-Petersbourg, 11. — Le ministère de la guerre a donné l'ordre d'expulser des camps russes situés sur la frontière tous les petits marchands étrangers; le ministère craint qu'en cas de guerre ces marchands ne servent de guides aux troupes austro-allemandes. On soupçonne particulièrement les colporteurs hongrois de chercher à connaître les diverses routes stratégiques conduisant en Russie.

Londres, 11. — Le correspondant du *Chronicle* dit que le gouvernement bulgare est sur le point d'envoyer à la Russie une note accusant des fonctionnaires russes d'avoir préparé l'assassinat de M. Balteheff, le ministre des finances, et demandant la punition des assassins qui se sont réfugiés sur le territoire russe.

Vienne, 11. — La *Presse libre*, dans une note ayant un caractère évidemment officieux, dément d'une façon positive les nouvelles alarmistes qui ont récemment circulé au sujet du maintien de la paix en Europe.

Londres, 11. — Les rumeurs de guerre cessent peu à peu, cependant l'attention officielle est concentrée sur les préparatifs militaires qui se font dans tout les prin-

cipaux pays du continent.

En France l'activité militaire se continue dans tous les départements. On essaie un système de mobilisation sur la frontière allemande et pendant ces mouvements de l'armée, les convois et les transports sont mis en usage comme en temps de guerre.

M. De Freycinet, le ministre de la guerre, accompagné de personnages distingués, fera l'inspection des frontières en mai prochain.

Désordres en Portugal

Il a fallu appeler les troupes

Nombreux blessés

Oporto, 11. — La ville d'Oporto, qui a été récemment le théâtre d'un soulèvement républicain, a été de nouveau troublée aujourd'hui par une émeute. La chose a commencé par l'arrestation, à la foire, de plusieurs voleurs que la foule a pris par erreur pour des agitateurs républicains. Il en est résulté une émeute, et il a fallu appeler la troupe. Les émeutiers ont lancé des pierres sur les soldats qui ont été forcés de charger la foule; il y a eu de nombreux blessés. Finalement l'ordre a été rétabli, mais les autorités prennent des précautions extraordinaires pour prévenir de nouveaux troubles, car elles savent qu'il existe une agitation latente.

Les Russes en Afrique

L'intervention de l'Italie

Londres, 11. — Une dépêche de Saint-Petersbourg dit que la Russie considérera comme un acte d'hostilité toute intervention de l'Italie à l'égard de l'expédition russe qui part dans trois ou quatre jours pour l'Abyssinie et qui est commandée par le lieutenant Maslikoff, un officier courageux et déterminé, qui a servi pendant deux ans à l'armée du Caucase. La Russie regarde l'empereur Ménélek comme le souverain indépendant d'une nation indépendante, et elle ne souffrira pas qu'on l'empêche de traiter directement avec lui. L'expédition passera trois ans dans le pays et elle essaiera d'atteindre les grands lacs par une voie qu'aucun Européen n'a encore tentée. Cette partie du programme excite la jalousie de l'Angleterre, et l'on craint quelque machination en sous-main pour nuire à l'expédition ou, tout au moins, l'empêcher d'accomplir sa mission. Mais le lieutenant Maslikoff croit qu'avec l'amitié de Ménélek, sur laquelle il a tout lieu de compter, il pourra déjouer les attaques et triompher de tous les obstacles.

LA REVOLUTION AUX INDES

Le succès des troupes anglaises

Le meurtre du commissaire en chef et de ceux qui l'accompagnaient

Simla, 10. — De récentes dépêches nous annoncent le brillant succès des forces anglaises près de Manipour. Les forces de Gorkhas commandées par le lieutenant Grant qui a récemment capturé le Fort Thabor ont vaillamment soutenu une attaque des insurgés. Ceux-ci ont été repoussés après avoir subi des pertes importantes.

Le capt. Presgraul est arrivé au Fort Thabor avec quelques renforts.

Une lettre reçue ici hier du chef des insurgés qui a ordonné le massacre du commissaire en chef James W. Quinton et de ses collègues à Manipour, dit: "Les troupes anglaises ont attaqué le Palais et ont massacré mes soldats et aussi, tué les femmes et les enfants. De plus ils ont jeté les femmes et les enfants dans une maison en flammes et ont profané les temples. Alors nous avons tué le parti du commissaire en chef."

Le parti dont il est question se composait de M. Quinton, col Kene, lieutenant, Simpson, F. S. Grimwood, l'agent politique anglais à Manipour et de deux civils MM. Cassins et Melaille.

L'auteur de la lettre ajoute: "Je regrette beaucoup de malheureux événements qui ont entièrement dû à la témérité et à l'indiscrétion des officiers anglais."

Une seconde lettre reçue ici dit que les survivants anglais, à l'exception du commissaire et de l'interprète, ont été libérés avant que la demande en eut été faite par le gouvernement anglais.

Lord Lansdowne, le Vice-Roi des Indes, en envoyant ces deux lettres en Angleterre, dit qu'il craint qu'il soit vrai que les officiers ont été tués, mais il est évident, ajoute-t-il que cette histoire a été arrangée de manière à dépendre le Regent de Manipour.

Conseil aux mères

Le sirop calmant de Mme Winlow devrait toujours être en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assoupit les gencives, adoucit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques; c'est ce meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq centimes la bouteille.

LE PRINCE NAPOLEON

ET

LE PARTI IMPERIALISTE

On nous demande de différentes parts, quelle influence pourrait bien avoir la mort du prince Napoléon sur les destinées du parti impérialiste.

Nous répondons tout de suite et sans hésiter: "Aucune!"

Ce qui distingue, en effet, le prince Napoléon, c'est qu'il n'a pas de parti derrière lui, qu'il n'en a eu qu'un instant, après la mort du Prince Impérial et que cela n'a duré que fort peu de temps.

Quand le Prince Impérial mourut, je fus de ceux qui, chez M. Rouher, à la réunion solennelle qui s'y tint dès le jour même où arriva la sinistre nouvelle, je fus de ceux qui demandèrent que le prince Victor fût proclamé son héritier politique.

Je connaissais, en effet, et par le Prince Impérial lui-même, la teneur du testament par lequel il instituait le prince Victor prétendant à l'empire.

J'en fis la révélation. Et je demandai l'exécution immédiate de ces volontés suprêmes du Prince Impérial.

Mais un courant se produisit contre ma proposition, et tout le monde alla s'inscrire chez le prince Napoléon, moi excepté.

Il y eut alors autour du prince Napoléon, comme un commencement de popularité, chose à laquelle il était peu accoutumé.

Cela dura le temps que dure un feu de paille.

Et bien vite, chacun se retira de ce milieu délétère, désabusé, désillusionné.

Puis vint le jour où, après mille hésitations, mille contradictions successives, le prince Victor se sépara de son père.

Cette séparation fut excitée et amenée par les impérialistes conservateurs et catholiques, qui reconnaissent un peu tard qu'il n'y avait rien à faire avec un prince libre-penseur et républicain.

Avec le prince Napoléon, c'était la fin de la dynastie.

Et le parti impérialiste ne voulait pas mourir.

Il aguililla alors vers le prince Victor, qui, désormais, avait pour lui, non seulement la désignation suprême du Prince Impérial, mais encore la consécration de tout le parti officiel.

Cette situation, qui a duré plusieurs années, ne saurait être modifiée en rien par la mort du prince Napoléon.

Après de celui-ci, ne restait plus que quelques amis fidèles et tout personnels.

Ces amis garderont son culte, comme les prêtres d'une religion disparue.

Mais tout le parti impérialiste demeurera groupé autour du prince Victor. Et j'entends par le parti impérialiste les gens qui ne voient et ne veulent voir que cette solution: l'Empire, l'Empire quand même, l'Empire à tout prix.

Sont-ils nombreux?

Je ne le crois pas.

Car la plupart de ceux qui considèrent le régime impérial comme le mieux approprié aux besoins de notre époque, sont loin de repousser une autre solution qui pourrait nous sauver de l'épouvantable république, par laquelle la France se ruine, s'abaisse et se meurt.

Le parti impérialiste subit donc un temps d'arrêt, traverse une phase d'innaction.

La mort du prince Napoléon, n'aurait pas même l'avantage de le stimuler, en lui donnant l'unité.

Car les rares amis du père, loin de se rallier au fils, iraient à la République, si ce n'est pas déjà fait.

La disparition du prince Napoléon n'intéresserait ni directement, ni indirectement, le parti impérialiste.

Le parti demeurerait ce qu'il était: il n'y aurait qu'un homme de moins et encore cet homme n'était pas impérialiste!

PAUL DE CASSAGNAC.

Chargé d'impuretés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

PRÈS D'UNE CRISE

M. Dalton McCarthy vient de réaffirmer, à un banquet donné en son honneur, sa détermination de demander de nouveau, pendant la session prochaine, l'abolition de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il a partiellement réussi, l'an dernier, et personne ne peut dire ce qui arrivera demain. L'attitude que le gouvernement de la Puissance a prise sur la législation du Manitoba au sujet des écoles catholiques et de la langue française dans cette province, donne une force additionnelle à M. McCarthy et à ceux qui, comme lui, croient qu'il est possible d'angliciser les Canadiens-français en les privant de leurs écoles et en supprimant leur langue.

Il ne s'écoulera pas cinq ans peut-être avant que l'abolition de la langue française dans le parlement fédéral ne soit demandée et résolue. Un avenir prochain dira si je me trompe. Nos droits dans la Puissance ne sont pas garantis avec plus de clarté que le sont ceux de nos compatriotes dans le Manitoba. Nous avons la constitution écrite de 1865. La constitution du Manitoba de 1870 est également écrite et porte la même sanction.

Le pouvoir central, premier gardien de la constitution, adopte une politique de laisser-faire, de non intervention—dont la conséquence assurée sera, à courte échéance, l'assujettissement de la minorité à l'injustice de la majorité. Où est donc l'homme sérieux capable de croire un instant qu'après ce qui vient de se passer, les écoles séparées et l'usage de la langue française seront jamais rétablis au Manitoba?

Le Conseil privé déciderait que les lois Greenway sont inconstitutionnelles, que cela ne changerait rien au résultat final. La majorité du parlement canadien approuvera sans doute cette année l'action du ministre de la justice et du cabinet de Sir John A. MacDonald—beaucoup de députés des deux partis y sont liés à l'avance.

Cette sanction deviendra à toutes fins pratiques, un amendement à la constitution du Manitoba. Et un bon jour, au lieu des lois "propres à remédier" aux dénis de justice commis à l'égard de nos compatriotes, le parlement canadien décrètera qu'il importe de remédier à la constitution de 1870, en déclarant qu'il est temps de révoquer les clauses qui assurent aux Canadiens-français leurs écoles et leur langue.

A mes yeux, ce dénouement est aussi clair que l'existence du soleil. Et il sera suivi par l'adoption de la même politique dans le parlement de la Puissance.

Bien entendu, tout cela est possible parce que nos concitoyens d'autres origines trouvent chez nous, sinon de l'acquiescement, au moins de la torpeur—fruit de l'ignorance dans certaines couches et de l'indifférence en l'autre. Nos pères, numé-

riquement plus faibles que nous, ont obtenu des autorités impériales, de la puissante Albion, ce que les quelques milliers de fanatiques du Manitoba nous enlèvent. Nous valons moins que nos ancêtres.

La politique de l'Angleterre ici a été d'asseoir sa souveraineté sur la base solide de la justice égale pour ses sujets de toutes origines. Ceux des colonistes anglais qui méconnaissent cette politique, sont-ils bien certains de consolider cette unité de l'Empire, dont ils parlent avec tant d'emphase? Si un tiers de la population du Canada en arrive à la conclusion qu'elle n'est que tolérée, que ses institutions sont permanentement en péril, c'en sera bientôt fait du lien colonial—dont les Canadiens-français ont été jusqu'ici les champions sincères.

La Confédération a été une affaire, un pacte, un arrangement qui comportent des conditions acceptées par les parties contractantes et sanctionnées par le parlement et le gouvernement de la Grande-Bretagne. Ces conditions, cet arrangement ne conviennent plus, paraît-il, à bon nombre de nos concitoyens anglais. Ils ne se gênent pas de le dire, et c'est leur droit absolu. Ils proposent des modifications, ils veulent des changements. A cette heure même, M. Campbell, député d'Ontario, demande à la législature de cette province de s'adresser au parlement impérial pour en obtenir le droit d'abolir les écoles catholiques. L'exemple du Manitoba et l'attitude du pouvoir central sont pour lui et ses amis une source d'encouragement et de force.

Il est mieux et temps de se comprendre. Nous sommes entrés en société, il y a vingt-cinq ans, nous avons couché par écrit les termes de cette société. Nous sommes tous liés au même degré ou nous ne le sommes pas du tout. Disoutons ce contrat sans se fâcher, et dissolvons la société s'il n'y a plus possibilité de vivre ensemble. Si la Confédération, avec les conditions qui en ont été les bases, ne va plus, voyons à autre chose.

L'affaiblissement et la faiblesse du pouvoir central ne disent rien de bon à ceux qui réfléchissent. Nous sommes près d'une crise.

J. ISRAËL TARTÉ.

LES LÉPREUX DE TRACADIE

Le docteur Smith, surintendant de l'hôpital des lépreux à Tracadie, N. B. a publié son rapport annuel. Il y a actuellement dans cet hôpital dix-huit malades : huit hommes et dix femmes. Durant l'année qui vient de se terminer, quatre nouveaux patients ont été mis sous les soins du Dr Smith. Ces derniers cas de maladie ont été produits par le voisinage du foyer de lèpre que l'on a découvert l'an dernier près de Caraquet, dans le comté de Gloucester, N. B. Le surintendant Smith ajoute dans son rapport, qu'il a averti la population du district des dangers auxquels elle est exposée si elle vient en contact avec les lépreux. Ceux-ci, une fois isolés, ne sont plus à redouter. Il conseille en conséquence à tous les citoyens d'avertir les officiers de santé de leur localité respective quand un cas de lèpre se déclare quelque part.

LES PÊCHERIES DU CANADA

Le rapport annuel du département des pêcheries vient d'être publié. Le nombre des demandes qui ont été faites pour obtenir des primes a été durant l'année 1889 de 17,119, contre 16,027 en 1888 ; ce qui fait une augmentation de 1,092 pour l'année 1889. Sur 17,119, il y en a 161 qui ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas conformes aux règlements des pêcheries et 227 ont été soumises à une investigation.

Le nombre des primes payées au taux de \$1.50 par tonneau aux vaisseaux pêcheurs, et de \$3.00 pour chaque pêcheur, a été de \$158,526.54, soit une augmentation de \$8,341.01.

Les navires qui ont reçu des primes en 1889 sont au nombre de 833, avec un tonnage de 32,716, soit une augmentation sur l'année 1888, de 6 dans le nombre des vaisseaux, et de 1,076 dans celui des tonneaux. 38,343 pêcheurs ont reçu des primes durant la même année.

Le système des primes a été établi en 1882, et depuis cette époque jusqu'à 1889, inclusivement, \$1,253,26 ont été payées.

La pêche aux huîtres dans les provinces maritimes a attiré l'attention de ceux qui sont intéressés à ce qu'elles ne disparaissent pas en entier. En conséquence, des efforts ont été faits par des particuliers pour introduire la culture des huîtres, et le département a été informé que ces efforts ont eu un succès raisonnable. Cependant afin d'empêcher que cette partie de nos pêcheries ne s'éteigne complètement par suite de sa trop grande exploitation, des règlements seront faits à l'effet d'empêcher les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard de prendre chaque année plus qu'une certaine quantité d'huîtres, désignée spécialement.

Une longue correspondance a été échangée entre le département et la Chambre de Commerce de Québec, relativement à la protection des pêcheries sur les côtes du Labrador. La Chambre de Commerce se plaint de ce que l'on fait la pêche à la seine dans cette partie du pays. Depuis longtemps déjà, on s'est plaint de l'existence : mais jamais ces plaintes n'ont été corroborées par des faits.

L'année 1889 a été relativement bonne pour notre industrie des pêcheries.

L'ASSEMBLÉE DES SIX CONTES

Le dernier numéro du *Paris-Canada*, l'organe des intérêts canadiens-français à Paris, nous rapporte que M. Mercier et son collègue, M. Shehyn, sont allés voir, ces jours derniers, au palais de l'industrie, une vaste toile peinte par M. Charles Alexander. Elle représente une grande réunion publique tenue à la veille de l'insurrection de 1837 et connue dans notre histoire sous le nom d'*Assemblée des six Comtés*.

L'artiste a représenté la scène au moment où M. Papineau harangue la foule. Autour du grand tribun on voit le docteur Nelson, le docteur Côté, M. Drolet, M. Duvert et autres notabilités politiques de l'époque. L'attitude de M. Papineau est pleine de noblesse et de grandeur, tout le tableau est admirablement composé et d'un effet saisissant.

Pénible accident

Vendredi matin un serre-frein nommé Edouard Leclerc et âgé de vingt-deux ans a trouvé la mort à quatre milles au nord de St-Raymond et dans les circonstances suivantes. Leclerc travaillait sur un convoi dit de réparation, c'est-à-dire convoi qui transporte des ouvriers à la suite des réparations sont devenues nécessaires. Hier, alors que le convoi sur lequel se trouvait le défunt reculait un bourillon a été frappé par le dernier wagon qui dérailla. Le choc précipita Leclerc sur la voie et quand on vint à son secours, on constata que la tête était séparée du tronc.

Le corps de la victime a été transporté à St-Raymond où il résidait. Le jeune Leclerc était tenu en grand estime par ses compagnons de travail, qui à cause de sa mort, ont refusé de travailler le reste de la journée, vendredi. Une enquête a eu lieu samedi, sous la présidence du coroner et un verdict de "mort accidentelle" a été rendu.

Winthorst intime

Un ancien secrétaire de M. Windthorst donne sur le regretté chef du Centre allemand d'intéressants détails, dont nous voulons reproduire quelques-uns.

L'illustre "petite Excellence" avait pour appartement à Berlin, pendant la session législative, une pièce unique, qui lui servait de cabinet de travail et de chambre à coucher. En habitant ce logement plus que modeste, M. Windthorst satisfaisait ses goûts de simplicité et en même temps faisait une bonne œuvre en faveur d'une veuve, mère de quatre enfants, tombée par suite de la mort, de son mari dans une situation voisine de la gêne. Aussi la famille de Pilartz prodiguait-elle à son célèbre locataire toutes sortes de petits soins et s'efforçait-elle de lui rendre agréable son séjour dans la capitale.

M. Windthorst travaillait de sept heures du matin jusqu'à minuit. Atteint d'une extrême myopie, il portait des lunettes bleues et ne pouvait se passer d'un lecteur. Il se faisait lire chaque matin le *Berliner Tageblatt* et la *Germania* pendant qu'il procédait à sa toilette et qu'on lui faisait la barbe. Puis arrivait le courrier, avec un monceau de lettres dont le dépouillement l'occupait jusqu'au moment des séances parlementaires.

Le plus souvent, M. Windthorst se rendait à pied au Landtag et au Reichstag. Si d'aventure un député de n'importe quel groupe venait lui offrir l'appui de son bras, il était toujours le bienvenu. Tous les Berlinois le connaissaient. C'était à qui saluerait le *Reichsfeind* par un "bonjour, Excellence." Il faisait la joie de tous les passants quand avec sa petite taille, il se montrait aux côtés de son "grand" ami le baron de Frankenstein, qui se courbait en deux pour causer avec lui.

A la chambre, M. Windthorst prenait place au premier rang des sièges occupés par le Centre. Tout en paraissant plongé dans ses réflexions et absorbé par sa pensée, il ne perdait pas un mot de ce qui se disait et en même temps préparait sa réponse. Possédant une mémoire prodigieuse, après une discussion de quatre et cinq heures il se levait, résumait les débats sans oublier de relever et de réfuter un seul argument important des adversaires.

M. Windthorst dînait presque toujours dehors, aussi bien chez ses ennemis politiques que chez ses amis, chez M. Bamberger comme chez quelque noble Polonais. Tous aimaient à l'avoir, et il répondait volontiers aux invitations. Il lui fallait le mouvement et la vie. Les dames étaient ravies de l'entendre causer, faisaient cercle autour de lui et obtenaient toutes de lui un mot aimable et délicat. Sa conversation était d'ailleurs toujours relevée, fine et spirituelle. Que M. Windthorst fût dans les salons de la princesse Radziwill ou dans l'humble cercle des amis de Mme Pilartz, il savait charmer partout ceux qui l'approchaient. On raconte qu'il trouva des paroles touchantes pour consoler la fille de service indignement trahie par son fiancé, tant cet homme éminent se faisait tout à tous.

A dix heures du soir, M. Windthorst était ordinairement rentré chez lui. Il fallait alors parcourir les bureaux, continuer une lecture interrompue et prendre connaissance des discours prononcés en séance. A minuit, le vicillard se couchait, tout en écoutant son lecteur qui était obligé de poursuivre ; si celui-ci s'arrêtait en voyant son auditeur endormi, il lui arrivait plus d'une fois de s'entendre dire : "Mon ami, répétez la dernière phrase, je n'ai pas bien compris." On pouvait alors sans inconvénient lire tout autre chose.

On sait que M. Windthorst, dans les dernières années de sa vie, fit bâtir à Hanovre l'église Sainte-Marie, en mettant à contribution la bourse de ses innombrables amis. Son bonheur était, au retour de quelque dîner, de vider ses poches sur son bureau et de se faire compter les pièces d'or qu'il avait "extorquées" un peu à tout le monde. C'est dans cette église quere-

posent aujourd'hui les restes du grand homme pleuré par l'Allemagne catholique. Il était digne d'avoir un pareil mausolée.

L. J.

L'ŒUVRE DE LÉON XIII

Depuis son élévation au pontificat (c'est la treizième année), le pape Léon XIII a créé 4 patriareats, 22 archevêchés, 65 évêchés, 43 vicariats apostoliques et 1 délegation apostolique, 16 préfectures apostoliques ; soit, en tout, 148 nouveaux titres.

Ajoutons que le Sacré Collège, qui se compose de 70 cardinaux, n'en a actuellement que 60, dont 3 Romains, 30 Italiens, 4 Français, 23 autres appartenant aux différentes nations catholiques.

Il ne reste aujourd'hui que treize cardinaux de la création de Pie IX. Le doyen du Sacré Collège, le cardinal Mertel, est âgé de quatre-vingt-cinq ans et est cardinal depuis trente-trois ans.

RAPPORT DE M. DEWDNEY

L'hon. M. Dewdney, ministre des affaires indiennes, vient de publier son rapport annuel. Ce rapport contient des renseignements très utiles sur le nombre des sauvages du Canada, sur leur état moral, leur éducation et leurs habitudes. Les Indiens, dans les diverses provinces du Dominion, sont d'une moralité satisfaisante. Mais il est regrettable que plusieurs d'entre eux fassent un usage pernicieux des boissons alcooliques. Bien que la loi qui interdit la vente des boissons aux sauvages soit d'une grande sévérité, la facilité avec laquelle ils s'en procurent prouve abondamment qu'il existe une lacune dans le fonctionnement de cette loi. Le rapport fait mention de l'état sanitaire des sauvages. L'épidémie de grippe a fait beaucoup de ravage parmi eux l'hiver dernier. Un grand nombre d'indiens, surtout parmi les plus âgés, en ont été victimes ; ce qui explique la diminution de certaines tribus.

Il existe dans les diverses provinces et surtout dans les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique des écoles industrielles qui sont d'un grand secours pour l'éducation des sauvages. Le nombre des enfants indiens qui fréquentent ces écoles est de 7,865.

Dans la province d'Ontario, il y a 17,776 sauvages. Les Algonquins sont établis dans la partie du comté d'Ottawa qui se trouve dans la province de Québec. Il y a des Iroquois à St-Régis, comté de Huntingdon, des Abénaquis à St-François du Lac, comté de Yamaska, des Hurons à Lorette, près de Québec, des Amalécites dans le canton Viger, comté de Témiscouata, des Micmacs dans Bonaventure, et des Montagnais au Lac St-Jean.

Le revenu du département des affaires indiennes pour l'exercice finissant le 30 juin 1890 a été de \$3,479,200.38, accusant ainsi une augmentation de \$50,410.43 sur l'exercice correspondant de 1889. Les dépenses pour la même période ont été de \$298,650.81, soit une augmentation de \$3,885.28 sur l'année 1889.

Les crédits votés par le gouvernement pour les sauvages, durant l'année 1890, sont comme suit :

Manitoba, Keewatin et Territoire du N.-O.	\$ 940,261.72
Nouvelle-Ecosse	6,216.03
Nouveau-Brunswick	6,518.47
Île du Prince-Edouard	2,490.85
Colombie Anglaise	102,074.44
	<hr/>
	\$1,057,561.56

6731 acres de terre ont été vendus pour le bénéfice des indiens, en 1890, et cette vente a rapporté \$22,951.22. Le nombre d'acres de terre qui restent en core à vendre est de 469,401. La somme de \$87,661.48 a été payée sur les ventes anciennes et nouvelles durant l'année finissant le 30 juin dernier. Il y a encore à percevoir \$251,964.82 d'arrérages sur les ventes déjà faites.

Nos frères des Etats-Unis

Les Canadiens-Français élus aux élections municipales de lundi dernier sont : A Spencer ; Denis Arseneault, selectman ; Napoléon Manderville, surintendant des pauvres ; Louis Frigault, constable. A Webster : J. W. Dolbec, selectman ; H. Arthur et A. T. Bousquet, constables ; A Southbridge ; Z. W. Lamoureux, assesseur ; M. Caplette, huissier. Nos félicitations à tous.

Guérison du mal de dents

La *Gibbon's Toothache Gum* guérit infailliblement et sur le champ. Préparée par J. A. Gibbons & Cie, Toronto, et vendue dans les pharmacies. Prix : 15 cents.

LA POSITION

Ceux de nos confrères qui traitent la question des écoles et de la langue française au Manitoba, au point de vue étroit de l'esprit de parti, se font, involontairement sans doute, les complices de nos pires ennemis.

Si, en face de l'attitude du pouvoir central, nous nous montrons impuissants à nous élever au-dessus de nos divisions si souvent mesquines, soyons sûrs que nos concitoyens d'autres origines auront de nous une opinion plus mauvaise encore que celle qu'ils ont aujourd'hui.

Il existe un courant puissant d'opinion dans le pays en faveur de l'anglicisation forcée des groupes français dans les provinces où nous sommes en minorité, en faveur aussi de l'uniformité de langage dans le parlement de la Puissance.

N'importe-t-il pas de regarder la position en face, au lieu de leurrer et d'endormir le sentiment public par des appels aux préjugés du parti?

L'EMIGRATION

Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe vient d'adresser à son diocèse une circulaire dans laquelle il fait un appel chaleureux aux Canadiens français contre l'émigration.

A notre avis, la première cause du dépeuplement de notre province est la mauvaise culture de la terre—mauvaise culture qui dépend du défectueux système d'instruction publique au point de vue agricole que nous persistons à maintenir.

Il est inutile de se cacher que nos campagnes sont très appauvries, que nos cultivateurs se créent des dettes tout en vivant avec mesure et économie.

Nous sommes bien favorable aux sociétés de colonisation, à la construction de nouvelles routes, etc., mais nous insistons sur la nécessité de donner sans retard une impulsion nouvelle à l'agriculture dans les vieilles paroisses.

Ces jours derniers, nous voyons aux gares de l'intercolonial, en bas de Québec, des douzaines et des douzaines

de frères et de sœurs, de parents et d'amis se dire adieu en pleurant. Ce jour-là, quatre voitures de chemin de fer étaient remplies de Canadiens-français se dirigeant vers la frontière américaine.

Il y a des années que le Canadien supplie les gouvernements qui se sont succédés à Québec d'adopter avant tout, comme le premier article de leur programme et le plus important de leur devoir, le développement d'une politique agricole.

LE SERVICE MUNICIPAL

On a tort de penser que les services des conseillers municipaux sont gratuits dans toutes les villes américaines.

La gratuité de la représentation est peut-être la règle générale mais elle présente bon nombre d'exceptions. Et parmi ces dernières il faut ranger la cité de Providence, capitale du Rhode Island.

Table listing municipal officers and salaries: Maire \$5,000, Greffier 3,500, Surintendant des travaux publics 6,000, Trésorier 3,500, Auditeur 2,500, etc.

Voilà une liste civile qui est plus cossue que la nôtre à Québec et pourtant la population de Providence n'est tout au plus que de 118,000 âmes.

La dette de la ville de Providence au 30 septembre 1889 était de \$7,988,924 et représentait alors une diminution de \$16,234.72.

La valeur de la propriété mobilière et immobilière était de \$140,477,340. Sur cette valeur on prélève une taxe de \$1.50 par \$100, c'est-à-dire un et demi pour cent, juste le double de ce que paie la ville de Québec.

La petite ville de Choisy-le-Roi, en France, se propose de fêter, l'année prochaine, le centième anniversaire du chant national de la France, la "Marseillaise".

La lutte électorale dans la circonscription de Geestemunde, où le prince de Bismarck pose sa candidature au reichstag, prend les proportions d'un grand événement politique.

d'avoir une majorité écrasante. La division qui existe aujourd'hui entre les catholiques et les progressistes lui assure la victoire.

La réapparition du prince de Bismarck au reichstag est certaine; alors chacun se demande quelle ligne de conduite il y tiendra.

Le grand Intérêt agricole

On attribue toute sorte de motifs à M. Blaine et à M. Harrison au sujet de la visite précipitée à Washington de Sir Charles Tupper, Sir John Thompson et de l'hon. M. Foster.

Les uns croient que M. Harrison s'est purement et simplement mis en travers des projets de M. Blaine, les autres disent que M. Blaine a manqué de courtoisie et d'égard à l'endroit de nos délégués.

Le fait brutal qui se dégage, c'est que la reprise des négociations n'aura lieu que dans le mois d'octobre prochain, et que si le parlement du Canada a été dissous pour permettre au gouvernement de traiter ayant derrière lui une chambre nouvelle, il eut été très possible de faire une session avant un appel au peuple.

D'ici à nouvel ordre, nous aurons à faire face à une situation embrouillée et qui requiert une très grande prudence.

Notre politique fiscale a développé des intérêts et des industries que les deux partis politiques respectent au même degré, nous n'en avons pas de doute. Mais il y a aussi des intérêts considérables, dominants pour ainsi dire, qui souffrent aujourd'hui.

LES AEROLITHES

Une intéressante statistique

A propos de l'aérolithe récemment tombé aux Etats-Unis dans une petite ville de la province du Maine, sait-on quelles sont les plus fameuses pierres célestes et quel est leur poids?

Un astronome de nos amis nous en communique la liste. Voici donc par ordre de poids la nomenclature des aérolithes qui valent, comme dit Calino, la peine qu'on parle d'eux:

- 1. L'aérolithe qui servait de banc à la porte de l'église de Caille (Alpes-Maritimes), actuellement à Paris, Poids 625 kilogrammes.
2. L'aérolithe trouvé en 1788 à Tucuman (république argentine) actuellement à Londres, Poids 635 kilogrammes.
3. L'aérolithe découvert en Sibérie par Pallas, en 1749, actuellement à Paris. Son poids primitif était de 700 kilogrammes, mais les fragments qu'on a détachés l'ont réduit à 519.
4. L'aérolithe tombé en 1816 à Santa-Rosa (Nouvelle-Grenade). Poids 750 kilogrammes.
5. L'aérolithe qui servait d'idole dans l'église de Charcas (Mexique), enlevé par l'expédition militaire française et transporté à Paris. Poids: 780 kilogrammes.
6. L'aérolithe découvert en 1861 à Melbourne (Australie), et dont deux fragments, l'un conservé dans cette ville et l'autre à Londres, pèsent ensemble 3,000 kilogrammes.
7. L'aérolithe de Bendego, près de Bahia (Brésil), découvert en 1816 et transporté à Rio-Janeiro en 1887. Poids: 5,360 kilogrammes.
8. L'aérolithe qui se trouve près de la source du Fleuve-Jaune, en Chine, et qui mesure 15 mètres de hauteur. Poids: 10,000 kilogrammes.
9. Enfin, le plus colossal de tous, celui qui a été trouvé à Ximénes, Etat de Chihuahua (Mexique). Ses deux morceaux réunis pèsent environ 28,000 kilogrammes!

Chargé d'impuretés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salseparille d'Ayer.

BRULÉE VIVE

Deux incendies à Sorel

Une enfant brûlée vive

Cinq personnes gravement brûlées

Sorel, 13.—Deux incendies désastreux ont ravagé durant la nuit de vendredi à samedi, la ville de Sorel et le village de Ste-Anne de Sorel.

A Sainte-Anne de Sorel, la magnifique résidence du major Edouard Paul a été détruite de fond en comble.

Le major Paul, éveillé au milieu d'un immense brasier et sa femme, ont fait des efforts héroïques pour sauver leur quatre enfants, couchés dans les chambres voisines; mais il était trop tard.

Un autre incendie a eu lieu dans la ville même de Sorel, environ une heure plus tard.

Le baron Fava, le ministre italien à Washington, s'est embarqué samedi matin, sur La Gascogne, en route pour l'Europe.

L'Italie et les Etats-Unis

Une nouvelle qui se confirme

Le départ du baron Fava

Rome, 13.—Plusieurs journaux de cette ville disent qu'ils sont capables de confirmer la nouvelle qui a circulé samedi, que si le gouvernement des Etats-Unis ne répond pas à la récente note de M. de Rudini, avis sera donné à l'hon. M. Porter, le ministre américain à Rome, de s'éloigner de l'Italie.

Les dépêches d'Amérique annoncent que le secrétaire Blaine a préparé une réponse à la note du premier ministre italien et même qu'il l'a adressée au marquis Impériale.

New-York, 13.—Le baron Fava, le ministre italien à Washington, s'est embarqué samedi matin, sur La Gascogne, en route pour l'Europe.

Les vaisseaux de guerre chiliens en France

Paris, 13.—Conformément aux opinions émises par le Foreign Office, les vaisseaux de guerre chiliens construits en France seront remis entre les mains du gouvernement du président Balmaecé à la condition qu'aucun équipage français n'y soit engagé et qu'on ne leur fournisse que la quantité de charbon suffisante pour se rendre au Chili.

LE CONGRES DES REPUBLIQUES

Une correspondance adressée de Washington au New-York Herald rend compte d'une réunion, tenue à l'hôtel Arlington, dans cette ville, des membres du comité général du congrès pan-républicain projeté pour 1893.

Il a été décidé que le comité des deux cents formerait une association permanente constituée légalement sous le titre de: "Ligue de la liberté humaine."

Il a en outre été résolu qu'après l'ajournement du congrès, à cinq ans d'intervalle, le premier à Paris en 1898; le second à Rio de Janeiro en 1903; le troisième à Berne en 1908.

LA LUTTE SE CONTINUE

Nous lisons dans le Canada:

Dans la série d'articles que nous avons terminée hier, nous ne sommes pas lassés de porter au crédit des castors la responsabilité de la lutte qui font dans Ontario à notre langue et à nos écoles les équilibristes.

Elle change d'allures mais elle est la même dans le fond, empruntant à des circonstances nouvelles un caractère encore plus dangereux.

Jeudi M. Campbell, le député équilibriste de East Durham, a préparé des résolutions qui tendent directement à l'abolition des écoles séparées dans la province d'Ontario.

1. Que la législation concernant les écoles confessionnelles du Haut-Canada fut adoptée par le Parlement des anciennes provinces du Canada à une époque où le Haut et le Bas-Canada étaient réunis par l'union législative.

2. Que cette législation fut adoptée par le Parlement du Canada en dépit des vœux et de l'opinion de la forte majorité des représentants du Haut-Canada à l'Assemblée Législative.

3. Que par la violation de l'Acte de l'Amérique Britannique Nord, en 1867, le Parlement Impérial imposa à certaines législatures provinciales des restrictions en matière d'instruction publique.

4. Que le peuple d'Ontario, en conséquence de ces restrictions, n'est pas libre de faire sur l'instruction publique telles lois qu'il juge de temps à autre être nécessaires et prudentes.

5. Que ces restrictions sont contraires aux principes du gouvernement responsable tels que conférés à la Puissance du Canada et aux provinces qui la composent, et également contraire aux pouvoirs autonomes qui ont été, pour ce qui regarde les autres matières de législation, accordés aux législatures provinciales.

6. Que les Provinces d'Ontario et de Québec sont les seules provinces de la Puissance du Canada qui soient soumises à de semblables restrictions.

7. Que dans l'opinion de cette Chambre il est dans l'intérêt du pays d'exiger qu'il soit fait à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 des changements de nature à placer l'instruction publique entièrement sous la juridiction de la Législature d'Ontario, tout comme les autres matières publiques qui sont abandonnées à la juridiction provinciale par la section 91 de cet Acte.

8. Qu'une humble adresse contenant les présentes résolutions soit présentée par cette Chambre à Sa Très Gracieuse Majesté, en la priant qu'il lui plaise de les porter à la connaissance du Parlement Impérial et avec l'intention d'en obtenir le changement désiré.

L'opinion du "Manitoba"

Le Journal du Manitoba termine ainsi un article sur la question des écoles qui préoccupe si vivement l'opinion publique:

Puisque le gouvernement d'Ottawa n'a pas voulu par un simple désaveu nous débarrasser de ces loix persécutives, il lui incombe maintenant un devoir beaucoup plus sérieux. Ce devoir lui est indiqué, du moins quant à la question des écoles, dans la même clause qui nous garantit nos écoles séparées. En effet, l'acte dit que dans le cas où les autorités provinciales enfreindraient la lettre ou l'esprit de la constitution au sujet de ce système scolaire, le gouvernement du Canada fera de ce dernier, le parlement fédéral sera appelé à adopter tel règlement ou telle loi qui pourrait être jugé nécessaire afin de protéger la minorité dont les droits auraient été affectés.

NOS PRISONS ET NOS ASILES

Les honorables MM. Robidoux et Chs. Langelier sont de retour de leur voyage aux Etats-Unis où ils ont visité la plupart des grands asiles d'aliénés de ce pays.

Ils ont constaté de visu qu'il est possible de faire ici des économies et des réformes considérables dans l'administration des prisons et des asiles. Leur rapport sera sans doute mis par écrit et soumis à la législature.

LA VILLE DE MONTREAL

Les journaux ont parlé d'un recensement de la ville de Montréal effectué par un particulier, M. Lovell, et d'après lequel la population de la ville serait estimée à 211,302 âmes.

M. Lovell paraît avoir apporté beaucoup de soin dans son travail de dénombrement et jusqu'à présent personne n'a contesté l'exactitude de ses tableaux.

Au reste, les chiffres qu'il produit ne diffèrent que très peu du recensement opéré en septembre dernier par les cotiseurs de la ville de Montréal. De part et d'autre, l'on est arrivé à un résultat presque identique.

Le travail de M. Lovell n'a pas porté uniquement sur le chiffre total de la population montréalaise. Il embrasse encore l'ensemble des différentes nationalités qui habitent la métropole commerciale, la religion professée par chacune d'elles, puis il note le développement matériel de la ville.

La population montréalaise se décompose comme suit au point de vue des nationalités :

Table with 2 columns: Nationality and Population. Includes entries for Canadiens français (120,121), Anglais (30,285), Irlandais (37,389), Ecossais (13,028), Américains (2,670), Français (1,155), Belges (297), Italiens (626), Allemands (1,092), Norvégiens (270), Suédois (157), Terre-neuviens (1,021), Juifs (677), Chinois (28), Russes (36).

Plusieurs autres nationalités sont aussi représentées dans ce tableau, mais dans une proportion si infime qu'il ne vaut guère la peine de les noter.

Les mêmes tableaux sont également intéressants à consulter au point de vue des religions.

Ainsi, l'on remarque qu'il y a à Montréal 117,498 Canadiens-français catholiques et 2,623 protestants, 27,121 anglais protestants et 3,164 catholiques, 29,931 irlandais catholiques et 7,458 protestants, 897 écossais catholiques, 300 allemands catholiques, etc.

En tout, 155,511 catholiques et 53,863 protestants.

Quant au développement matériel de la ville, voici quelques notes qui nous sont fournies par le recensement de M. Lovell.

Montréal compte actuellement 227 fabriques employant 1084 personnes; 36 fonderies employant 2996 personnes; 77 manufactures donnant de l'ouvrage à 1084 hommes; 43 moulins employant 757 personnes.

Montréal possède 51 avenues, 2 parcs, 5 places publiques, 12 carrés, 381 rucs, 3 terrasses et 34,455 maisons dont 25,774 en briques, 5482 en pierre et 3,148 en bois.

La dette civique de Montréal est de

\$16,000,000 pendant que la valeur cotisée des propriétés atteint \$125,000,000 dont \$25,000,000 sont exempts de cotisations.

CHEZ LE PRÉSIDENT CARNOT

On lit dans un journal de Paris, la Presse, à la date du 1er avril :

Le président de la République a reçu hier matin M. Herbet, directeur du service pénitentiaire au ministère de l'intérieur, qui lui a présenté M. Beaugrand, ancien maire de Montréal.

C'est M. Beaugrand qui, lors du voyage que fit le comte de Paris au Canada, prit l'initiative de l'envoi d'une adresse des Canadiens à M. Carnot. Dans cette adresse, les 2,000 signataires déclaraient, on se le rappelle, choisir l'occasion de la visite du comte de Paris pour présenter au président de la République l'assurance de leur profonde sympathie pour sa personne et pour le gouvernement de la République française.

Le testament de Barnum

Le partage entre sa famille

Bridgeport, Conn., 14.—On vient d'ouvrir le testament du célèbre Phineas Taylor Barnum. Les membres de la famille et de nombreux représentants de la presse assistaient à la lecture de ce volumineux document qui comprend cent pages. En vérité le grand Barnum ne pouvait pas faire moins ! La fortune laissée par le fameux montreur de curiosités et de monstrosités s'élève à plus de cinq millions de dollars. Barnum lègue à sa femme une somme de \$100,000 en toute propriété et une rente de \$40,000 par an. Désolé de ne pas laisser d'héritier mâle pour perpétuer son nom, le défunt lègue \$25,000 en toute propriété à son petit-fils, Clinton Henry Seely, à la condition expresse que celui-ci fera changer son nom en celui de Clinton Barnum Seely. De plus, Barnum lègue \$5,000 à la secte protestante à laquelle il appartenait; \$1,000 à la société protectrice de l'enfance de New-York, et \$1,000 à la ville de Bridgeport à condition qu'elle fasse élever une statue à Henry Bergh, etc. Enfin Barnum laisse encore une somme de \$8,000 pour qu'on lui élève aussi une statue sur sa tombe. Le reste de la fortune est partagé ensuite entre les parents du défunt.

Une évasion

Le géolier frappé par le prisonnier

Le forçat au large

Montréal, 14.—Samedi après-midi, un nommé William Clarke, condamné à trois mois de prison pour vol à Saint-Thimothée, comté de Beauharnois, au mois de février dernier, était reconduit à sa cellule par le géolier M. Montpetit après sa journée de travail, lorsque rendu à la porte de sa cellule, il administra un formidable coup de poing à M. Montpetit et le repoussa dans sa cellule et referma la porte sur lui. Clarke réussit à s'échapper. Les appels de M. Montpetit furent entendus par un des gardiens qui se trouvait dans la cour dans le moment. Il accourut, et c'est ainsi qu'on eût connaissance de l'évasion; mais jusqu'à présent on n'a pu découvrir aucune trace du déserneur.

La Grippe ou l'Influenza

Cette épidémie progressive devient redoutable par le nombre de victimes qu'elle fait sur son passage. Nous croyons de notre devoir, dans l'intérêt du public en général, de conseiller fortement, surtout aux grippés, de faire usage de la célèbre Huile Electrique Magicienne de Bourka. Par son emploi intérieur et extérieur, elle a guéri les cas les plus graves partout où elle a été introduite. Essayez-la au début de cette maladie et une foule d'autres mentionnées dans sa direction et vous vous convaincrez de la vérité, par le fait qu'elle préservera des maladies longues et coûteuses d'autrefois. C'est l'approbation que donnent tous ceux qui s'en sont servis sans ménagement suivant la gravité du mal.

En vente partout.

Le cabinet de la Nouvelle-Ecosse vient d'être remanié.

MM. Geo. H. Murray, C. McIsaac sont entrés dans le ministère en remplacement de MM. Fraser et McGillivray qui s'étaient démis pour se porter candidats à la chambre des communes.

M. Murray sera le leader au Conseil législatif.

M. Joncas, député de Gaspé, est actuellement à Québec. Il a eu beaucoup de difficultés dans la Gaspésie; il a même perdu un cheval en route.

LE MOUSSE

Quand nous entrâmes à l'hôpital du Pharo, certes, le coup d'œil n'était pas gai !

Cette enfilade de figures violacées, cet alignement de petits lits blancs d'où sortaient des têtes plus blanches encore, éfilées et maigres, déjà d'un autre monde, cet air de mort qui vous fouettait le visage, et tous ces râles en cadence, non, non ! cela n'était pas gai et, d'instinct, on se dirigeait vers la grande fenêtre entr'ouverte où l'air du dehors apportait un peu de chaleur et un peu de vie !

Mais le plus triste, c'était justement, près de cette fenêtre dont le mistral faisait trembler les vitres, dans un coin de la salle, discrètement isolée, l'étroite couchette en fer où un enfant de douze ans, pâle et grêle, à figure de petite fille, s'en allait sans le savoir, et presque sans comprendre ! On faisait cercle autour de lui. Il était pourtant bien mal ; cela se voyait, et les sœurs, en passant, vous le disaient doucement ; mais, près de lui, la mort apparaissait plus belle, et parmi tous ces agonisants, au milieu de ces condamnés dont aucun encore ne souffrait comme lui, il semblait que lui seul, précisément, ne dût pas mourir et qu'on le trouverait, le lendemain, à sa vraie place, jouant aux billes dans le jardin, les cheveux au vent et les joues roses.

C'était un petit mousse, un fils de matelot, dont la mère était morte, et puis le père, et que la grande famille des marins avait adopté. Il faisait les longs voyages, les interminables traversées à la voile où l'on perd la notion du temps, et où, dans l'oisiveté du bord, les jours semblent des siècles. La semaine d'avant, après une année laborieuse toute de travail et de dangers, le bateau venait de toucher à Marseille, le temps de se reposer un peu, de débarquer la marchandise, d'embarquer, et de recommencer la vie errante et infatigable.

Cette escale à Marseille, avec quelle impatience le petit mousse l'attendait ! et comme il était toujours le premier, à l'avant, guettant, par le brouillard des matinées, ou le soir, à la nuit tombante, ces signes bien connus qui lui montreraient enfin le port, non pas ces ports de rencontre où l'on ne s'arrête que par hasard et qu'on oublie dès qu'on les quitte, mais celui auquel on pense tout le long du voyage où l'on a laissé son cœur au départ et qui vous met toujours, ne fût-on que pauvre petit mousse, des larmes dans les yeux quand on s'y retrouve, enfin, après ces longues séparations !

Sitôt le bateau mouillé dans le vieux port, la quarantaine finie, tout le train-train du bord terminé, le petit mousse était débarqué des premiers, et vous pensez, si, dans l'entraînement du retour, la joie de se revoir, entre amis, on avait oublié le choléra !... Tout le jour ce fut une fête, la promenade aux cabarets, les longues stations devant les éventaires des marchandes de fruits, tout un arrière de gourmandises à s'offrir. On lui avait bien recommandé, pourtant, de prendre garde, de se méfier surtout de ces bonnes pastèques marseillaises qu'il adorait, saignantes et juteuses, piquées de pépins noirs. Ah ! oui ! il en mangea, il en mangea.

Le lendemain, le petit mousse était au Pharo, à l'hôpital des cholériques.

* * * C'est là que je l'ai vu, que je le vois encore, dans l'étroite couchette en fer, près de la fenêtre d'où l'on aperçoit la mer un peu houleuse, et là-bas, dans le vieux port, parmi tous ces navires au repos, la fine mâture du voilier où il n'y a plus de petit mousse !

L'enfant semble dormir, les yeux ouverts, ayant au front, malgré l'air frais, une moiteur qui perle en gouttelettes et dans son regard, qui s'éteint peu à peu, comme un renoncement de toutes choses.

Cependant, les petits bruits du monde arrivent encore à ses oreilles, des ombres passent devant lui ; il peut se croire sur son bateau, à cette voix amie de la mer, qui vient battre, tout en bas, contre les rochers du Pharo, et la blanche cornette de la surveillante qui va, qui vient, toujours en mouvement dans la grande salle, lui fait l'effet, sans doute, d'une de ces voiles de pêcheur comme il en a tant vues, par

les temps calmes, le long des côtes !... Tous les soirs, l'équipage vient demander où il en est ; le jour, on ne peut pas : la rude besogne quotidienne est toujours là, qui vous tient ; mais, le soir, le travail fini, rien ne les empêcherait de monter... ..

Ils vont tous en troupe, tristement ; sur les quais au repos, les camarades les regardent passer avec un serrement de cœur, avec cette solidarité des marins pour les douleurs communes... ..

Tout bas, seulement, on chuchote : —C'est les gens de l'Emilie qui vont voir leur mousse... ..

Ils arrivent au Pharo, et, tandis que le capitaine entre dans l'hôpital, ils restent sur la place, dans cette atmosphère sinistre, à voir, par la grande porte toujours ouverte, entrer des agonisants et sortir des morts... ..

Là-haut, le capitaine interroge : —Eh bien ! ma sœur ? —Hélas !..

La réponse ne varie guère : le petit mousse est mal, oh ! bien mal !..

Le capitaine retourne vers ses hommes, qui n'osent pas le questionner : —Toujours la même chose, dit-il... ..

Et, par le même chemin, ils s'en reviennent encore plus tristes.

—Eh bien !.. demandent les camarades sur les quais... ..

—Ça ne va pas !..

Il va falloir repartir pourtant ! Tant qu'il a pu, le capitaine a retardé ce moment. Mais les marchandises sont débarquées, le chargement est complet. Il n'y a plus moyen !

La veille du départ, on fait, en habits des grands jours la dernière visite au Pharo.

Cette fois, le capitaine insiste pour entrer :

—Vous comprenez, ma sœur.. Nous partons demain.. Une minute seulement !.. ..

Il entre :

Soyez donc un vieux loup de mer, un dur-à-cuire bronzé, tanné par l'air et les tempêtes, pour venir ensuite, parce que vous partez le lendemain, pleurer comme un enfant au pied du lit de votre petit mousse ?

—Petit, disait la sœur, c'est monsieur vous voyez bien, le capitaine.. Il vient vous voir... Vous le reconnaissez, n'est-ce pas ?.. ..

Mais l'enfant ne bougeait pas, n'entendait pas..

Alors, le capitaine se tamponna les yeux, et, se penchant sur le lit, de sa grosse voix forte, de jours de mauvais temps :

—Mousse !.. ohé ! mousse ! cria-t-il... ..

Le petit eut un brusque sursaut qui, une seconde, agita la mince couverture ; un peu de sang vint à ses joues, et ses yeux s'agrandirent tout effarés.

Mais ce fut tout, et il retomba l'éclair passé, dans son immobilité de mourant..

Quant le capitaine sortit de la salle, les yeux mouillés, devant ses hommes recueillis, il prit les mains de la religieuse :

—Nous vous remercions, ma sœur, dit-il.. Nous vous remercions bien !.. Si le petit en réchappe, il faut bien l'espérer.. vous lui remettrez ceci, en lui disant que c'est les camarades.. à bord.. une petite quête pour qu'il attende le retour sans trop de misère.. Vous lui direz que sa place ne sera à personne, qu'on la lui gardera.. et que nous avons tous bien du chagrin..

Puis, tout bas, d'une voix étranglée, effrayé lui-même de ce qu'il allait dire :

—Maintenant, si jamais.. on ne sait pas.. si un malheur arrivait.. il faudrait mettre ça sur sa tombe, ma sœur, de notre part... ..

Et le pauvre diable laissait à la surveillante, tout en larmes, une grosse couronne d'immortelles jaunes qu'elle enferma précieusement, quand les marins furent partis, avec la collecte où chacun d'eux avait mis toute sa bourse et tout son cœur.

* * * C'est la couronne qui a servi..

EMMANUEL ARÈNE.

La première bécaffino

Le père Portugais, de St Roch, est entré à nos bureaux hier, plumes à son casque ! Pour la cinquantième fois il avait vu le premier la bécaffino à Québec. Chacun sa gloire, chacun son orgueil. Le père Portugais à raison de s'enorgueillir de ses succès de Nemrod.

PARNELL ET GLADSTONE

L'accusation portée par M. Parnell contre M. Gladstone à l'effet qu'il eut des entrevues avec des dynamitarde en 1886, est une source d'embarras sérieux pour le parti libéral en Angleterre.

En croyant écraser d'une seule lettre M. Parnell, le "Grand Vieillard" s'est évidemment trompé, et en présence de la lutte formidable que livre M. Parnell, il faut regretter plus que jamais l'ingratitude du parti irlandais à l'égard de cet homme distingué. Sans doute, il peut avoir commis des erreurs de vie privée ; mais quel est donc parmi ceux qui l'accusent l'immaculé et l'impeccable ?

Mort subite

Vendredi soir, à minuit, on a trouvé mort à la porte de son écurie, M. Jacques Baillargeon, charrotier de St-Frédéric, comté de Beauce.

Quelques heures avant, il était en très bonne santé et on suppose qu'il est mort d'une maladie de cœur.

LES AMERS INDIGENES

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomacal et digestif.

LES AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicamenteuse : une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

LES AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales : toniques, stomaciques, digestives et carminatives.

LES MAUX DE TÊTE, ÉTOURDISSEMENT, NAUSEES, MALAISE GÉNÉRAL, sont le plus souvent la suite du dérangement de l'estomac, et dans ce cas, les AMERS INDIGENES ne manquent jamais d'apporter un soulagement prompt, et le plus souvent, une guérison certaine.

LES AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Suisse, en boîtes de 25 cts, seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de lémiards.

S. LACHANCE,

PROPRIÉTAIRE, 538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE MONTREAL.

IMMENSE

Importation

DE

Chapeaux de Feutre

Chapeaux de Soie

Casquettes en Drap

Achetez des meilleurs Manufactures de France, d'Angleterre et des Etats Unis.

CHEZ J. B. LALIBERT

Rue St-Joseph, St-Roch

L'ELECTRO-NERVINE

Guérit permanemment toutes les maladies du système nerveux, soit aiguës, soit chroniques des deux sexes. Rétablit la Force, diminue ou éteint la douleur, calme l'irritation, rétablit toutes sortes de douleurs, il renforce le faible. Paquet complet \$1.50, pour \$2.00 (avec livre) en voyé soigneusement. Répondre pour réception du prix. Adresse: P. R. F. ADDAMS, No. 3701, Cottage Grove Ave., Chicago.

DANGEREUX PARADOXE

Nous lisons dans la Paix, de Paris : "Nos lecteurs connaissent ce drame horrible, sans précédent peut-être.

L'Utopia voguait chargée de vies, bondée d'existences humaines. Elle venait d'Italie, elle allait au large, le cap tourné vers l'Amérique. Un coup d'épéron de l'Auton de brusquement abrégé son voyage, qui s'est terminé dans la rade de Gibraltar.

Non, n'est-ce pas ? Nous avons tous vivants dans notre être l'angoisse de cette effroyable tragédie. Ce naufrage restera gravé dans l'imagination publique comme un désastre légendaire.

Le naufrage si pathétique de l'Utopia vient cependant—qui le croirait ?—de produire un effet absolument opposé sur l'esprit—oh ! sur l'esprit seulement—d'un journaliste distingué qui est en même temps un homme de cœur, qui, le cas échéant, serait le premier, nous n'en doutons pas, à donner l'exemple de l'abnégation et du dévouement, mais qui n'a pu résister à la tentation de développer le plus étrange et le pire des paradoxes.

M. Edmond Lepelletier voit dans la catastrophe de la rade Gibraltar, la mise en action de la théorie darwinienne qui se résume dans la fameuse formule : LA LUTTE POUR L'EXISTENCE. Il expose ainsi le cas : "Quels sont parmi les passagers de l'Utopia ceux qui ont survécu ? Ce sont les hommes robustes, ceux qui avaient le poing plus fort et le cœur plus dur que les autres, qui ne se sont pas laissés attendrir par les cris suppliants des femmes, par les plaintes déchirantes des enfants, et qui ont eu la poigne voulue pour faire lâcher prises à ces infortunés quand ils essayaient de s'approcher du secours, qui ont eu la poigne assez forte pour se débarrasser de toute cette "bestialité grouillante" et s'emparer des embarcations ou des mâts, voire des planches où ils ont trouvé la masse des faibles, a péri.

"Ce spectacle est atroce vu dans la profondeur des mers, mais il est le même dans la vie. Tous les avantages de l'existence appartiennent à ceux qui sont les mieux armés pour triompher de la "concurrence vitale individuelle" et le mieux armé, c'est le plus impitoyable, le plus égoïste et le moins accessible aux sentiments abstraits de douleur et d'humanité, de justice aussi."

Les plus brutaux seuls, écrit le confrère, ont le salut assuré. Tant pis pour les malades, les débilés, les hésitants, les impuissants et les indolents !

M. Lepelletier n'est pas moins conséquent lorsqu'il écrit :

"N'est-il pas possible de douter de la sagesse des sociétés, lorsqu'on les voit se préoccuper d'assurer la protection et, pour ainsi dire, le développement et la perpétuité des faibles ? Quel intérêt peut-il y avoir à entretenir, comme une plaie qu'on panserait insuffisamment ou inutilement de façon à la maintenir à vie, les misères et les deliriums ambiantes ? L'ulcère de la mendicité est-il donc si intéressant à cultiver ?

Et lorsqu'il se plaint des "sommées énormes de dépenses, perdues en pure perte, gaspillées pour racrocher à la vie des êtres stériles," lorsqu'il dit : "Le principe des charités privées et des subventions publiques est en fait, basé à la société sans être basé sur la fin

dividu ; elles chargent le corps social de parasites, dangereux, parfois, toujours encombrants."

Car il pose des points d'interrogation auxquels il ne répond pas, ou plutôt il se contente de poser des points d'interrogation désolants et il ne conclut pas.

Non, il ne conclut pas, car s'il concluait, s'il allait jusqu'au bout de l'idée qu'il indique, il serait obligé de dire ; il ne faut plus faire la charité, il faut supprimer l'Assistance publique, il faut fermer les hôpitaux et les hospices qui ne sont certainement pas le séjour des forts, mais bien le refuge des faibles ; au lieu d'honorer les médecins, les sauveteurs et les courageux citoyens qui en tout temps se dévouent pour sauver la vie d'autrui, il faut leur jeter le discrédit, puisqu'ils perpétuent les faibles ; il ne se contenterait pas de saluer les tempêtes qui tuent six cents victimes, il acclamerait les choléras, qui en fauchant par milliers les existences humaines, secondent si puissamment la concurrence vitale et se chargent d'opérer des sélections si gigantesques.

Il ne va pas jusque-là, et c'est dommage. Il se contente de déclarer qu'il faut seulement aider les forts, et de bien indiquer la tendance néfaste du système qui ne veut voir dans le monde qu'un champ de bataille, parmi les hommes que des ennemis, faute de séparer ces deux termes ou ces deux êtres essentiellement distincts qui sont l'individu et la société.

Voilà qui, selon nous, doit faire singulièrement réfléchir ceux qui, sur la foi d'une locution devenue courante, sont trop enclins à invoquer, sans le vérifier, le prétendu dogme de la "lutte pour l'existence."

Si le principe de l'existence est impénétrable, il n'est pas moins indiscutable. Qui a donc le droit de juger l'existence d'autrui, nous voulons dire les titres que tel ou tel peut avoir à vivre ? Nous sommes tous égaux devant la vie et la doctrine qui divise à priori en hommes forts et en faibles est encore plus inepte qu'impie.

Un conseil législatif aboli

Une dépêche de St-Jean, N. B., annonce que le conseil législatif du Nouveau-Brunswick a voté son abolition par un vote de 10 contre 7, pourvu que cette abolition n'ait lieu qu'en 1894.

Cet amendement a été accepté par le gouvernement, et durant ces trois années de répit la chambre haute de notre province-sœur va se préparer à terminer tranquillement son existence depuis si long temps en butte aux attaques de l'assemblée législative.

LES STEAMERS RAPIDES

On mande de Londres que la mort de M. Bryce Douglas, gérant de la compagnie de construction navale Barrow, qui a poussé fortement cette compagnie à établir une ligne de steamers rapides entre l'Angleterre et le Canada, pourrait fort bien retarder la conclusion des négociations qui se poursuivaient en vue de ce nouveau service de steamers rapides.

La compagnie Allan a encore sous considération le projet d'un amalgame avec la compagnie Barrow, mais elle hésiterait à adopter une base d'arrangement acceptable pour les deux compagnies.

On espère que le retour de Sir Charles Tupper en Angleterre va l'aider l'ontente désirée.

L'IVROGNERIE

Il est tout à fait étonnant que le jury ait eu un instant de doute et s'abstenait au sujet de l'affaire Cardinal. L'accusé était clairement coupable d'avoir assailli et presque assassiné un pauvre homme dans sa propre maison. La seule défense de Cardi-

nal est qu'au moment de la commission de cet acte criminel il était sous l'influence de la folie—folie causée par l'usage excessif des boissons enivrantes en d'autres termes, qu'il était dans le délire à la suite d'une orgie.

Si tous les ivrognes qui se livrent à des crimes restaient impunis, nous en verrions, en vérité, de belles !

TUPPER VS TYLER

Un émoi à Londres

Assemblée orageuse des actionnaires du Grand Tronc

Montréal, 14.—Il a régné aujourd'hui une grande excitation dans les cercles de la finance au sujet de l'assemblée que les directeurs de la compagnie du Grand Tronc ont tenue hier à Londres relativement aux déclarations de Sir Charles Tupper.

Le Star a publié aujourd'hui sur cette assemblée la dépêche suivante :

Londres, 14.—La récente polémique survenue entre Sir Henry Tyler, président de la compagnie du Grand Tronc, et Sir Charles Tupper, le Haut Commissaire canadien à Londres, est probablement ce qui a attiré à l'assemblée annuelle un aussi grand nombre d'actionnaires du Grand Tronc.

Cette assemblée annuelle a eu lieu cet après-midi. La salle de la réunion était remplie. Sir Henry Tyler a fait un long discours dont voici les points principaux :

"Il croit que le gouvernement des Etats-Unis remettra en vigueur les anciennes divisions relatives au trafic. Il a de bonnes raisons d'espérer que le gouvernement canadien enlèvera les droits sur le charbon ; ce qui aura pour effet d'épargner au Grand Tronc, une dépense annuelle de cent mille livres sterling. Parla ensuite des accusations portées contre la compagnie par Sir Charles Tupper, il dit : "Avant les dernières élections au Canada le gouvernement du Dominion nous accusait de faveurs. Mais depuis ces élections, il n'est pas d'injure ni de persécution qui n'aient été dirigées contre la compagnie par Sir Charles Tupper."

Sir Henry Tyler fait ensuite lecture du rapport privé fait par M. Seargeant, gérant général de la compagnie au Canada, au sujet de l'entrevue qu'il a eue avec le Haut-Commissaire au début de la campagne électorale. Plusieurs actionnaires ont de suite interrompu la lecture de ce rapport et il en est résulté une grande confusion. "C'est un document privé," dit un actionnaire. "Sir Charles Tupper n'est pas ici pour se défendre," dit un autre. "Nous n'avons devant nous qu'un côté de la médaille," dit un troisième.

En dépit du tumulte, Sir Henry Tyler a continué sa lecture et a dit que tout le bureau de direction de la compagnie était d'opinion que M. Seargeant est un homme honorable. Le rapport dit que Sir Charles Tupper a vivement sollicité le vote du Grand-Tronc. M. Seargeant, cependant, déclare qu'il n'a pas voulu prendre une autre position que celle de l'indépendance absolue.

A ce moment Sir Henry Tyler a été interrompu par un actionnaire qui lui a dit : "Tout cela est une vieille histoire." Le président ayant réclamé le silence, Sir Henry Tyler a dit que Sir Charles Tupper a envoyé à Chicago comme détective spécial, un ancien employé de la compagnie du Grand-Tronc, afin de découvrir quelque chose qui pût discréditer l'administration du chemin de fer. Cet homme est maintenant en prison pour dettes. Cette déclaration a produit une véritable clameur qu'il a été difficile d'apaiser. Sir Henry passe ensuite en revue les diverses accusations du Haut-Commissaire canadien. "Ces accusations, a-t-il dit, sont très graves, mais absurdes." Relativement aux déclarations annexionnistes que Sir Charles Tupper dit avoir été faites par le gérant à Chicago, Sir Henry Tyler dit que M. Reeves est un homme d'une grande valeur, mais que la compagnie regrette les assertions qu'il a faites tendant à dire que le Canada devait de toute nécessité s'annexer aux Etats-Unis. La compagnie fait apologie au gouvernement de Sir John A. Macdonald pour ces déclarations qui n'avaient pas été autorisées par aucun directeur du Grand-Tronc.

"Il est faux," a dit encore Sir Henry, que des billets réduits aient été accordés pour amener des électeurs voter en faveur des libéraux. Sir Charles Tupper a dit que la compagnie du Grand Tronc n'avait jamais pardonné au gouvernement d'avoir construit le Pacifique Canadien. "C'est vrai," a remarqué Sir Henry. "Le Pacifique Canadien a reçu six fois plus de subsides que le Grand Tronc. Mais la compagnie dont je suis le président se plaint purement et simplement de ce que le gouvernement fédéral accorde des subsides à des lignes qui font

inutilement concurrence au Grand Tronc. (Applaudissements).

Sir Charles Tupper accuse maintenant cette compagnie d'extravagances, de corruption et d'agiotage. Il n'est pas facile de répondre d'une manière sérieuse à des accusations aussi générales. Mais elles sont ortées par le Haut Commissaire canadien. Pour ceux qui ont connu Sir Charles Tupper mieux que le plus grand nombre des personnes ici présentes, ses accusations ont été pour eux le spectacle d'un démon condamnant le crime." (app et protestations).

"Si le Grand Tronc" continue Sir Henry Tyler, était aussi coupable que l'allègue avec autant d'acrimonie Sir Charles Tupper, pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il offert de construire le chemin de fer du Pacifique Canadien ? Pourquoi a-t-on fait chevalier, notre ex-gérant-général, Sir Joseph Hickson ? Pourquoi, le Grand-Tronc était-il avant les élections une institution digne des faveurs du gouvernement ? Sir Charles Tupper a porté des accusations ; il cherche maintenant le moyen de les justifier. Laissez-le faire ! Je défie le Haut Commissaire Canadien de prouver un seul acte de corruption, un seul acte de boodlage contre nous ou contre Sir Joseph Hickson. Je veux le rencontrer face à face et le démasquer, parce que je soutiens que pas une compagnie de chemin de fer ne travaille plus honnêtement que la nôtre, que pas une compagnie n'a pour la servir d'employés aussi dévoués et aussi respectables que ceux que nous avons." (Longs applaudissements).

Un débat animé a suivi, au cours duquel des paroles aigres, douces, ont été échangées entre les amis de l'administration actuelle du Grand Tronc et ses adversaires. Finalement le rapport de M. Seargeant a été adopté presque à l'unanimité, cinq directeurs seulement votant contre.

M. Hill a alors proposé, secondé par M. Cain, que ces cinq dissidents ne fassent pas réélus directeurs. Cet amendement a été mis aux voix au milieu du plus grand tumulte, et fut adopté par un vote d'environ soixante contre deux. L'assemblée s'est ensuite ajournée à un autre jour, vu que le désordre qui existait dans la salle ne pouvait être apaisé.

M. Seargeant a été vu ce matin au bureau du Grand Tronc et il a déclaré qu'il n'avait aucune information nouvelle à ajouter, si ce n'est que sir Henry Tyler s'était jeté dans la lutte avec passion.

Faillite

Montréal, 14.—Napoléon Tétrault, manufacturier de chaussures, a fait cession ce matin, à la demande de Geo. T. Slater & Co, avec un passif de \$5,000. Les principaux créanciers sont :

J. N. Thurston, \$2,500 ; H. Hemmington & Sons, \$1,400 ; C. E. Thurston, \$700 ; Banque de Toronto, \$440 ; Montreal Woolen Mills Co, \$416 ; Jas. Leggett, \$450 ; Shaw, Bros & Cassils, \$306.

PRINTEMPS

1891

LA MAISON PAQUET

TOUT EN REMERCIANT MES nombreuses pratiques et le public en général pour le généreux encouragement qu'ils ont bien voulu donner à mon établissement, je désire les informer que mes importations de nouveautés sont plus considérables que jamais. La grande impulsion que le commerce de notre ville a reçue depuis quelques années, surtout dans cette branche d'affaires, m'a obligé à augmenter mon fonds de commerce de manière à répondre aux besoins de l'acheteur ; mais c'est une obligation que je suis heureux de remplir pour donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui ont contribué au développement de mes transactions commerciales.

Mes affaires se sont tellement accrues que je ne puis installer convenablement toutes mes marchandises dans les 2 vastes magasins que je possède déjà ; il y a encombrement. Il me faut par conséquent plus d'espace, et c'est pour cette raison que je me suis décidé à ériger un nouveau magasin, dont les travaux de construction avancent rapidement, comme on pourra s'en convaincre en y jetant un simple coup d'œil.

Maintenant, que l'acheteur me permette de lui faire visiter à pas de course quelques-unes de mes principales branches de commerce. Nous commencerons par le département des dames, car ce sont elles qui se chargent ordinairement de faire les emplettes pour toute la famille.

Ici, vous voyez des MANTEAUX, de HAPEAUX, des ETOFFES à ROBES, noires et de couleur, avec toutes les garnitures qui leur conviennent. LA, des SOIES noires et de différentes couleurs, les plus riches et les plus variées.

Plus loin, des INDIENNES, les plus nouvelles et du meilleur goût. Plus loin encore, des MANTEAUX IMPERMEABLES, des OMBRELLES ou PARASOLS de la dernière mode ; des RUBANS, des FLEURS, des PLUMES de toutes les qualités et de toutes les couleurs.

Il n'est pas nécessaire de continuer cette énumération, parce qu'elle serait trop longue. Cependant je prends la liberté de dire aux dames que mes MANTEAUX et mes CHAPEAUX importés sont d'une très grande richesse et d'une élégance tout à fait admirable. Quant à ceux que nous confectionnons sur commande, nous y apportons tout le soin et toute la promptitude possibles. J'ajouterai de plus que toutes mes marchandises sont remarquables par leur richesse, leur fini et leur nouveauté, trois qualités indispensables pour celui qui vend et pour celui qui achète.

Faisons à présent une courte visite au département des hommes. Regardez ces TWEEDS de toutes sortes, ces magnifiques SERGES, ce DRAP VENITIEN qui est en si grande renommée, ces HARDES FAITES sur commande pour hommes et pour enfants. La maison peut garantir la coupe et le fini des ces habillements, car elle s'est assurée les services de tailleurs et de couturiers habiles.

Voyez encore cet assortiment considérable de CRAVATES, de COLS, de PARAPLUIES, de VALISES et de PORTEMANTEAUX en cuir solide, de PALETOTS IMPERMEABLES importés ou faits sur commande, D'ETOFFES imperméable, etc. Le tout se distingue encore par la richesse, le bon goût et la qualité supérieure.

Je tiens constamment à la disposition de l'acheteur, un fonds considérable de TAPIS, PRELATS, COUCHETTES EN FER, RIDEAUX, PORTE-RIDEAUX, (pole,) et garnitures de maison en général.

AU CLERGE

ET AUX

Communautés Religieuses

Je m'empresse d'adresser mes remerciements les plus sincères aux membres du clergé et aux communautés religieuses pour les nombreux achats qu'ils ont faits à mon établissement pendant le cours de l'année. J'espère qu'ils continueront à m'encourager comme par le passé, et de mon côté je ferai tout en mon pouvoir pour les satisfaire en leur vendant des marchandises de première qualité. Aujourd'hui, je possède de mieux assortis d'ETOFFES à SOUTANES, de FRANGES, de GLANDS et de GALONS d'or, de BAS d'AUBES, de DEVANTS d'AUTELS, etc, etc.

Voilà le temps de la première communion qui approche. Je suis en mesure d'annoncer aux parents des enfants qui auront ce bonheur, que je puis leur vendre, comme par le passé, des habillements de premier choix et qui n'auront pas à redouter la concurrence ; car tout le monde sait, que j'en fais une spécialité depuis plusieurs années.

TAPISSERIE

95,000 PIECES

Je viens de recevoir 95,000 pièces de tapisserie. Le patron en est des plus nouveaux, des plus variés et des plus fashionables. Il n'y a ici que l'embaras du choix. Ayant fait mes achats à d'excellentes conditions, je puis vendre cette énorme quantité de tapisserie à des prix extrêmement réduits. Que les familles qui sont obligées de déménager ce printemps, n'oublient pas les avantages signalés que je leur offre aujourd'hui. C'est une chance exceptionnelle qu'elle auront de réparer leurs nouvelles résidences à si bon marché. Songez-y donc : 95,000 pièces ! Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

A tous mes concitoyens, je dis : Venez voir mes nouvelles importations, et je suis convaincu que vous serez enchantés de votre visite.

Z. PAQUET

LE MILLION DE DEBENTURES

L'assemblée de la chambre de commerce hier a été très intéressante. On y a discuté plusieurs questions qui portent directement sur le commerce de notre ville et de notre district.

Le secrétaire a lu la correspondance échangée entre le gouvernement et la chambre de commerce au sujet du million de débentures du Pacifique. Le 7 avril courant, le bureau de la chambre de commerce s'est adressé au premier ministre pour lui demander s'il a l'intention de présenter à la prochaine session un projet de loi à l'effet de régler la question du million de débentures. Le 9, deux jours après, l'honorable premier ministre autorisa son secrétaire, M. Pope, d'écrire qu'il ne sait pas si oui ou non le gouvernement fera cette démarche, mais qu'en tout cas cette question est maintenant sous considération.

M. Tarte a alors proposé qu'une députation se rende à Ottawa au début de la session, pour insister sur le règlement immédiat de cette affaire, et a rappelé que durant les élections récentes une promesse absolument formelle a été faite à ce propos. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Il n'est pas besoin de faire de nouveau l'historique de cette affaire. Le parlement du Canada a voté \$1,500,000 pour favoriser l'accès du Pacifique à Québec. De ce montant, \$500,000 ont été prises pour désintéresser le Grand Tronc qui avait acheté le chemin de fer du nord du syndicat Sénécal. Le million a été employé pour racheter des débentures qui avait été émises sur le chemin et le gouvernement a imposé comme condition au Pacifique, contrairement à l'ordre du parlement, de payer l'intérêt sur ces débentures lorsque les recettes du chemin le permettraient, après le paiement des intérêts sur le prix d'achat et après paiement aussi des dépenses d'exploitation. En fait, ce million de piastres n'est pas et ne peut pas être un actif du gouvernement. Il a été voté pour un but spécial, lequel but spécial n'a jamais été rempli, au grand détriment de toute la région que traverse la ligne du Pacifique.

Il y a des années et des années que des promesses sont faites à ce propos. Nous espérons que celles qui ont été données dans les dernières semaines recevront leur accomplissement.

En tout cas, c'est le devoir de Québec de faire tout en son pouvoir pour en arriver à une solution satisfaisante.

UN ANCIEN CONSTRUCTEUR

Nous devons au moins un humble souvenir au vieillard octogénaire dont les journaux annonçaient hier la mort, à M. Jean Elie Gingras.

M. Gingras a été l'un des plus grands constructeurs de navires à Québec.

Il était engagé dans cette industrie lorsque celle-ci constituait la principale industrie québécoise et il en a vu le déclin comme il en avait vu les jours prospères.

Les chantiers de M. Gingras étaient placés dans le voisinage de l'Hôpital Général, et c'est là que pendant près de trente ans sortirent ces beaux vaisseaux qui firent plus d'une fois l'admiration des amateurs étrangers.

Je tiens de M. Gingras lui-même qu'il a construit, dans le cours de sa carrière industrielle, 150 à 160 navires, jaugeant de 500 à 2,000 tonneaux.

M. Gingras employait en moyenne trois cents hommes pendant la saison de construction, et dans les bonnes années il bâtissait jusqu'à six vaisseaux par été.

Son dernier bâtiment fut construit en 1880.

Un publiciste, M. J. M. Lemoine, faisait l'autre jour, dans un journal, l'historique du Royal William, le premier bateau qui ait traversé, comme l'on sait, l'Atlantique, en se servant seulement de la vapeur.

Je crois intéressant d'ajouter ici que M. J. E. Gingras fut l'un des ouvriers qui travaillèrent à ce bâtiment, construit en 1832 à l'Anse des Mères.

Un autre souvenir. M. Gingras avait vu construire et avait assisté au lancement, à l'Isle d'Orléans, de deux colosses maritimes, le Columbus et le Baron of Renfrew. Il avait alors 15 ans.

BEAUSÉJOUR.

Le pape et la démocratie

Les idées nouvelles

Le cardinal Lavergie

On discute encore beaucoup dans les cercles à Rome le toast du cardinal Lavergie à Alger et les commentaires qui en ont été la suite. Tout semble indiquer un courant décidé vers la démocratie moderne. Ceux qui ont jadis eu la confiance du Pape Léon XIII savent qu'il a toujours considéré de première importance pour l'Eglise de s'affranchir des anciens partis dynastiques. Il a cru que cette identification avait été la grande faute de l'Eglise dans les pays latins. Le clergé, au lieu d'être national, n'aurait été que le représentant officiel du parti dynastique, et en conséquence, l'Eglise aurait été la victime des passions populaires.

Surtout en France, le Pape a désiré longtemps mettre l'Eglise en harmonie avec le peuple. Mais il était nécessaire de procéder lentement afin de froisser aussi peu que possible les susceptibilités royalistes et aristocratiques. On s'est préparé avec soin à cette nouvelle évolution et quand l'heure décisive est venue le cardinal Lavergie a frappé la nouvelle note.

Léon XIII, comme tous les hommes forts, désire gouverner directement. Il étudie tout par lui-même. Il fait en ce moment, une étude sérieuse de la question de l'éducation aux Etats-Unis, dont il admire les institutions démocratiques.

Dans tous les pays le Pape a des correspondants dont il apprécie les conseils. En Angleterre, le cardinal Manning; aux Etats-Unis, le cardinal Gibbons; en Orient, le cardinal Stross Mayer, en Autriche, le cardinal Schönborn, en France, le cardinal Lavergie.

En octobre dernier, quand le cardinal Lavergie vint à Rome, le Pape le chargea de l'importante mission religieuse et politique de concilier l'Eglise avec la République en France.

Il est constaté que le toast du cardinal Lavergie, à Alger, qui a provoqué une avalanche de lettres au Vatican, a été inspiré, la forme du discours n'a pas été entièrement satisfaisante. Le primat d'Afrique est allé un peu trop loin. Il a attaqué les anciens partis et leur a reproché leur alliance avec les Boulangistes.

Cependant, son langage vigoureux a eu le bon effet de faire comprendre à toute la Franco que l'Eglise voulait rompre avec le passé. Le Pape a dit que le cardinal avait bien fait, qu'il était nécessaire de frapper un grand coup.

Cependant les protestations ont continué et Mgr Freppel a fait un dernier et inutile effort. Le pape l'a comblé de civilités mais il lui a ordonné de cesser toute opposition et de suivre le mouvement.

Le Pape est convaincu que l'avenir est à la démocratie. Il croit à l'irrésistible influence des idées du Nouveau-Monde. Comme pontife, il n'ose pas le dire ouvertement, ni faire de sa conviction une doctrine absolue pour l'imposer aux autres, mais les opinions du cardinal Lavergie sur les triomphes futurs des républiques sont certainement l'écho des conversations qu'il a eues avec Léon XIII.

NOUVELLES DE MONTREAL

Pour les missions du Nord-Ouest, etc. Montréal, 14.—La Gazette, organe du gouvernement fédéral, parlant de l'abolition par les Etats-Unis du privilège pour les chemins de fer canadiens d'entrer sur le territoire américain, dit ce qui suit: "Nous n'avons aucun danger à redouter. Le gouvernement des Etats-Unis, par cette mesure, protège les intérêts des chemins de fer canadiens tout autant que ceux du peuple américain, car le gouvernement du Dominion ne manquera pas de suivre cet exemple à la lettre. Le secrétaire Foster n'a rien à attendre du Canada s'il se borne à donner des ordres pour protéger le revenu des Etats-Unis."

Dix religieuses et douze tertiaires de l'ordre des Sœurs de la Providence sont parties aujourd'hui pour les missions du Nord-Ouest.

Les plans sont maintenant terminés pour la reconstruction du collège de Lennoxville, qui a été incendié il y a quelques mois. Les travaux vont commencer de suite.

Le Rév. E. J. Rexford, de Québec, a accepté la direction du High School de Montréal, avec un salaire de \$3,000 par année. C'est l'intention du bureau de direction de l'école de réunir sous la même autorité le département élémentaire et le département supérieur aussitôt que les nouvelles bâtisses seront complétées.

NOUVELLES D'OTTAWA

La colonisation au Manitoba.—Mariages en haut lieu.—Le portrait de Gladstone.—Nouveaux chemins de fer, etc.

Ottawa, 14.—Encore un mariage fashionable sur le tapis. M. Arthur Loden, du bureau du gouverneur-général, épousera le 23 courant Mademoiselle Kathleen Powell fille de feu le sheriff Powell.

M. Fred. Brydges, du chemin de fer Manitoba et North Western Railway, est arrivé en cette ville pour affaires au département de l'Intérieur. Il partira dans quelques jours pour l'Angleterre dans le but d'amener des immigrants sur les terres qui appartiennent à la compagnie le long du chemin de fer. Il espère qu'un grand nombre de colons se dirigeront au Manitoba cette année.

La compagnie des chemins de fer d'Ottawa est à faire des arrangements pour prolonger sa voie jusqu'à la ville de Hull, passant sur le pont suspendu de la rivière Ottawa.

M. J. O. Forbes, l'artiste canadien bien connu est ici en route pour l'Angleterre où il fera le portrait de l'hon. W. E. Gladstone, le chef du parti libéral anglais.

M. Geo. S. Holder, du département des finances, mort samedi à Cleveland Ohio, a été inhumé ce matin avec les honneurs militaires.

Les chars urbains ont commencé à circuler aujourd'hui, la voie étant libre de neige d'un bout à l'autre.

Il y a en à Hull cette année trois cents naissances de plus que l'an dernier.

The Highland Association de Chicago a envoyé à Sir John Macdonald un mémoire dans lequel on demande d'accorder gratuitement aux agriculteurs écossais de l'île Lewes des homesteads dans la vallée de la Saskatchewan.

M. J. Harris, gérant de la raffinerie de sucre de Moncton, N. B., est ici pour affaires auprès du département des finances.

Une assemblée du bureau de direction du chemin de fer projeté des comtés centraux a eu lieu ici aujourd'hui. Les explorations sont maintenant terminées, et la construction va commencer incessamment. Ce chemin aura vingt milles, partira de Hawkesbury et ira rejoindre le Canada Atlantique, à Glen Robertson. On espère que la voie sera ouverte à la circulation cet été. Ce chemin n'est qu'une partie du projet que l'on se propose de mettre à exécution. Un second embranchement sera construit aussitôt que possible entre Cornwall et Moose Creek; un troisième sera construit de Rockland à South Indian, et enfin un quatrième partira de Vanleek Hill et ira à Caltonia Springs. Tous ces embranchements auront un raccordement avec le Canada Atlantique, et seront d'une longueur totale de 67 milles.

Ce matin, M. Téléphore Duhamel, neveu de Mgr l'archevêque d'Ottawa, a été marié dans la chapelle particulière de l'archevêché, à Mlle Alphonsine Desmarais, de cette ville. Mgr l'archevêque a présidé à la cérémonie, assisté de Monsieur Routhier, vicaire général.

On dit que, si le gouvernement de Terre-Neuve persiste à refuser aux pêcheurs canadiens le privilège d'acheter de la boîte, le gouvernement impérial passera une loi restreignant les pouvoirs de Terre-Neuve relatif à la boîte, en autant que les sujets britanniques sont concernés.

NOUVELLES D'ONTARIO

Vol de lettres chargées.—Un employé de salcaire.—Notes générales.

Toronto, 14.—L'élection de M. MacLennan, député conservateur de Glengarry à la chambre des Communes est contestée.

Windsor, 14.—Les ouvriers tailleurs sont retournés à l'ouvrage aujourd'hui, ayant réussi à faire hausser leurs salaires de six centins par jour.

Kingston, 14.—Robert J. Gowdy, un employé du bureau de poste de cette ville, a été arrêté ce matin sous l'accusation d'avoir ouvert des lettres chargées et de s'être approprié l'argent qu'elles contenaient. Depuis longtemps on se

plaignait de la disparition de lettres enregistrées du bureau de poste. Les autorités averties ont cherché l'explication de ce mystère. En descendant dans la cave de l'édifice, on a découvert une vingtaine d'enveloppes déchirées, portant le timbre d'enregistrement. Hier soir, une lettre à l'adresse d'un marchand de Belleville a été mise au bureau de poste. Ce matin, elle était disparue, mais le maître de poste en avait marqué l'enveloppe afin de la reconnaître et Gowdy, sur qui tombait les soupçons, a été pris en flagrant délit au moment où il allait la décrocher dans les water-closets. Il a de suite été arrêté. Au moment de son arrestation on a trouvé sur lui trois autres lettres chargées. On croit qu'il a à lui seul volé le contenu de 25 lettres enregistrées. Gowdy se proclame innocent.

Belleville, 14.—A la cour criminelle ce matin, présidée par le juge Rose, James Kane accusé du meurtre de sa femme, a plaidé non coupable. Son procès est fixé à demain.

Dans la cause de Thompson vs Johnson, jugement a été rendu ce matin contre le défendeur. Thompson poursuit Johnson en dommages pour avoir séduit sa femme et l'avoir induit à quitter le toit conjugal. Le défendeur a été condamné à payer \$1,000.

Manque-Forces ANEMIE CHLOROSE LE FER BRAVAIS EPUISEMENT DEBILITE. Ce fer est fabriqué d'une composition métallique qui provient de deux sources riches en sels de fer. Il est garanti, il garde son lustre et sa bonté pendant des années. Une capsule "Manque-Forces" est envoyée avec chaque flacon, ainsi qu'un flacon, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le flacon si vous ne pouvez pas satisfaire, et alors nous vous renverrons votre argent. Ce flacon se vend généralement \$2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de \$1.00. Pour introduire nos machines et nos machines, nous enverrons avec le flacon et en plus nous enverrons un livre "Termes médicaux aux Agents, etc." sur réception de 50 centimes par poste. L'annonce d'un flacon de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible, car il n'y a que trois jours. Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt. Adresse: BEARS & CO., 112 Rue Yonge, Toronto, Can.

SONC D'ORSOLIDE 25c. pour un flacon valant \$2. Ce flacon est fabriqué d'une composition métallique qui provient de deux sources riches en sels de fer. Il est garanti, il garde son lustre et sa bonté pendant des années. Une capsule "Manque-Forces" est envoyée avec chaque flacon, ainsi qu'un flacon, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le flacon si vous ne pouvez pas satisfaire, et alors nous vous renverrons votre argent. Ce flacon se vend généralement \$2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de \$1.00. Pour introduire nos machines et nos machines, nous enverrons avec le flacon et en plus nous enverrons un livre "Termes médicaux aux Agents, etc." sur réception de 50 centimes par poste. L'annonce d'un flacon de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible, car il n'y a que trois jours. Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt. Adresse: BEARS & CO., 112 Rue Yonge, Toronto, Can.

VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK. Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que: Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poupon et du Cerveau, etc. TRÈS IMITÉES ET CONTREFAITES. Préparer l'attention et le joint en 4 couleurs, avec le mot VERITABLES. 1' 50 la 112 boîte (50 grains) — 3 fr. la boîte (105 grains) — Notice dans chaque boîte. à Québec: Pharmacie de M. MORIN, et les bonnes Pharmacies.

Continuez, Continuez

Braves Amis, vous économisez en venant au

Syndicat

DE

Quebec

Rien de plus facile que de s'entendre, vous avez besoin de marchandises et nous avons encore plus besoin d'argent.

RECIPROCITE ILLIMITEE, Garantie

Entre le Syndicat de Québec et ses clients

Nous attirons votre attention particulière sur nos ateliers de confection, pour un pardessus de printemps, un habitement, soit en tweed, soit en serges. Les matériaux sont d'une beauté exceptionnelle. Les prix sont les plus populaires.

Un tailleur de premier choix. Tout ou vrage garanti.

Une modiste spéciale pour manteaux de dames, pour Robes.

Une modiste spéciale encore pour costumes.

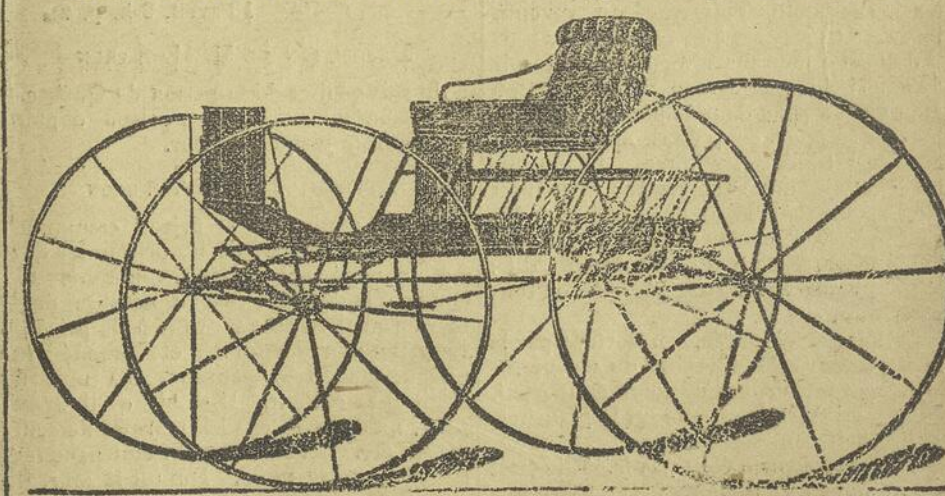
Un choix immense des dernières nouveautés, de chapeaux et garnitures.

Enfin tout se trouve et facilement au

Syndicat de Québec.

PLUS D'ASTHME Oppression, Catarrhe, etc. par la POUDRE CLERY. A obtenu les plus hautes récompenses. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Banner, Concord, Wagon, Charrettes de Dames etc. Encore d'un nouveau genre pour 1891



AUSSI: Le plus grand assortiment de machines de la Province.

Latimer & Legaré, 273 Rue Saint Paul

ASSISES CRIMINELLES

Procès de William Cardinal
Verdict: "Coupable."

Quatrième audience

13 avril, matin.

A 10.15 heures Son Honneur le juge Bossé fait son entrée en cour.

On fait l'appel des jurés. M. Irvine demande que le tribunal ne prenne que demain en considération la motion faite par M. Tarte, dans l'affaire de McGreevy vs Tarte, que la cause soit remise à plus tard afin d'avoir le temps de se procurer les témoignages de gens actuellement en Angleterre ou ailleurs. Accordé.

On lit à Morency accusé d'assaut sur sa femme l'acte d'accusation dirigé contre lui. Sur la demande qu'on lui fait: "Etes-vous coupable ou non coupable?" il ne répond pas. La cause sera entendue plus tard. M. F. X. Lemieux occupe pour lui.

L'affaire de Ste-Anne est remise à demain et on fixera alors le jour.

On asserment un juré mixte dans l'affaire de William Cardinal, accusé d'assaut grave sur la personne d'un nommé Benjamin Thivierge, de St-Jean Isle d'Orléans. M. Jos. Martin occupe pour l'accusé.

MM. Dunbar et Amyot, substitués du procureur général, expliquent l'affaire aux jurés.

La preuve de la Couronne commence ensuite.

Déposition de la victime BENJAMIN THIVIERGE.—Je demeure à St. Jean Isle d'Orléans. Je connais le prisonnier à la barre. L'assaut a eu lieu au mois d'octobre dernier. Le prisonnier est arrivé chez moi un soir vers six heures. Il a soupé avec moi après avoir fumé une pipe avec lui, je me suis rendu à la maison soigner mon cheval. Cardinal m'a dit son nom. Je ne le connaissais pas avant.

Sur la demande de ma femme, j'allais enlever un rasoir alors sur la cheminée; mais le prisonnier saisit alors le tisonnier et m'en frappa à la tête. La blessure paraît encore. Je suis tombé. Puis me relevant nous avons commencé à lutter. Le prisonnier m'a écrasé la casserole sur la tête. J'ai ensuite perdu connaissance. Je ne sais pas quand j'ai repris connaissance. Le médecin a pansé mes blessures. J'ai été trois semaines ou un mois sans travailler. J'ai été blessé à l'œil, sur le crâne, sur le front, et en arrière de la tête.

Je n'ai jamais rien fait au prisonnier; je ne le connaissais pas. J'ai perdu beaucoup de sang.

Transquestionné par M. Jos. Martin avocat de la défense.—Je ne connaissais pas le prisonnier. Je ne lui connaissais aucune raison de m'en vouloir. Les femmes qui étaient présentes n'ont fait remarquer que Cardinal n'avait pas une très bonne mine. Je ne sais pas s'il était sous l'influence de la boisson.

(On lit alors au témoin la déposition qu'il a déjà donnée devant le magistrat de police, et dans laquelle il raconte l'assaut du 14 octobre dernier.)

C'est dans ma maison que le prisonnier m'a dit s'appeler Cardinal.

Quand ma femme m'a dit d'enlever le rasoir qui était sur la cheminée, je me préparais à me coucher. Je n'ai eu connaissance que d'un coup que le prisonnier m'a donné.

Déposition de PHILOMÈNE NOEL, épouse de la victime.

J'étais chez nous le soir du 14 octobre dernier. Le prisonnier est arrivé chez nous entre 8 h 30 et 9 h. Je ne le connaissais pas dans le temps. Il m'a demandé de le laisser se reposer. Je lui ai répondu que sur l'absence de mon mari je ne pouvais pas le garder.

Après l'arrivée de mon mari, ils sont allés soigner le cheval. Lorsque mon mari, Benjamin Thivierge, est revenu, ils se sont préparés à se coucher.

J'ai dit à mon mari d'enlever le rasoir de sur la cheminée. Mais, au moment où mon mari a paru dans la porte, le prisonnier l'a frappé à coup de tisonnier. Mon mari est tombé par terre. Je me suis levée et je me suis écriée: "Ce n'est rien, lavons-le avec de l'eau froide." Ma sœur qui était couchée s'est levée. En l'entendant parler, le prisonnier a dit: "Si vous ne vous taisez pas, je vais tous vous tuer."

Je me suis absentée, en sortant par la fenêtre pour aller chercher du secours. A mon retour le prisonnier était parti. Mon mari était alors assis sur le plancher. Il baignait dans son sang.

Ma belle-sœur n'était pas là. Elle était venue nous dire de nous hâter parce que l'accusé frappait à coups de casserole sur la tête de mon mari.

Le docteur Lachance est venu et a pansé les blessures de mon mari. Je n'ai vu donné qu'un coup de tisonnier. Mon mari n'avait rien dit, ni rien fait au prisonnier avant cela.

En réponse à M. Jos. Martin.—Quant le prisonnier est arrivé, il m'a dit qu'il avait peur et m'a demandé si je voulais bien le loger, parce qu'il avait peur. Je ne me suis pas aperçue s'il était excité ou non. Il m'a semblé avoir peur exorbitant. Il m'a dit qu'il avait peur d'être tué.

Mon mari se préparait à se coucher quand je lui ai dit d'enlever le rasoir. Mon mari est un peu sourd, mais il comprend très facilement. Je lui ai parlé bas. J'étais assise sur mon lit. Le prisonnier était un peu à côté de la porte.

Quand je suis revenue de chez le voisin, mon mari avait sa connaissance; il m'a parlé. Mon lit est près de la porte. Quand j'ai parlé, j'étais assise sur le lit. J'ai vu le prisonnier frapper mon mari. Je l'ai vu au moment où il l'a frappé.

Quand ils sont allés à la grange ils sont sortis ensemble et je ne sais pas si le prisonnier est sorti avec un air menaçant. J'ai dit à mon mari d'aller enlever le rasoir parce que, lorsqu'on voit beaucoup de monde, et qu'on ne connaît pas toujours les gens, il est plus prudent de prendre ses mesures pour être en sûreté. Quand j'ai dit à mon mari d'aller chercher le rasoir, celui-ci était sur la fenêtre ou sur une petite table près du poêle.

Déposition de la sœur de la victime.—Marceline Thivierge épouse de François Drouin, et sœur de la victime Benjamin Thivierge étant dument assermentée dépose et dit:

Le prisonnier est arrivé à 9 heures. Il a demandé à loger, et madame Thivierge lui a dit qu'elle ne pouvait le garder parce que son mari était absent.

Le témoin corrobore le témoignage précédent et ajoute:

En entendant les cris je me suis levée et je suis accourue en demandant à Sainte Anne de venir à notre secours. Quand je me suis aperçue que la femme de la victime était absente je me suis enfuie avec les enfants, parce que le prisonnier avait dit: "Si vous ne vous taisez pas, je vais tous vous tuer." Le prisonnier cherchait un couteau pour achever de tuer mon frère. Il avait alors la casserole à la main.

A mon retour mon frère était couvert de sang. Le médecin était là. Mon frère a été malade longtemps.

En réponse à M. Martin.—En arrivant chez Thivierge, le prisonnier a dit qu'on le poursuivait et qu'il voulait se cacher. Il ne m'a pas paru beaucoup excité. Il a dit qu'il avait peur. Mme Thivierge a dit qu'il n'y avait pas de danger.

J'étais couchée quand j'ai entendu le tapage qui se faisait dans la maison.

Quand je me suis sauvée, Cardinal avait la casserole dans la main et je jure positivement qu'il a dit qu'il voulait un couteau pour achever mon frère.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Déposition du médecin

Le Dr GABRIEL LACHANCE, de St-Jean, I.O., étant assermenté dépose et dit:

Entre minuit et une heure, j'ai appelé chez Thivierge. Je partis alors et j'ai rencontré le prisonnier qui arrivait à la courso. J'ai alors envoyé mon compagnon chez le maire afin que des moyens fussent pris afin d'arrêter Cardinal. J'ai vu Thivierge et je lui ai donné mes soins.

(Le témoin parle des blessures décrites plus haut.)

Les blessures étaient graves, mais pas immédiatement dangereuses. Je les ai pansées. Le blessé a gardé la maison dix jours des suites de l'assaut, mais il a été un mois sans pouvoir travailler. Il ressentira toutes sa vie les effets de certaines de ses blessures.

Lorsque je l'ai pansé le malade était excessivement faible. Il avait perdu énormément de sang.

En réponse à M. Martin.—La blessure que Thivierge portait à l'œil n'a pu être faite par une chute sur le poêle ou ailleurs. Le coup a brisé le conduit lacrymal. Le soir de l'assaut, Thivierge avait sa connaissance quand je lui ai parlé. La cour s'ajourne à 2 heures.

Cinquième Audience

13 avril, 2 h. p. m.

DEPOSITION DE M. MACLAREN

Je suis geolier de la prison de Québec. Le prisonnier est resté en prison depuis le 4 octobre jusqu'à ce jour.

DEPOSITION DE M. TURGEON

Je suis gardien de la prison commune de Québec. Je connais le prisonnier qui a été envoyé à la prison commune de Québec, la dernière fois en octobre dernier. Je l'ai vu très souvent à la prison. Le prisonnier, lorsqu'il a été amené à la prison, était très peureux. La nuit il criait et se cachait. Il disait qu'il avait peur, qu'il voyait des bras armés de couteaux, etc. Il a été dans cet état pendant trois ou quatre nuits. Durant le jour, il était différent et ne semblait pas avoir peur. J'ai constaté cela trois ou quatre fois dans quinze jours. Il était debout alors.

DÉPOSITION DE DR ROBITAILLE

Je suis le médecin de la prison commune du district de Québec. En cette qual.

té j'ai rencontré le prisonnier à la barre, le lendemain de l'assaut, le lendemain de son entrée à la prison. Quand je l'ai vu il souffrait du delirium tremens. Il tremblait et était nerveux; il s'imaginait qu'on voulait le pendre, le tuer. Il avait toute espèce d'hallucinations. Il a été comme cela 4 ou 5 jours. Cette manie qu'il avait je l'avais déjà constaté chez lui. Il avait la manie de se croire persécuté.

Si un patient de ce genre entendait parler de choses qui pourraient l'effrayer, un rasoir par exemple, cela produirait chez lui une conjection cérébrale et la première chose qui lui viendrait à l'esprit serait de se protéger.

Un homme atteint de cette manie-là perd momentanément la raison. Ce délire est intermittent.

En réponse à M. Dunbar. J'ai vu le prisonnier souvent à la prison. Il était toujours dans le même état. Au mois d'octobre, il était excessivement nerveux. A en juger par l'épuisement de son système nerveux, il devait être atteint de delirium dès le 3.

Chez le prisonnier, le delirium tremens dure environ huit jours. Je suis convaincu qu'il souffrait de cette maladie le 3 octobre 1890.

DÉPOSITION DE M. LAVOIE

Je suis professeur à l'université Laval et j'ai fait des études spéciales de la folie. J'ai rencontré souvent des cas de delirium tremens. Cette maladie peut porter le patient à des actes de violence et dans ce cas le patient n'a pas conscience de ses actes.

Quand il a commis ces actes, s'il était dans le délire il devait sentir la boisson.

En réponse à M. Amyot: La période où la maladie se déclare varie suivant la quantité ou la qualité de boissons bues, etc. Le delirium tremens est intermittent et se manifeste par la crainte, la peur d'ennemis imaginaires, etc., etc.

Le delirium tremens se présente sous différentes formes, entre autres, sous celle appelée délire de persécution.

Dans le delirium tremens, le tremblement nerveux peut être intermittent. Ce tremblement est plus accentué au début qu'au milieu.

Je ne saurais affirmer sous mon serment que dans des moments lucides, le patient soit responsable de ses actes.

Dans le cas de delirium tremens, le patient, s'il entend parler de rasoir, peut devenir tout à coup surexcité et se porter à des excès.

La preuve est close.

M. Martin fait ensuite son plaidoyer et s'attache à prouver folie au moment de la commission de l'acte.

Les jurés se retirent dans leur salle de délibérations à 4.30 hrs. A 5.20 hrs, ils reviennent en cour, mais ne s'accordent pas sur leur verdict.

Le tribunal les renvoie jusqu'au lendemain matin, et la cour est ajournée.

Sixième audience

14 avril, matin.

A 10 h. 45 Son Honneur entre en Cour. Les jurés rapportent un verdict de "coupable" contre William Cardinal.

On appelle la cause de Morency, accusé d'avoir battu sa femme.

Son avocat, M. Lemieux, dit que son client qui a plaidé non coupable d'assaut avec intention d'infliger des blessures graves se décide à plaider coupable d'assaut simple. Il lit ensuite une requête signée par les notables de St-Joseph recommandant Morency à la clémence de la cour.

L'affaire McGreevy-Tarto

M. Gus. Stuart, de la part du plaignant McGreevy ayant demandé et M. Tarte y consentant, les plaidoiries au sujet de la nomination d'une commission rogatoire en Angleterre sont remises à lendemain.

La cause de Blondin et Trudel, accusés de vol à l'étalage chez M. F. M. Dechêne, rue Notre-Dame, a été fixée à demain.

L'affaire de Ste-Anne est remise à vendredi.

La cour s'ajourne à demain à 11 hrs.

AUX COMMUNES

La distribution des sièges

La plupart des députés ont choisi leurs sièges à la Chambre des Communes.

L'honorable David Mills prend l'ancien siège de M. Blake, à côté de celui de l'honorable M. Laurier. L'honorable Alex. Mackenzie, sir Richard Cartwright et M. Charlton viennent ensuite, occupant leurs anciens sièges. M. Mulock occupe l'ancien siège de M. Mitchell à côté de M. Charlton. M. J. D. Edgar siège en arrière de M. Mills, dans le siège qu'occupait celui-ci au dernier parlement et à côté de M. Edgar. En arrière de M. Laurier, prend place M. O. Cameron, de Huron. Le député de London prend le siège à côté de celui de M. Armstrong, autrefois occupé par M. Kirk, de Guysboro, M. Innes avanco d'une rangée et occupe l'ancien siège de Monsieur Holton. Le successeur de M. Holton, M. Brown, de Chateauguay, siège à côté de M. Hargraff qui occupe l'ancien siège de M. Waldie. M.

Amyot se rapproche de deux sièges vers celui de son chef, occupant l'ancien siège de M. Dawson, d'Algonia; et M. Watson, du Manitoba, siège à la place de M. Amyot, ayant pour voisin M. W. C. Edwards. L'ancien siège de M. Innes sera occupé par M. Tarte, qui a pour voisin le Dr Guay, de Lévis. M. Fraser, de la Nouvelle-Ecosse a l'excellent siège qui appartenait autrefois à M. Hall. M.M. Vaillancourt et Dugas, les deux députés indépendants de Québec, siègent ensemble du côté de l'opposition, immédiatement en arrière de M.M. Hargraff.

EXPERIENCE EFFRAYANTE

Un ingénieur des chemins de fer de l'Etat de Prusse vient d'inventer un nouveau système de blocs d'arrêt pour les têtes de ligne: c'est un appareil en fer, muni de tampons en caoutchouc élastique.

Le premier bloc de ce système a été expérimenté cette semaine à la gare de Potsdam.

Au premier essai, le train, composé d'une locomotive, d'un fourgon de marchandises et d'un grand nombre de voitures, ne marchait qu'à la vitesse d'entrée en gare, lorsqu'il se rua sur le bloc d'arrêt.

Un grand nombre de fonctionnaires et d'ingénieurs avaient pris place dans les voitures du milieu. Le chef machiniste et le chauffeur étaient à leurs postes sur la locomotive: pour cette première expérience, les deux hommes avaient réclamé et reçu chacun une indemnité de 50 marcs.

Vint ensuite la deuxième expérience, qui fut effrayante à voir.

Le train avait été reconduit jusqu'à la station de Lichtenfelde, et c'est avec une vitesse de vingt kilomètres à l'heure qu'il est entré en gare.

Tous les fonctionnaires étaient descendus du train; le chauffeur avait également quitté la locomotive; seul, le chef machiniste avait consenti à garder son poste, à la condition qu'en cas d'accident son salaire intégral serait assuré à sa veuve, outre sa pension, à laquelle elle a droit.

Cette condition avait été acceptée par l'administration.

Le train arriva donc à toute vapeur du côté de Lichtenfelde, et, sans ralentir d'un tour de roue, il entra dans la gare, où se trouvaient quelques centaines de personnes appartenant à l'administration.

Aucun d'eux n'eut le courage de regarder la locomotive au moment où le choc se produisit.

Le craquement des voitures et le choc des tampons furent semblables au roulement d'une salve d'artillerie; mais, au même moment, le sifflet de la locomotive retentit et le machiniste fit fonctionner les freins.

A l'instant, le train fut immobile. Alors le machiniste, pâle, mais gardant tout son sang-froid, sauta de la locomotive.

Le bloc d'arrêt avait parfaitement supporté l'épreuve, et ni la locomotive ni aucune voiture n'avaient souffert du choc.

Tentative de suicide

Un malheureux se précipite dans le fenêtre Sauvetage—Cour de police

Montréal, 14.—Hier matin, vers neuf heures, le constable Leboeuf, qui était de service à Hochelaga, près de la manufacture de coton Hudon, remarqua un individu aux allures suspectes qui se promenait de long en large sur le bord de la rivière.

Après s'être tenu debout pendant quelques instants et avoir regardé de tous côtés, il se précipita tout habillé dans la rivière au milieu des glaçons qui à ce moment suivaient le courant.

Deux employés de la manufacture qui avaient observé notre individu se jetèrent à l'eau et sauvèrent le malheureux qui voulait se suicider.

L'individu dit se nommer Ovide Thouin. Il fut remis entre les mains du constable Leboeuf qui le conduisit au poste central de police. Quelques instants après Thouin a été traduit en cour de police et il a dit qu'il était las de la vie. Le juge a ordonné son renvoi en prison pour quelques jours où il sera soumis à un examen médical.

LA JOURNÉE DU 1er MAI

Les socialistes parisiens

Paris, 11.—Les groupes socialistes se querellent au sujet du programme de la journée du 1er mai. Un groupe propose d'aller au palais Bourbon et de présenter une pétition demandant la fixation de la journée de travail à huit heures. Cette proposition est combattue par le groupe principal, ayant à sa tête le citoyen Allemano, sous le prétexte que le gouvernement recevra poliment la demande, mais en pratique n'en tiendra aucun compte. Le gouvernement laissera toute liberté au comité organisateur de dresser, pour la démonstration projetée, le programme qu'il voudra.

Une bagarre sanglante

Grévistes et militaires aux prises

Nombreux blessés—Arrestations

Londres, 14.—Environ 10,000 grévistes se sont réunis à Bradford hier pour protester contre l'action du gouvernement qui a prohibé la réunion des grévistes convoquée pour dimanche. La police a essayé de les disperser, mais ils ont refusé de s'éloigner. Finalement les autorités ont eu recours aux moyens rigoureux. Le "Riot Act" a été lu et ordre a été donné aux soldats de charger les grévistes. La police a aussi exécuté cet ordre et a chargé la foule à coups de bâton. Plusieurs grévistes ainsi qu'un certain nombre de constables ont été grièvement blessés. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Il est probable que les grévistes vont essayer de se réunir de nouveau aujourd'hui et on craint beaucoup que ces scènes de désordre se répètent.

Une grande agitation a régné dans les rues de Bradford pendant tout l'après-midi. A six heures la foule augmentant considérablement, la police fit de nouveaux efforts pour la disperser. Les grévistes se sont défendus avec des pierres. Mais la mêlée est devenue générale et terrible, lorsque les militaires eurent reçu l'ordre de charger la foule. Ce fut le signal d'une bagarre en règle. Grand nombre de personnes ont été blessées. Le détective Martin Dale a reçu six blessures à la tête et son cheval a été tué sous lui.

L'opinion publique est divisée sur cette bagarre. Un grand nombre de citoyens déclarent que les boulevards sont des endroits dangereux pour des assemblées publiques, et l'action des autorités est condamnée. On dit même que cette affaire sera portée devant les tribunaux.

Terrible conflagration

Deux théâtres réduits en cendres

Pertes: \$1,500,000

Chicago, 14.—Un incendie qui a pris de grandes proportions a éclaté ici, sur les deux côtés de la rue Madison Ouest. Le "Dime Museum", les "Recess Buildings", la manufacture de meubles de Smith et plusieurs autres grands établissements ont été entièrement détruits.

Ca été une véritable conflagration, qui a réduit en cendres des immeubles d'une valeur d'au moins un million et demi de piastres.

L'incendie s'est déclaré dans les remises de Smith, en arrière du "museum" et de là s'est propagé jusqu'à ce dernier édifice. Il a gagné ensuite le marché au foin et en un instant tout un pâté de maisons s'est trouvé en flammes.

Quarante pompes à vapeur et trois cents pompiers travaillant avec ardeur pendant toute une nuit sont parvenus enfin à contrôler l'incendie ou plutôt à en arrêter les progrès.

Il y avait environ cinq cents personnes au parquet du "Museum" lorsque l'incendie a éclaté; il s'en est suivi une panique effroyable, mais cependant tout le monde a pu sortir à temps.

La prochaine guerre

Un discours de l'empereur Guillaume

Berlin, 14.— Dans un discours qu'il a prononcé à l'Académie navale de Kiel, l'empereur Guillaume a dit que, dans la prochaine guerre, la marine aurait à prendre l'offensive et devrait s'efforcer d'anticiper l'ennemi en frappant un grand coup; le devoir incombant à la marine sur mer ressemblera à celui de la cavalerie sur terre. Les prochaines manœuvres maritimes allemandes, a ajouté l'empereur, auront lieu d'après les principes stratégiques du système anglais, qui seul ressemble à la guerre.

Le Baume Nasal

Pourquoi souffrez-vous, lorsque le Baume Nasal aurait pour effet de vous guérir rapidement du catarrhe? Si vous avez eu froid à la tête, ce remède fera de suite disparaître les maladies que vous aurez pu alors contracter. Il n'y a pas un seul cas de catarrhe qui ne puisse être guéri par le Baume Nasal, si l'on en fait usage en suivant les prescriptions indiquées. Une seule bouteille convaincra les plus incrédules de son efficacité.

L'artillerie française

Paris, 14.—Une série d'expériences vient d'avoir lieu au Havre avec les canons à tir rapide Canet en présence d'officiers français, d'une commission russe ayant à sa tête le colonel Samatsky et du général danois Linnemann. Dans un entretien avec un reporter, le général Linnemann a dit qu'un canon de gros calibre avait fait feu neuf fois en 41 secondes, et qu'un autre canon de calibre encore plus fort avait pu tirer sept coups en 54 secondes. Le résultat de ces expériences, a ajouté le général, justifie la croyance que les usines françaises peuvent facilement rivaliser avec n'importe quelle fabrique de canons du monde entier.

NOUVELLES DES CANTONS DE L'EST

LE chemin de fer de Tring-Compagnie d'Asbestos et d'Ardoise de Richmond-Lettre pastorale de Mgr Racine touchant les sociétés de colonisation.

COMPTON.—On a changé le nom du bureau de poste de Marsden, dans le comté de Compton, en celui de Milan.

ROXTON FALLS.—On annonce la mort de M. Charles DeGrosbois frère du Dr DeGrosbois, député de Shefford à la législature de Québec.

LAG MEGANTIC.—A une assemblée des actionnaires de la compagnie du Québec Central, qui sera tenue à Londres, Angleterre, le 5 mai prochain, il sera discuté et approuvé une résolution, ordonnant la construction d'une ligne de chemin de fer de raccordement avec le C. P. R., partant d'un point entre les stations de Beauce et de Tring, et joignant le C. P. R. près du village du lac Mégantic.

RICHMOND.—La première assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie d'ardoise et d'asbeste de Richmond, a eu lieu mardi de la semaine dernière, on y a fait l'élection des officiers pour l'année courante.—Des \$150,000 du capital, \$65,000 ont été souscrits. La compagnie qui commencera les opérations immédiatement, a une brillante perspective de succès.

ST-JEAN.—On dit qu'il y a des cas de grippe dans le voisinage de Bedford.—Un nouveau journal paraîtra à Granby le 10 avril. Il s'intitulera The Granby Leader.

SHERBROOKE.—Dimanche dernier dans toutes les églises du diocèse de Sherbrooke, on a lu une lettre circulaire de Mgr de Racine encourageant la création des sociétés de colonisation.

Que faut-il faire, dit Sa Grandeur, pour retenir au pays ceux de nos patriotes que la nécessité et l'amour du changement poussent vers une terre étrangère?

Un des moyens les plus efficaces est assurément le succès des sociétés de colonisation. Encouragez cette œuvre à la fois patriotique et religieuse, et les sacrifices faits dans ce but produiront des résultats heureux.

LA FORTUNE DU PRINCE NAPOLEON

Un testament nul Paris, 1er avril.

Les journaux parisiens publient des notes sur la fortune personnelle du prince Napoléon.

Le prince avait en 1872, c'est-à-dire après la chute de l'empire, après l'incendie du Palais-Royal, où ses collections de tableaux et d'objets d'art avaient été perdues, une fortune fort bien établie et fort considérable, au dire même de la princesse Clotilde.

Qu'est-il survenu depuis cette époque? Quel est l'emploi qui a été fait de ces millions? On l'ignore. On sait que son journal le Napoléon lui a coûté d'assez grosses sommes, que l'Ordre a périclité malgré de lourds sacrifices, qu'enfin le Peuple a dû cesser sa publication le jour où le prince a déclaré se retirer; mais toutes ces opérations ne se soldaient pas en somme par des pertes très considérables: et on croyait que ces pertes avaient été couvertes par la vente du château de Prangins, qui eût lieu à cette époque.

Quoi qu'il en soit, tout a disparu, ou presque tout; et le prince ne laisse en mourant que deux millions deux cent mille francs à peine. Encore faut-il, pour obtenir ce chiffre, compter les quelques tableaux qui ornaient les Bergeries, sa demeure d'exil, et comprendre aussi les quelques hectares de terres qui entourent cette très modeste villa.

Cette fortune est laissée tout entière au prince Louis, au détriment des deux autres enfants, c'est-à-dire du prince Victor-Napoléon, et de la princesse Leticia, duchesse d'Aoste, à laquelle le prince Napoléon portait cependant une affection des plus grandes.

Par conséquent le testament, de plein droit, est nul, car un citoyen français ne peut priver ses enfants de plus de la quotité disponible, et les conventions qui existent entre la

Suisse et la France prescrivent à tout citoyen français habitant le territoire de la Confédération helvétique de se conformer aux lois de son propre pays. Le hasard a des cruautés sans pareilles.

Le prince Napoléon, pendant ses fréquents séjours à Rome, avait, à de nombreuses reprises, énergiquement refusé qu'on lui présentât M. Crispi. Il considérait en effet le premier ministre comme le pire ennemi de la France et il déclarait que sa politique était un danger pour l'Italie elle-même.

Le prince meurt, et le témoin appelé par le roi pour contresigner l'acte de décès est précisément M. Crispi!

Il fallait en effet pour cette formalité deux chevaliers de l'Annonciade: or les deux seuls chevaliers présents à Rome étaient le général Cosenz et M. Crispi.

C'est ainsi que le prince Napoléon, qui avait toujours refusé de voir M. Crispi, l'a trouvé à sa dernière heure.

Le capitaine D. Howard a été nommé inspecteur de la police montée au Nord-Ouest.

MM. J. O. Sansouci et L. J. Beaulieu viennent d'être nommés à des charges publiques dans la ville de Providence, R. I.

L'assemblée annuelle des actionnaires du chemin du Pacifique se tiendra le 13 mai prochain à Montréal.

L'élection de M. Ryder, qui a vaincu M. Colby, à Stanstead, est contestée. Le défendeur met lui-même M. Colby en cause.

Un correspondant écrit de Rome que le Pape a engagé l'archevêque Walsh à construire une université catholique en Irlande.

Le World de New-York croit que le congrès de la république du Brésil rejettera le traité de réciprocité limitée qui lui offre les Etats-Unis.

Il y a maintenant deux sièges vacants à la législature, ceux de deux conservateurs. M. Owens, député d'Argenteuil, et M. Bédard, député de Richmond.

L'escadre française de la Méditerranée a reçu l'ordre de se rendre à Cagliari pour saluer le roi Humbert lors de la visite de ce dernier en Sicile.

Le correspondant québécois de la Gazette, de Montréal, devrait savoir que M. Tarte n'est pas accusé de conspiration, et se comporter en conséquence.

On annonce la mort de deux membres du parlement anglais, M. Thomas Keay Tapling, conservateur, député de South Leicestershire, et le colonel Charles Joseph Hambro, conservateur député de South Dorset.

La compagnie de la Baie d'Hudson a offert à la législature du Manitoba de prolonger son chemin de fer jusqu'à la baie d'Hudson, à la condition de recevoir un bonus d'un million de piastres après l'achèvement des travaux.

Le major général Herbert, qui est en cette ville, en inspection officielle, parle et écrit très bien le français. Dans sa correspondance avec les officiers de notre origine, il se sert de notre langue.

Nous accusons réception d'une brochure intitulée: "Les avantages de la Fédération Impériale." Cette brochure contient la conférence faite par le Principal Grant du collège de Queens, à Kingston, le 30 janvier dernier.

Le maire Grant, de Victoria, a invité par dépêche, le président des Etats-Unis à visiter cette ville au

cours de son voyage à la côte du Pacifique.

Un navire de guerre anglais transporterait M. Harrison de Pudget Sound à Victoria.

La Correspondance politique de Vienne annonce que le gouvernement russe va se rendre acquéreur de toutes les lignes de chemin de fer du sud de la Russie, afin de se procurer une ligne directe de la mer Noire à la mer Baltique. C'est un projet d'une grande importance stratégique.

Le recensement général de la population vient de se terminer en Allemagne. L'empire compte actuellement 42,422,928 habitants, contre 46,855,704 en 1885. En déduisant du premier nombre les 2,036 habitants de l'île d'Xéligoland récemment annexée, on constate un accroissement de 2,565,138 habitants, soit de 5.48 p. c. Un seul Etat a vu diminuer le chiffre de sa population: c'est le grand-duché de Mecklembourg-Strelitz.

Le gouvernement bulgare a payé une récompense de 20,000 florins à un hongrois, dont on cache le nom, et qui a rendu service à la Bulgarie en dévoilant les noms des meurtriers de M. Baltcheff, ministre des finances. On croit maintenant que les assassins sont au pouvoir de M. Stambouloff, premier ministre, que ces individus voulaient tuer à la place de M. Baltcheff.

La Justice n'est pas défavorable au vote obligatoire. Elle voit dans une loi obligeant chaque électeur présent de voter sous peine d'amende, un remède à la plus grande somme de corruption qui se fait actuellement. C'est une des réformes, ajoute-t-elle, que l'opposition devra nécessairement entreprendre lorsqu'elle arrivera au pouvoir.

Feu l'Hon. M. Gingras

La mort vient d'enlever au milieu de nous une figure bien connue, un homme qui a occupé une place importante dans les affaires et la politique, l'hon. Jean Elie Gingras, ancien conseiller législatif, décédé à l'âge de 80 ans.

A une époque déjà assez reculée, M. Gingras fut l'un des constructeurs de navires les plus considérables de Québec, grâce à ses grandes aptitudes il se vit bientôt à la tête d'une grande fortune.

Le défunt faisait partie du conseil législatif depuis plusieurs années lorsqu'il fut remplacé par l'hon. G. Gresse. Il avait convolé pour la troisième fois en 1887.

Feu

Ceux qui sont exposés aux accidents et aux maladies subites, comme M. Aitchinson, du département du feu de Hamilton Ontario, connaissent la valeur du grand remède. M. Aitchinson déclare que, s'étant infligé des blessures graves aux jambes, il a fait usage de l'Huile de St-Jacob qui l'a guéri complètement. C'est le meilleur remède.

Les Canadiens à Paris

Inscrits à l'agence du Canada, Paris: L'honorable H. Mercier, premier ministre de la province de Québec, 24, rue des Capucines.

L'honorable J. Shehyn, trésorier de la province de Québec, 24, rue des Capucines.

M. A. Clément, secrétaire du premier ministre de la province de Québec, 24, rue des Capucines.

Le juge L. A. Billy, Québec, Hôtel Terminus.

Mlle Billy, Québec, Hôtel Terminus, M. H. Beaugrand, Montréal, Hôtel Terminus.

M. G. A. Drolet, Montréal, 46 boulevard Haussmann.

M. F. Berlinguet, Québec, Hôtel Terminus.

Mlle F. Chaffey, Toronto, 7, rue du Printemps.

Révérénd M. Mango Fraser, Hamilton, Ontario, Hôtel Saint-Petersbourg.

Maritime

La goëlette Blanche Alma, capitaine Lucien Bouillon, qui est à prendre une cargaison générale au quai de la Compagnie du Havre, partira pour Rimouaki et Matane, dans le courant de la semaine prochaine.

PRIMES! PRIMES AUX ABONNÉS DU CULTIVATEUR

Quiconque renouvellera son abonnement en le payant d'avance, ou prendra un nouvel abonnement en le payant aussi d'avance aura droit, à son choix, aux Graines de Semence suivantes:

BETTERAVES: Moyenne d'Evans, nouvelle. Favorité des Maraîchers, de grandeur moyenne, lisse, de couleur très foncée, douce, 1 once.

EGYPTIENNE à racine de navet Extra belle, précieuse, très hâtive, 1 once.

ROUGE SANG de Bastien. Probablement la plus hâtive après celle d'Egypte. Couleur rouge sang quand elle est bouillie. 1 once.

LONGUE, rouge sang, sucrée, meilleur variété pour le marché. 1 once.

Blanche de Silésie à collet vert, à sucre. Devient très grosses bonnes pour le bétail, une demi livre.

MAMMOUTH, longue, rouge d'Evans, variété supérieure, devient très grosse, belle chair solide. Un tiers de livre.

BLE D'INDE SUCRE, 1 livre.

CAROTTES. Hâtive en tronçon 2 onces.

CHATENAY, demi longue. 2 onces.

ROUGE, longue, sans cœur, très belle, environ 9 pouces de long 2 onces.

CERFEUIL, double frisé. 1 once

CITROUILLES. Champêtre du Canada, très grande, excellente pour le bétail. Une demi livre.

FROMAGE GRANDE, excellente pour cuire. Un quart de livre.

GEANTE du Canada, pouvant peser 150 livres. 1 once.

CONCOMBRE. Hâtif de choix, supérieur pour la table et les marinades. 1 quart de livre.

SGRAPPE. Un quart de livre. LONG, vert foncé, ferme. Un quart de livre.

BLANC, droit uni excellent pour la table. Un quart de livre.

CORNICHON pour marinades. Un once.

FEVES NAINES (haricots)

BONNEMAIN. Plus hâtive que toute autre espèce. Blanche. Une livre.

D'ETAMPES. Extra hâtive. 1 livre.

NEC PLUS ULTRA. Très petite Jaune, pincé, hâtive et très productive. Une livre.

MORAN. Espèce rustique, très productive. Une livre.

A. BEURRE. Jaune doré, très pulpeux, belles osées, sans fil. Une livre

NOIRE. Tendre, délicate. 1 livre

RAMEUSES ou COURANTES. Beurre noir. Grandes cosses, longues claires. Une livre.

D'ESPAGNE. Escarlate, grimpante, favorite comme plante d'ornement. 1 livre.

LAIEUE. Pommée hâtive, 1 once. Poucet, très petite, 1 once.

BLANCHE d'été. Bonne grandeur, tête très fournie. Un once.

PERPIGNAN. Dure plus longtemps que les autres, grande et croissant très vite. Un once.

MERVEILLEUSE ou ROUGE DE BESSEY. Frangée d'un beau rouge bronzé. Un once.

NAVETS

A COLLET VERT DE MUNICH, très hâtif. Blanc avec un collet rouge, petites feuilles. 2 onces.

MONTMAGNY. Variété potagère, très belle, jaune, collet rouge foncé, 2 onces.

GLOBE D'OR DE ROBERTSON, excellent pour la table. 2 onces.

CELEB D'ORANGE, une des meilleures espèces pour la table, 2 onces.

POUR LA CULTURE DU CHOUX

D'ABERDEEN A COLLET POURPRE. 1/2 livre.

GLGBE BLANC..... 1/2 livre

MAMMOUTH D'EVANS, collet pourpre. 1/2 livre

CHOU DE SIAM..... 1/2 livre

DE BANHIM, à collet violet, gros et magnifique..... 1/2 livre

A collet bronzé..... 1/2 livre

CHAMPION A COLLET VERT. 1-2 livre.

A COLLET VIOLET DE CLYDE AMÉLIORÉ, une des meilleures variétés..... 1/2 once

OIGNONS

DE WETHERFIELD. Rouge plat extra hâtif..... 1 once

GRAND ROUGE..... 1 once

GRAND BLANC..... 1 once

JAUNE DE DANVERS, bonne qualité, se conserve bien..... 1 once

BLANC HÂTIF DU PORTUNAL, pour marinades, belles variétés. La sémence doit être semée épaisse pour que les oignons soient petits 1 once

PANAIS

LONG UNI..... 2 onces.

Amélioré, à couronne creuse, 2 onces.

PERSIL

DE TOUTES SORTES, frisé et non frisé, 2 onces.

RADIS

DE TOUTES SORTES, longues et courtes, AU CHOIX.... 2 onces.

POIS POTAGERS

DE TOUTES SORTES..... 2 livres

Toutes ces graines viennent de la MAISON EVANS et SONT GARANTIES ABONNEZ-VOUS

AU CULTIVATEUR

Donnez vos ordres sans retard!

Et vos graines vous seront expédiées par la maille ou l'express, si ce que vous demandez ne pèse pas plus QU'UN QUART DE LIVRE.

DANS LE CAS CONTRAIRE, il faudra venir réclamer vos graines à nos bureaux, 86 rue St Pierre

NOTRE POPULATION

Il n'est question, depuis quelques jours, que de recensement. Cela nous fournit l'occasion de remonter en arrière et de faire de la statistique rétrospective.

Etudions pour le moment le mouvement de la population catholique de notre province depuis 1881 jusqu'à 1883 inclusivement.

1881.		
Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
50,484	27,465	23,017
1882.		
52,475	27,786	24,689
1883.		
53,086	26,129	26,957

Prenons maintenant la ville de Québec en particulier.

1881.		
Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
2,201	1,538	663

Le recensement de 1881 contenait des tableaux particuliers pour les deux sexes.

On verra par ces tableaux que dans certaines provinces et notamment dans celle de Québec, la population féminine l'emportait de beaucoup sur la population masculine.

Provinces.	Hommes.	Femmes.
Québec	678,109	690,918
Ontario	976,461	946,767
Nouvelle-Ecosse	220,538	220,034
Nouv.-Brunswick	164,119	157,114
Le Prince-Edouard	54,727	54,163
Manitoba	37,207	28,747
Colombie Anglaise	29,503	14,956
Les Territoires	18,114	28,333

Ainsi, d'après ce tableau emprunté à la statistique officielle, la disproportion entre le chiffre numérique de la population des deux sexes a été énorme pour notre province. L'on a compté près de 13,000 femmes de plus que d'hommes.

La proportion était plus égale au recensement de 1871.

La diminution dans le chiffre de la population masculine en 1881 s'explique par l'émigration des fils de famille qui sont allés en grand nombre chercher du travail à l'étranger.

TROP PEU D'ELECTEURS

Sur 323,000 personnes qui forment la population canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre, l'on ne compte — d'après le *National* de Lowell — que 28,465 électeurs.

Ces électeurs canadiens-français se répartissent comme suit :

Massachusetts	8,782
Maine	10,955
Vermont	3,145
New-Hampshire	2,743
Rhode-Island	1,512
Connecticut	1,328

Vingt-huit mille électeurs pour plus de trois cent mille canadiens !

Avouons de suite avec le *National* que c'est une assez maigre proportion.

D'après le confrère, en effet, si l'on admet que les hommes ne forment qu'un tiers de la population, et que sur ce tiers la moitié seulement ait atteint l'âge de vingt-un ans et soit dans les conditions requises par la loi pour obtenir le titre de citoyen américain, nous devrions avoir une proportion de 54,000 canadiens en état de se faire naturaliser.

Or, comme on vient de le voir, nous sommes loin de ce chiffre.

La raison de cette disproportion saute aux yeux. Elle repose dans le fait qu'en dépit des conseils donnés, qu'en dépit du mouvement de propagande inaugurée là-bas par nos sociétés

nationales, la naturalisation n'a encore fait qu'un nombre relativement restreint de prosélytes.

Les chefs du mouvement paraissent s'être heurtés à toute espèce de préjugés.

Cela ne veut pas dire que leur généreuse croisade a été inutile ou infructueuse, mais elle n'a pas donné tous les résultats voulus.

Dans la masse des préjugés qui ont enrayé le mouvement de la naturalisation il faut ranger en première ligne la crainte d'un certain nombre de nos nationaux de perdre à tout jamais leur qualité de canadiens-français en s'enrôlant sous les étendards de la république américaine.

Cette appréhension part sans doute d'un beau et noble sentiment, mais elle n'en laisse pas moins d'être puérile.

Bien plus, elle leur fait perdre les avantages qui ne sont accordés par la constitution américaine qu'aux citoyens naturalisés américains.

Et ces droits et ces privilèges valent bien la peine qu'on ne les dédaigne point, qu'on les recherche tout au contraire. Etre naturalisé citoyen américain devrait être l'ambition de tout canadien-français qui entend se fixer aux Etats-Unis et y gagner son pain. Il n'y a pour lui que cette ressource de compter pour quelque chose dans la vaste république américaine et d'y exercer une influence quelconque.

Aux Etats-Unis, comme dans tous les pays constitutionnels, l'influence politique est tout. Elle contrôle le pouvoir, le force à tenir compte des légitimes revendications d'un parti, fournit à chacun l'occasion de faire valoir ses droits, et assure une répartition équitable des diverses nationalités dans la représentation.

Ces considérations, il semble, sont d'un ordre assez supérieur pour triompher de tous les préjugés, pour triompher surtout d'appréhensions qui ne reposent absolument sur rien.

C'est une naïveté de croire que l'on a apostasié ou renié le pays de ses pères, parce que l'on entend profiter des avantages attachés à la qualité d'électeur dans un pays étranger. Les canadiens-français du Canada ont-ils cessé, eux, d'être fidèles à leur origine, en devenant sujets britanniques ? Nullement. Notre loyauté — nous l'avons déjà dit en plus d'une occasion — se concilie parfaitement avec l'amour de nos ancêtres, et il n'en sera pas autrement de nos compatriotes que leur destinée a portés sur le sol américain.

Le *National* dit qu'il entend pousser activement et énergiquement le mouvement de naturalisation. Nous l'en félicitons. C'est une noble et grande œuvre que celle qui est entreprise dans le but d'assurer à nos nationaux l'influence politique à laquelle leur nombre et leur force leur donnent droit.

Nous disons davantage : la presse américaine ne devrait pas être laissée à ses seuls efforts dans cette croisade. Les orateurs canadiens américains qui ont souvent l'occasion de se faire entendre là-bas et surtout les conférenciers de Québec et de Montréal, que l'on invite de temps à autre à porter la parole dans les centres canadiens, devraient eux-mêmes attaquer plus souvent ce thème et contribuer à déraciner les préjugés qui empêchent la masse de nos nationaux de se faire naturaliser.

Une veuve qui fut longtemps maltraitée par son mari a fait inscrire cette épithète sur la tombe du défunt :

Son cœur ne bat plus
Ni sa main non plus !

BULLETIN COMMERCIAL

Taux de banque

Le taux de la Banque d'Angleterre n'est pas changé et reste à trois pour cent.

Failites

Bradstreet, dans un calcul qu'il vient de faire sur les failites, dit que quarante pour cent sont dues au manque de capital.

Recettes du Grand-Tronc

Voici un état des recettes du Grand-Tronc pour la semaine finissant le 4 avril 1891, avec comparaison pour la période correspondante de 1890 :

	1891	1890
Trains de passagers	\$127,536	\$128,259
Fret	298,373	258,251
Augmentation	\$ 3,439	

Hausse

MM. Laing & Son, de Montréal, ont haussé de 5c le prix de leur graisse.

Huiles de loup-marin

On dit que les animaux sont plus petits que l'année dernière, ce qui ferait une diminution dans la production de l'huile, à moins que l'augmentation du nombre ne compense la diminution de la quantité donnée par chaque loup-marin.

Marchés de Québec

Revue de la semaine

Il n'y a rien de bien extraordinaire à noter pour la semaine qui vient de s'écouler. Il y a arrêté dans les affaires en général et l'on attend avec impatience l'ouverture de la navigation qui, nous l'espérons, ne tardera pas à arriver.

Cette semaine les quotations restent presque partout les mêmes, à part une baisse de 1/8c sur les sucres granulés, et une hausse de 1c sur les sirops.

Lard

Short Cut, \$17 à \$17.50 ; "Mess" Canada, \$17 à \$17.50 ; "Mess" Chicago, \$17 à \$17.50.

Farines

Le marché est tranquille si ce n'est qu'il y a eu une hausse sur l'extra qui fait \$5 à \$5.15 contre \$4.75 à \$5. Il y a aussi la S. Roller qui est à 5.25 et \$5.50 contre \$5.15 à \$5.40.

Sel

Gros, 57 1/2 à 60c ; fin, 1/2 de sac, 40 à 42c ; gros sacs, \$1.50 à \$1.60.

Marchandises engros

Les ventes ne sont pas très considérables depuis quelques jours. Mais nos marchands de gros ont raison de se déclarer satisfaits. Les voyageurs pour la marchandise d'automne seront sur la route avant peu de temps.

Œufs

Des œufs sont à la baisse et la demande est bonne. Samedi, il y en avait une très grande quantité sur nos marchés pour la première fois cette saison. Aujourd'hui nous cotons les œufs à 18c.

Beurre

Le bon beurre était très rare sur le marché samedi, et tout ce qui avait de bon a été vendu immédiatement. Nous cotons le beurre comme suit : bon, frais, 22 à 25c No 2, 16 à 18c ; beurre de crèmerie, 25 à 26c.

Le médecin l'ordonno

La Soeur Caroline, de l'hôpital St-André de Windsor, Ont., dit ce qui suit : " J'ai contacté que l'huile St-Jacob était le meilleur remède pour la goutte et les maladies des reins. En vérité je ne saurais trop faire d'éloges de ce remède. Le médecin de notre hôpital le prescrit constamment. " Un grand nombre de médecins en font autant.

THÉS!

THÉS!

RÉCOLTE 1890-91

Provenant directement du Marché Mincing Lane

SOUS LA DIRECTION OFFICIELLE DE L'INSPECTEUR DE THE

Pour la qualité quelques-uns les égalent mais ne les surpassent pas

DÉTAILLÉS AUX PRIX DU GROS

Grand Dépôt de Thé, No 22 rue la Fabrique

Bon Thé Noir, (Demi-feuille), valeur étonnante	12 cts
Thé noir, riche qualité, excellent arôme	16 cts
Thé noir choisi, entier et force intense	20 cts
Thé de surprise, à 30c la lb., valant 50c, un bon mélange de thé indien et Chinois, absolument pur et fort	30 cts
Spécialement choisis thé Ceylon, de Chine et Darjeeling mélangés	40 cts
Choix extra de thé indien et Ceylon mélangés, le thé le plus délicieux du Dominion	40 cts
Bon thé du Japon en feuille écrasé, incolore	10 cts
Bon thé du Japon, (Demi-feuille, incolore et entier)	12 cts
Japon de choix, fort et doux	20 cts
Oolong (Formosa)	40 cts
Choix extra de Ceylon, Pekoe Oolong	60 cts
Assam, choix extra de Hyson	50 cts
Namuna, Assam, Darjeeling, Cachar et Sylhet, Kangra, (Himalayas) Neigherica (Madras) Souchong, Pouchong, et Congou, Pekoe, Orange Pekoe, Fleur Pekoe, et autres variétés spéciales de thé indiens, Ceylon, Java, Japon et de Chine, (Noir et Vert) de la meilleure qualité importée en Canada.	
Liste de prix et échantillons envoyés gratuitement.	
Toute personne qui achètera 10 lbs. des thé marqués (x) recevra un magnifique mouchoir pour Dames, brodé en soie japonaise.	
Afin d'écouler une consignation, A. Watters a reçu instruction de vendre comme suit :	
Thé indien, (vieux) Hyson	20 cts
de nouveau Hyson	20 cts
Rappelez-vous de l'adresse.	

Grand Dépôt de Thé, No 22 rue la Fabrique
A. WATTERS

Avis aux Consommateurs

Les PRODUITS de la

PARFUMERIE ORIZA L. LEGRAND

11, Place de la Madeleine, à PARIS

(Ci-devant, 207, rue Saint-Honoré)

Tels que ORIZA-OIL * ESS-ORIZA * ORIZA-LACTÉ * CRÈME-ORIZA
ORIZA-VELOUTÉ * ORIZA-TONICA * ORIZALINE * SAVON-ORIZA

Doivent Succès et la Faveur du Public

Mais comme on contrefait ces Produits Oriza pour vivre sur leur réputation
NOUS AVERTISSONS LES CONSOMMATEURS AFIN QU'ILS NE SE LAISSENT PAS TROMPER

Les véritables produits se vendent dans toutes les maisons honorables de Parfumerie et Droguerie.

Envoi franco de Paris du Catalogue illustré.

VIN DE VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs, pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gésralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences, etc. En un mot, tous ces états de Langueur, d'amaigrissement, d'Épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés. — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON.

Dépôts à Québec : D^r ED. MORIN & C^e et dans toutes les Pharmacies et Drogueries.

A MM. les Marchands de la Campagne

AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Nous offrons en vente un grand JOB consistant en 150 doz. de Chapeaux de feutre, durs et moux, pour hommes. Nous les vendons en lots d'une demi-douzaine ou plus.

Les prix sont tellement bas que vous pourrez les vendre à grand marché tout en vous réservant un Bon Bénéfice. Venez les voir.

L. A. BERGEVIN & ROY,

35 a 45, rue Notre-Dame, Basse-Ville

Ancienne maison Bergevin.

LA PAUVRE IRLANDE

On vient de faire le recensement de la population de l'Irlande.

Celle-ci est de 4,770,127 âmes. C'est 625,000 de moins qu'en 1801; 3,405,000 de moins qu'en 1841, et 377,000 de moins qu'en 1881.

Ces chiffres lugubres prouvent une chose: c'est que l'émigration décime aujourd'hui comme autrefois la pauvre Irlande.

UNE NOUVELLE CARRIERE

Les femmes pharmaciennes

M. de Cassagnac fait une campagne dans l'Autorité en faveur des femmes pharmaciennes.

Il invite les femmes à prendre cette carrière.

Il importe, dit-il, d'élargir l'horizon devant la femme et de lui permettre de gagner sa vie par le travail.

Or, l'enseignement est encombré pour longtemps.

Là, il n'y a plus rien à faire.

Nous avons la femme dans les postes, dans les télégraphes, dans les téléphones.

Elle commence à pratiquer la médecine.

Nous devons l'encourager à entrer dans la pharmacie.

Elle y rendrait d'immenses services, parfaitement en rapport avec ses aptitudes minutieuses et hospitalières.

Reléver la femme, lui donner ce qui lui revient dans la vie humaine, non pas l'égalité absolue avec l'homme, au moins dans la vie politique, mais surtout où cela est possible, pratique, raisonnable, c'est un programme éminemment philosophique et chrétien.

Car la femme doit être, non pas l'esclave de l'homme, comme elle le fut trop longtemps, mais sa compagne et son associée.

QUAND LE SIECLE FINIT-IL ?

Bouillet répond: "Les années de chaque siècle se désignent, excepté la dernière, par l'adjectif ordinal qui énonce le chiffre de centaine immédiatement supérieur à celui de la centaine exprimée; ainsi l'on dit de 1801 à 1899, le XIXe siècle, la dernière année du siècle (l'an 1900) porte seule le nom du chiffre de centaine qui sert à l'écrire."

Comme cette réponse peut n'être pas facilement saisie par leurs jeunes élèves, nos instituteurs primaires, qui ne manquent pas de leur poser cette vieille colle, leur présentent la solution de la manière suivante:

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 1er de notre ère, 1 an.

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 2 de notre ère, 2 ans.

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 99 de notre ère, 99 ans.

Du 1er janvier au 31 décembre de l'an 100 de notre ère, 100 ans.

Donc le IIe siècle a commencé au 1er janvier 101.

Donc le XIXe siècle a commencé au 1er janvier 1801.

Donc le XXe siècle commencera au 1er janvier 1901.

UN ANCIEN PRIVILEGE

Le jour des Rameaux

Nous voyons par un journal de Rome que le samedi de la Passion, le chevalier Aicardi a offert au Saint-Père une palme d'un travail exquis, de la part de M. Jean Bresca, de San Remo, dont la famille jouit à cet égard, depuis la fin du seizième siècle, d'un privilège dont l'origine est des plus curieuses. Tout le monde la connaissant pas, l'actualité nous autorise, à résumer brièvement la sensationnelle anecdote.

C'était le 10 septembre 1586; il s'agissait de dresser au milieu de la place de Saint-Pierre l'obélisque qui ornait autrefois le cirque de Caligula et de Néron. Une sombre escouade de sbires, conduite par le bourreau, était chargée de faire respecter la terrible ordonnance par laquelle Sixte-Quint interdisait, sous peine de mort, à tous les assistants, pendant

toute la durée de l'opération, de troubler d'une façon quelconque le silence indispensable pour que les ordres donnés par l'architecte Fontana puissent être distinctement entendus.

A un moment donné, l'opération parut gravement compromise. Tous les cabestans tournaient à la fois et l'obélisque gigantesque commençait à se dresser, sous ce puissant effort, quand on s'aperçut avec effroi que les cordages tendus à l'extrême et desséchés par le frottement menaçaient de se rompre.

L'émotion des spectateurs était à son comble; les ingénieurs se regardaient, éperdus. Mais une voix retentit tout à coup, au milieu du silence universel:

— Aqua, alle funi! (de l'eau sur les cordes!)

Celui qui, au péril de sa vie, venait d'arracher à une mort certaine tous les travailleurs que l'obélisque allait écraser dans sa chute, déclara se nommer Guillaume Bresca, être né à San Remo, où il exerçait la profession de marin. Pour le récompenser de son bon conseil, de sa présence d'esprit et de son courage, Sixte-Quint lui accorda, pour lui et les siens, à perpétuité, le privilège de la fourniture des palmes de la chapelle pontificale, le jour des Rameaux.

TUPPER vs TYLER

Lettre du Haut Commissaire canadien à Sir Henry Tyler, président de la compagnie du Grand-Tronc. Réponse de M. Tyler. — Correspondance piquante.

Londres, 10. — Le Times a publié hier une lettre de Sir Chs Tupper datée d'Ottawa, le 6, dans laquelle il nie les allégations de Sir Henry Tyler, au sujet de la visite de M. Tupper à M. Seargeant. Tupper déclare qu'il éprouvera beaucoup de plaisir à rencontrer M. Tyler, en présence des actionnaires. Il dit que non seulement il peut prouver ses allégations, mais que les intérêts de la compagnie ont été sacrifiés par la misérable administration du président.

Sir Charles Tupper, nie qu'il ait demandé à M. Seargeant d'enjoindre à tous les employés du Grand-Tronc de voter en faveur du gouvernement. C'est le gérant de la compagnie lui-même qui a provoqué l'entrevue qu'il a eue avec lui, et ce n'est qu'à sa demande qu'il est allé conférer avec lui sur certaines questions concernant la compagnie. Le Haut Commissaire canadien dit aussi qu'il a simplement demandé à M. Seargeant de révoquer les ordres, qu'il avait déjà donnés à ses employés, — ordres par lesquels il leur enjoignait de travailler de toutes leurs forces contre le gouvernement et désirait aussi que ces employés fussent officiellement avertis par M. Seargeant qu'ils pourraient travailler dans l'intérêt du gouvernement s'ils le voulaient, et cela sans crainte d'une destitution.

Il n'était que raisonnable, dit Sir Charles, d'exiger cela d'une compagnie qui doit tant au gouvernement McDonald. Nous avons perdu plusieurs comtés dans Ontario, grâce à l'hostilité du Grand-Tronc. Il accuse Sir Henry Tyler d'avoir lui-même donné des instructions à M. Seargeant, et il dit que M. Reeves, le trésorier général de la compagnie, à Chicago, a déclaré, durant les élections, que le chemin de fer du Grand-Tronc allait amener, des Etats-Unis, un grand nombre de voteurs afin de les faire voter pour le parti libéral, parce que ce parti favoriserait l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

Sir Charles Tupper, en un mot, se plaint d'une manière très amère de la position prise par la compagnie du Grand-Tronc, durant les dernières élections fédérales.

Sir Henry Tyler a répondu aujourd'hui au Haut Commissaire Canadien, par une lettre qu'il a publiée dans le Times. Le président du Grand-Tronc explique l'entrevue que Sir Charles a eue avec M. Seargeant. Il nie que ce dernier ait reçu instruction de travailler contre le gouvernement durant les dernières élections; il nie même que M. Seargeant ait donné instruction à ses employés d'agir de la sorte. Sir Henry condamne les sentiments annexionnistes exprimés par M. Reeves, dans une entrevue à Chicago; puis il termine sa lettre comme suit:

"Les politiciens canadiens ont trop longtemps et trop souvent fait du Grand-Tronc, un instrument dont ils se sont servis pour faire triompher leurs intérêts de parti. Mes collègues et moi n'avons pas autre chose en vue que de sauvegarder les intérêts de la compagnie. Je parle au nom des vingt-trois mille propriétaires du Grand-Tronc, et je puis assurer Sir Charles Tupper, — qui n'est pas un des actionnaires, — qu'il ne réussira jamais, malgré sa grande habileté et son expérience dans la diplomatie gouvernementale, à induire un seul de ces propriétaires à se mettre à la merci de son parti ou de tout autre parti politique du Canada. Nous tenons avant tout à conserver notre indépendance politique."

Cette correspondance échangée entre Sir Henry Tyler et Sir Charles Tupper a créé un vif intérêt dans les cercles politiques de Londres.

POPULATION T MORTALITE A QU BEG

Il suffit de consulter le Rapport Commercial, publié à Montréal par MM. Dau, Wiman et Cie, pour se convaincre de l'inexactitude et de la fausseté des statistiques mortuaires de Québec. C'est une grave injustice envers cette ville.

En effet, le Rapport Commercial donne à la ville de Québec une population de 75,447 âmes, tandis que les statistiques mortuaires publiées à Ottawa, répandues par tout le pays et à l'étranger, ne nous accordent que 67,000. Ce qui fait que le chiffre de la mortalité paraît si élevé pour Québec c'est que l'on enregistre tous les étrangers qui viennent mourir à la ville, soit dans les hôpitaux ou ailleurs, et qui n'ont jamais été citoyens de Québec.

De plus, on compte comme décédés à Québec tous ceux qui, mourant à l'étranger sont enterrés dans nos cimetières.

L'on conçoit que d'après toutes les raisons précédentes, on arrive à faire de Québec la ville la plus malsaine du Dominion et à détruire sa bonne réputation de Ville d'eau.

Il serait temps qu'un tel état de choses prit fin, et que la véritable proportion de la mortalité de la ville fut établie d'après sa population.

UN QUI CONNAIT.

Les chemins de fer du Manitoba

Il est question de l'achat du Northern Pacific par le C. P. R.

Un appel au peuple est imminent

Winnipeg, 11. — Il est rumeur tel que la compagnie du chemin de fer Northern Pacific a offert de vendre sa voie et son matériel au C. P. R., et il est probable que cet offre sera acceptée.

On a demandé à la législature si réellement une telle offre a été faite, et le Procureur Général a répondu que cette nouvelle est exacte, mais les négociations à cet effet ne sont pas assez avancées pour en publier les détails.

On dit aussi que si cette offre est acceptée le parlement de Manitoba sera dissout et un appel au peuple sera fait en juin prochain.

Le fameux procès de Bari

Révélation extraordinaires

Rome, 11. — Au cours des débats du procès de la Mala Vita qui se juge à Bari, des dénonciateurs ont dit que les membres de la société étaient obligés de fournir au chef de l'argent, des vivres et des vêtements, et étaient même forcés de lui donner leur literie. Les membres qui refusaient de se conformer à ces règles étaient battus par des camarades dont les noms étaient tirés au sort. En somme, les dépositions ont révélé un terrible système d'exactions et d'intimidation.

Chaque fois qu'on appelait le nom d'un nouveau dénonciateur, un silence de mort se faisait dans la salle, mais dès que l'interrogatoire du témoin commençait, les accusés l'accablaient d'épithètes telles que "assassin, menteur, canaille", auxquelles les dénonciateurs répondaient non moins violemment. En ville, l'émotion est intense; les rues étaient aujourd'hui encombrées de personnes désireuses de voir les prisonniers, qu'une escorte armée a conduits au tribunal et en a ramenés.

La révolution aux Indes

Une victoire anglaise confirmée

Le Rajah de Manipour exécuté par les Loyalistes

Londres, 11. — Les dépêches du vice-roi des Indes confirment la nouvelle que le lieutenant Grant a repoussé le 6 courant, 4000 rebelles armés et appuyés d'artillerie. Les Miranzais continuent de résister à l'autorité, et lors de leur soulèvement 14 anglais ont été tués et 27 blessés.

Simila, 11. — C'est le commandant en chef des forces de Manipour qui a été tué pendant l'engagement entre les forces du lieutenant Grant et les rebelles, et non le Rajah. Ce dernier, suivant une lettre du vice-roi des Indes, a été exécuté par les loyalistes après le massacre des troupes anglaises à Manipour.

La question des licences

Un journal boycotté par les prêtres

Hull, 11. — Le Spectateur de cette ville a été dénoncé par les RR. PP. Oblats parce qu'il a publié certains articles sur la question des licences. Dans ces articles, l'éditeur exprimait l'espoir que le nombre ordinaire des licences serait accordé parce que le trésor municipal est en ce moment à court de fonds. Et c'est pour cela que les prêtres ont boycotté ce journal.

Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

FEU M. MASSUE

M. J. A. Massue, ancien représentant de Richelieu à la Chambre des Communes, est mort vendredi à Saint-Aimé. Cet événement, bien que prévu depuis plusieurs mois déjà, a vivement ému tous ceux qui de près ou de loin ont eu l'avantage d'être en relation avec le défunt. Puissamment riche, issu d'une des plus anciennes et des plus distinguées familles du Canada, M. Massue avait tout ce qu'il fallait pour bien vivre et se rendre populaire.

Il n'était âgé que de trente ans, et il était pourtant un de ceux à qui la vie pouvait paraître douce!

M. Massue est né à Saint-Aimé, comté de Richelieu. Il a fait ses études à St Hyacinthe, à Montréal et à l'Université catholique de Fordham.

En automne 1889, il fut, à la suite de la mort du capitaine Labelle, élu député Richelieu contre M. Beauchemin, industriel de Sorel.

C'est dans cette campagne électorale qu'il prit les germes de la maladie qui devait l'emporter.

Nous prions la famille de croire à notre sympathie.

MADAME LELIEVRE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de madame Hélène Mailhot, veuve de Siméon Lelièvre, écrivain.

Elle a succombé, samedi après-midi, à une congestion de poumons. La défunte était la mère de M. Siméon Lelièvre, employé civil, à Ottawa, et la belle-mère de l'honorable Horace Archambault, de M. L. P. Pelletier, avocat, et de M. Alphonse Pelletier, marchand de Trois-Pistoles.

Nous offrons à la famille en deuil, l'expression de nos plus sincères condoléances.

Une importante concession pour le Canada

Le lard canadien admis en France

Londres, 11. — Le Canada vient justement d'obtenir une importante concession de France. Le gouvernement français n'a pas voulu admettre pendant quelque temps le jambon et le lard fumé venant du Canada à cause des maladies qui sévissent sur le bétail américain. Sir Charles Tupper, le Haut Commissaire canadien, a démontré au gouvernement français que le bétail canadien n'est pas atteint de maladie et il a prouvé son avance d'une manière irréfutable. En conséquence les autorités du gouvernement français ont décidé d'admettre le jambon et le lard fumé du Canada. Aussitôt que cette décision fut connue plusieurs consignations ont été admises immédiatement.

PARLEMENT IMPERIAL

Un échec pour le gouvernement

Londres, 11. — Hier soir, dans la chambre des Communes, la motion annuelle contre le commerce d'opium aux Indes, a été présentée par M. Peas.

Cette motion a été adoptée par un vote de 160 contre 130. Le gouvernement a été battu et l'opposition a accueilli ce résultat par des applaudissements enthousiastes.

En Irlande

Une note de Mgr Logue

Mme O'Shea et M. Parnell

Londres, 11. — Les assertions des parnellistes que les évêques ne s'étaient jamais déclarés contre M. Parnell avant la publication de la lettre de M. Gladstone a donné lieu à la publication d'une note de Mgr Logue, administrateur du diocèse d'Armagh, dans laquelle il dit: "Je suis effrayé de voir des résolutions à l'appui de Parnell supportées par des prêtres. Ceci est suffisant pour engager les catholiques à s'élever contre une telle canallerie. Mais pour ce qui concerne les prêtres, eux qui sont les gardiens de la moralité, c'est intolérable."

Londres, 11. — On entend presque plus parler du mariage de M. Parnell avec Mme O'Shea. Parnell est venu à la chambre des Communes directement de Brighton, 4 ans, 6 mois, 10 jours.

Je pris Froid, Je devins malade

ET JE PRIS L'EMULSION SCOTT

D'Huile de FOIE de MORUE

RÉSULTAT: Je mange, je dors

et je suis d'une vigueur extraordinaire; je deviens gros, car cet admirable remède aux hypophosphites me guérit non-seulement ma

PHTISIE INCIPIENTE

mais augmenta en même temps le poids de mon corps d'une livre par jour. Je la prends aussi facilement que du lait.

L'EMULSION SCOTT ne se vend qu'en flacons couleur saumon; chez tous les pharmaciens. Prix, 50c. et \$1.00. SCOTT & BOWNE, Baltimore.

VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING DIGESTIONS DIFFICILES MAUX D'ESTOMAC PERTE DE L'APPÉTIT DES FORCES, etc. PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS ET TOUTES PHARMACIES

Est avec le Goudron Guyot

Cette liqueur concentrée, qu'ont été faites les expériences dans sept grands hôpitaux de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, Vienne, Lisbonne, etc., contre les rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes des bronches et de la vessie, affections de la peau, dartres, eczémas...

Le Goudron Guyot, par sa composition, participe des propriétés de l'Eau de Vichy tout en étant plus tonique. Aussi possède-t-il une efficacité remarquable contre les maladies de l'estomac.

Comme chacun le sait, c'est du goudron que sont extraits les principes antiseptiques les plus actifs; c'est pour cette cause que le Goudron Guyot constitue, en temps d'épidémie et pendant les chaleurs, une boisson préservative et hygiénique qui rafraîchit et purifie le sang.

Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée.

C'est seulement rue Jacob, 49, Paris, que se prépare le Véritable Goudron Guyot.

USE FERRY'S SEEDS BECAUSE THEY ARE THE BEST. D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive and Priced SEED ANNUAL For 1891 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using Garden, Flower or Field Seeds, should send for it. Address D. M. FERRY & CO. WINDSOR, ONT. Largest Seedsmen in the world

Nouvelle Maison à St-Sauveur

Cantin & Robitaille

Chapelliers et Manchonniers

No 781, rue St-Valier, St-Sauveur

QUEBEC

A l'enseigne du Renard d'Or

Nous aurons toujours en stock, le plus bel assortiment de chapeaux, fourrures, pardessus imperméables en caoutchouc, parapluies et tout ce qui concerne ce genre d'affaires, pour dames et messieurs. Une visite, s'il vous plaît. N. B. — Nous nous chargeons spécialement de la confection et réparation de fourrures. 26 mars — 31.

Les écoles du Manitoba ET LA LAI GUE FRANÇAISE

Rapports de Sir John Thompson Textes de ces documents

Les journaux officiels publient les deux rapports du ministre de la justice du Canada sur les lois de la législature du Manitoba abolissant la langue française et les écoles catholiques dans cette province. Les voici dans leur entier :

Ottawa, 21 mars 1891.

A Son Excellence le gouverneur-général en Conseil :

Le soussigné a l'honneur de faire rapport sur l'acte qui suit de la législature de la province du Manitoba, adopté à la session de 1890 et reçu par l'honorable Secrétaire d'Etat le 11 avril dernier, comme suit : " Chap. 14, un acte pour faire de la langue anglaise la langue officielle de la province du Manitoba."

Cet acte contient les dispositions suivantes :
" 1. En dépit de tout acte ou de toute loi au contraire, on emploiera la langue anglaise seulement dans les records et journaux de la chambre d'assemblée pour la province du Manitoba et dans tout plaidoirie ou procès dans aucune cour ou d'aucune cour dans la province du Manitoba. Les actes de la législature de la province du Manitoba ne seront imprimés et publiés qu'en langue anglaise."

" 2. Cet acte ne s'appliquera que sur ce qui est de la juridiction de la législature de décréter, et viendra en vigueur le jour de sa sanction."

La province du Manitoba a reçu sa constitution dans les dispositions du chap. 3, de la 33 Vict. (appelée communément "l'Acte du Manitoba") subseqüemment confirmé par un acte du parlement impérial. La section 23 de cet acte est comme suit :

" Toute personne, dans les débats de la législature, pourra se servir de la langue anglaise ou de la langue française, et l'on pourra faire usage de ces deux langues dans les records et journaux respectifs de ces chambres, et l'on pourra faire usage de l'une ou l'autre de ces langues par toute personne ou dans toute plaidoirie ou procès dans ou émanant de toute cour du Canada établie d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou de toutes ou d'aucunes des cours de la province. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans les deux langues."

Le pouvoir de la législature provinciale d'amender ou de rappeler cette section de l'acte du Manitoba, ainsi confirmé, soulève des doutes sérieux. La validité de l'acte sous examen peut être facilement attaquée par des procédures législatives par toute personne au Manitoba prête à insister sur l'usage du français dans les plaidoiries et procédures de tribunaux ou dans les journaux et actes de l'Assemblée législative. Comme il est apparu qu'une portion considérable de la population de cette province désire que l'on fasse usage de l'anglais seulement dans ces matières, et qu'une très considérable section demande que les dispositions de l'Acte du Manitoba soient maintenues sous ce point il ne peut y avoir de doute que l'on cherche à obtenir une décision des tribunaux à une date prochaine sur la validité de la législation actuelle. Une décision judiciaire de cette question sera plus permanente et plus satisfaisante qu'une décision rendue par le pouvoir de dévauet.

Le soussigné recommande donc de laisser cet acte en opération.

Ottawa, 21 mars 1891.

A Son Excellence le gouverneur-général en Conseil :

Le soussigné a l'honneur de faire rapport sur les deux actes portant les titres suivants, passés par la législature de la province du Manitoba à sa session de l'année 1890, lesquels actes ont été reçus par l'honorable Secrétaire d'Etat le 11 avril 1890 :

" Chap. 37 Un acte concernant le Département de l'Instruction " et le " Chap. 38. Un acte concernant les écoles publiques."

Le premier de ces actes crée un Département de l'Instruction composé du conseil exécutif ou d'un comité nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, et définit ses pouvoirs. Il crée aussi un bureau de Conseil (Advisory board) en partie nommé par le département de l'Instruction et en partie élu par des instituteurs, et définit aussi ses pouvoirs.

L'acte concernant les écoles publiques est une consolidation et un amendement de toute législation antérieure sur les écoles publiques. Il révoque toute législation qui créa et autorisa un système d'écoles séparées pour les protestants et les catholiques.

Par les actes antérieurement en vigueur les protestants ou les catholiques pouvaient établir une école dans tout district scolaire et les contribuables protestants étaient exempts de contribuer au maintien des écoles catholiques, et les contribuables catholiques étaient exempts de même de contribuer au soutien des écoles protestantes.

Les deux lois présentement sous examen comportent l'abolition de ces distinctions quant aux écoles et de ces exemptions quant aux contribuables, de même que l'établissement d'un système, d'après lequel des écoles publiques seront organisées dans tous les districts scolaires sans égard aux vues religieuses des contribuables.

Le droit de la province du Manitoba de légiférer sur l'éducation est conféré par l'acte qui crée la province, à savoir : 32-33 Vict., chapitre 3 (l'Acte du Manitoba) section 22 qui est comme suit :

" 22. Dans et pour la province, la législature pourra exclusivement décréter les lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :—

" 1. Rien de ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational schools).

" 2. Il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelque un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation."

" 3. Dans le cas où la province refuserait d'adopter aucune loi provinciale dans le but d'assurer le droit de la minorité, tel qu'exprimé par un arrêt du gouverneur en conseil, ou dans le cas où aucune décision du conseil en appel ne sera pas dûment exécutée par l'autorité provinciale, alors et dans tous les cas et en autant que les circonstances dans chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra y porter remède à l'aide d'une loi assurant l'exécution des dispositions de cette section et de toute décision du gouverneur-général en conseil d'après cette section."

En 1870, quand "l'Acte du Manitoba" a été passé, il n'y avait pas dans cette province de système d'éducation établi ou autorisé par la loi ; mais à la première session de la législature de cette province, en 1871, une loi établissant un système d'éducation dans la province fut passée. Par cette loi, le lieutenant-gouverneur en conseil était autorisé à nommer un bureau d'éducation pour la province, composé de pas moins de dix, ni de plus de quatorze membres, dont une moitié devait être catholique et présidée par un surintendant des écoles catholiques ; l'autre moitié devait se composer de protestants et devait aussi être présidée par un surintendant des écoles protestantes. Ces deux branches du conseil d'Instruction publique devaient avoir juridiction respectivement sur les écoles de chaque dénomination religieuse. Elles devaient avoir seules le soin de choisir les livres à l'usage des enfants dans ces écoles, de veiller au maintien des bonnes mœurs et à l'éducation religieuse des enfants. L'argent voté par la législature en faveur de l'Instruction publique devait être divisé également entre les écoles catholiques et les écoles protestantes.

Par une loi passée en 1875, le nombre des membres du conseil fut porté à 21 douze protestants et neuf catholiques. L'argent voté fut dès lors distribué entre les écoles catholiques et les écoles protestantes suivant le nombre d'enfants contenus dans chaque école catholique ou protestante.

La loi de 1875 pourvoyait aussi à ce que l'établissement, dans un district, d'une école d'une dénomination religieuse n'empêche pas qu'une école d'une autre dénomination ne soit établie dans ce même district.

Plusieurs questions ont été soulevées relativement à la validité des deux statuts mentionnés. Parmi ces questions se trouvent les suivantes :

Etant admis qu'"aucune classe de personnes (pour employer les termes mêmes de l'acte du Manitoba)" n'avait, en vertu de la loi, "au temps où cette province a été établie, aucun droit ou privilège relatif aux écoles d'une dénomination (ou d'une autre), "une classe quelconque de personnes" avait-elle un tel droit ou privilège en vertu "de la coutume" à cette époque ?

L'existence pour les enfants catholiques romains, d'écoles catholiques soutenues par les contributions volontaires des catholiques romains, dans lesquelles leur religion pouvait être enseignée et où l'on se servait des livres conformes à la religion catholique ; et la non-existence d'aucun système par lequel les catholiques romains, ou tous autres citoyens d'une autre dénomination religieuse, pouvaient être forcés à contribuer au maintien des écoles, constituent-elles "par la coutume" un droit ou privilège, pour les catholiques romains, dans le sens de la loi du Manitoba ?

La première de ces questions, comme on le voit, était une question de fait ; la seconde était une question de droit, fondée sur cette prétention—qui a été déclarée légitime depuis,—par laquelle la population catholique du Manitoba affirmait que l'existence d'écoles séparées à l'époque de l'union" lui donnait raison de conclure qu'elle a "par la coutume" un droit ou un privilège" pour le maintien de ses écoles.

Il sembla manifeste dès le début qu'il était nécessaire de soumettre ces questions à la décision des tribunaux judiciaires. Des procédures ont été prises pour obtenir une semblable décision de la part de la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, il y a plusieurs mois, et au cours de ses procédures, les faits allégués par les catholiques ont été prouvés, et les questions ci-haut mentionnées ont été soumises à la juridiction du tribunal après un plaidoyer fait par les représentants des catholiques et ceux du gouvernement provincial. La cour a pratiquement décidé—un juge était dissident—que les lois qui lui étaient soumises alors ne portaient atteinte à aucun droit ni à aucun privilège des catholiques romains relativement aux écoles qu'ils possédaient en vertu de la coutume à l'époque de l'union ; en d'autres termes il a été décidé que la non-existence à cette époque d'un système d'écoles publiques, et conséquemment l'exemption, à la même époque, de contribution pour le maintien d'écoles séparées, et la liberté d'établir et de soutenir de telles écoles séparées, ne constituent pas "un droit ni un privilège par la coutume"—droit et privilège que font disparaître les lois mentionnées.

On en a appelé de cette décision à la Cour Suprême du Canada. La question viendra probablement devant ce tribunal dans le cours du mois prochain. Si l'appel est maintenu, ces lois seront annulées par décision judiciaire et la minorité catholique du Manitoba sera protégée. La loi en question restera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit révoquée, et ceux dont la majorité de l'assemblée législative représente les vues, admettront que cette matière a été traitée de manière à sauvegarder les droits constitutionnels de la province.

Si le jugement de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba est maintenu par la Cour Suprême, il sera alors temps pour Votre Excellence de prendre en considération les requêtes qui vous ont été présentées par les catholiques du Manitoba et dans lesquelles ils demandent le redressement de leurs griefs en vertu des sous-sections 2 et 3 de la section 22 de la "Loi du Manitoba", qui sont annexées à ce rapport, et analogues aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord concernant les mêmes matières dans les autres provinces.

Ces sous-sections contiennent en fait les dispositions qui furent faites quant à toutes les provinces et sont apparemment celles d'après lesquelles la constitution voulait que le gouvernement de la Paissance procédât si il devenait nécessaire en aucun temps, pour le pouvoir fédéral d'y recourir pour protéger la minorité protestante ou catholique romaine contre tout acte ou décision de la législature de la province ou d'aucune autorité provinciale affectant aucun "droit ou privilège" d'aucune telle minorité "au sujet de l'éducation".

DEUX ANS APRES

Un Canadien Français noyé en 1889 retrouvé dans le Merrimack

On écrit de Nashua que l'on vient de découvrir dans le Merrimack le cadavre d'un Canadien Français qui y a péri il y a environ deux ans et demi.

Le public se rappelle encore l'éroulement du pont de Mooksett, le 19 décembre 1889, entraînant sous les ruines au fond de la rivière Merrimack trois victimes du nom de Eugène Thériault, maçon principal de la nouvelle reconstruction et citoyen de Nashua, de Pierre Bérubé et d'un Irlandais.

Un journal américain le Telegraph de Nashua publiait l'autre jour qu'un cadavre humain avait été vu flottant en dérive sur la Merrimack. Le signalement fut donné de Manchester, dit-on.

Des recherches furent faites et le corps fut recueilli à Tingsboro, près de Lowell, et inhumé immédiatement par ordre du coroner dans le cimetière catholique de Lowell.

La famille Thériault fut frappé du signalement de l'inconnu. Il portait aussi un scapulaire d'une forme particulière.

Mme Thériault dont le mari avait péri à la catastrophe de Hooksett, accompagnée de ses deux fils et de ses frères se rendit à Lowell où eut lieu l'exhumation du cadavre en présence de la famille.

La constatation se fit facilement au milieu d'une scène des plus attendrissantes, grâce au scapulaire que Mme Thériault reconnut comme celui qu'elle lui avait donné avant son départ.

Le corps vient d'être inhumé dans le cimetière de Nashua au milieu d'une cérémonie des plus imposantes, présidée par M. l'abbé Millette.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN ITALIE

Révélation importantes

Rome, 10. — Le procès de 179 membres de la société "Mala Vita" excite en ce moment dans la ville de Bari, le plus vif intérêt. Les accusés occupent deux galeries protégées par de solides barres de fer. La plupart des prisonniers sont des maçons ou des tonneliers ; ils sont jeunes et bien habillés ; mais il y a parmi eux des individus bien connus pour leurs crimes.

De fortes escouades de police et des troupes maintiennent l'ordre à l'intérieur de la salle d'audience. L'audition des témoins, 207 à charge et 423 à décharge, a commencé lundi et durera toute la semaine. La plupart de ces témoins déclareront qu'ils n'ont eu aucune connaissance de cette société. Quelques-uns reconnaîtront qu'ils ont blessé certaines personnes par l'ordre de la société et qu'ils ont agi dans la crainte d'être mis à mort.

Un Napolitain, qui a déclaré avoir été invité, moyennant payement, à retirer son nom de la liste des dénonciateurs, a révélé les noms d'un grand nombre de membres de la société, y compris celui du président.

Un prisonnier du nom de Passaquindici, a dénoncé 70 membres et a déclaré qu'il y en avait encore 200 qui n'étaient pas arrêtés. Il a dit que la société était divisée en trois branches.

Ces révélations, ainsi que certaines autres dénonciations ont causé la plus vive agitation dans la salle d'audience. Les prisonniers possédaient des cris et faisaient des gestes d'appel à leurs amis qui se trouvaient dans l'auditoire. Le tapage, pour un moment, est dégénéré en émeute.

Il y a trente avocats pour la défense des inculpés.

Triple condamnation à mort

Trouvés coupables de meurtre

Pittsburg, Penn., 10. — On vient de juger devant la cour d'assises du comté d'Allegheny, à Pittsburg (Pennsylvanie), trois Hongrois, Andrew Tadt, Michael Sabal et George Runsock, poursuivis pour meurtre commis pendant une émeute qui s'est produite le 1er janvier dernier à Etzblock, à propos d'une grève dans l'établissement métallurgique de M. Carnegie.

Le procès, qui a été très long, a causé une certaine sensation non seulement dans tout le comté d'Allegheny, mais aussi parmi les anarchistes et socialistes des grandes villes, notamment parmi ceux de New-York, qui ont tenu plusieurs réunions pour protester contre les poursuites et la prétendue partialité avec laquelle elles étaient dirigées. Cependant les trois accusés ont été déclarés par le jury coupables de meurtre au premier degré, et condamnés à être pendus. La date de l'exécution sera fixée ultérieurement par le gouverneur de l'Etat, comme cela se pratique en Pennsylvanie.

Maladie des reins

Une maladie des reins ou autrement la lumbago fut traitée avec succès de la manière suivante : Baltimore, Ind. U. S., 26 février 1890. — J'ai souffert pendant nombre d'années des douleurs dans le dos, et je ne pouvais obtenir aucune guérison. J'ai fait usage de l'Huile St-Jacob, qui m'a guéri complètement. Je la recommande comme étant un remède efficace. George H. Burnett, 120, N. rue Eden.

Un vétéran de 37

Les journaux ont annoncé, il y a quelque temps, qu'il ne restait plus qu'un survivant de ces "Canadiens robustes, exemples frappants, d'une remarquable vitalité, ces géants d'un autre âge qu'a produit notre race, ces faits que ni les tourments de la persécution, ni les angoisses de l'exil, ni les souffrances du dévouement, ni les amertumes de l'ingratitude n'ont pu épuiser, et que les années seules, mais les années nombreuses comme il en faut pour ébranler le tronc ferme du chêne, ont pu affaiblir et mener à la tombe", qu'il ne restait plus, disons-nous, qu'un vétéran de 1837-38.

Nous nous permettrons de faire remarquer que nous avons ici un patriote de 1837-38 : M. le notaire J. S. Vallée, actuellement maître de poste à Montmagny, position qu'il occupe depuis quarante et un an.

M. Vallée n'a pas pris une part aussi active que les deux vétérans qui sont morts dernièrement, mais, tout de même, il ne s'est pas moins exposé par amour pour la patrie et la liberté.

Il était alors maître de poste à Ste-Scholastique, comté de Deux-Montagnes et il fut témoin, de l'incendie en 1837 du bureau de poste de cette même localité.

M. Vallée pratique le notariat depuis quarante-six ans et malgré ses soixante et dix-neuf ans, il est encore frais et gaillard et jouit d'une excellente santé.

MONTMAGNY.

Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé ? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie ; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps ? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

"La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indésirables symptômes ?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang. Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance :

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit : "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit : "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c., et est, conséquemment la meilleure

Médecine de Printemps et de Famille

en usage. "Elle les surpasse de tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

Ayer's Sarsaparilla,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, \$1; six boîtes, \$5. Valant \$5 le flacon.

EN RECEPTION

BLE DU MANITOBA, BLE BLANC DE RUSSIE, ORGE, AVOINE, POIS, LENTILLES, GRAINE DE MIL, CRABE DE TREFLE, ROUCE, ALSIKE ET BLANC. AUSSI UN CHOIX DE FARINE

Lard, Saindoux, Gruau, Barley, Plâtre à terre, Etc., Etc.

ATTENDU

Dans le courant du mois de Mai, une rare raison de sel en tonneaux, à des prix défiant toute compétition chez

A. LAROCHE

156 ET 158

Rue St-Paul, Quebec

LES PILULES de VALLET

ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris pour la guérison de la chlorose, des pâles couleurs, de l'anémie, des pertes de sang et pertes blanches et de tous les états d'épuisement et de faiblesse générale. NOTA. — Les Pilules de Vallet (vraies) sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. — Dans toutes les Pharmacies, et 19, rue Jacob, Maison L. FRERE.

LE VIN de QUINIUM LABARRAQUE

unique préparation de ce genre approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, est le résumé, la condensation de tous les principes actifs du Quinquina. Quelques grammes de Quinquina produisent le même effet que plusieurs kilos de quinquina. (ROBIQUET, Professeur à l'Ecole de Pharmacie de Paris.) "J'ai cherché pendant longtemps un tonique puissant, je l'ai rencontré dans votre Quinquim que je considère comme le restaurateur par excellence des constitutions affaiblies."

Dr CABARET. "Le Vin de Quinquim Labarraque est le plus utile complément de la Quinine dans le traitement des fièvres. Ses effets sont particulièrement remarquables dans les fièvres d'accès anciennes et dans la cachexie paludéenne." Prof Bouchardat. Dans la plupart des Pharmacies. — Paris, L. FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

PAS DE SUBTERFUGE !

Il est étonnant qu'un journal comme la Gazette de Montréal, dirigée et rédigée par des hommes responsables et capables de lire la constitution du pays, persiste à soutenir la thèse que la question des écoles du Manitoba est semblable à la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

Cette dernière question était réglée, si on peut s'exprimer ainsi, par la constitution fédérale de 1865 qui déclare formellement que les législatures des provinces ne pourront décréter aucune loi sur l'éducation qui préjudicierait à des droits ou privilèges conférés par la loi lors de l'union à aucune classe particulière de personnes.

La question des écoles du Manitoba est réglée spécialement et clairement par l'acte fédéral de 1870 qui déclare que la législature du Manitoba ne pourra faire aucune loi qui préjudicierait à des droits ou privilèges conférés par la loi ou "la coutume" à une classe particulière de personnes dans la province.

Il s'agit ici d'une question de fait, et il est oiseux pour les partisans de la législation de M. Greenway d'essayer à en imposer à l'opinion par des midis à quatorze heures. Que l'on nous dise sans ambiguïté : nous sommes la majorité, et parce que nous sommes la force, nous voulons abolir les écoles catholiques au Manitoba, nous comprenons ce langage. Mais, une fois de plus, pas de subterfuge.

Pourquoi ont-ils été congédiés ?

Les dépêches de Washington sont à l'effet que le major McKinley est l'auteur de l'insuccès des tentatives de négociations des commissaires canadiens. Il aurait représenté à M. Harrison qu'une autre agitation au sujet du tarif causerait de la perturbation dans le commerce américain, et cet argument aurait exercé assez d'influence sur l'esprit du président pour le décider à ordonner à M. Blaine de ne pas procéder ultérieurement.

Nous croyons jusqu'à un certain point à quelque chose de semblable. Mais il n'est pas moins certain que le gouvernement américain, par la voix de son principal membre, M. Blaine, a traité le Canada très haut la main. Il n'est guère possible de supposer que Sir Charles Tupper, dont l'expérience et l'intelligence ne sauraient être mises en doute, n'a pas été invité à Washington avec le ministre des finances et le ministre de la Justice. Le traitement qu'ils ont reçu doit être regretté par tous ceux qui tiennent à notre dignité nationale.

Si le gouvernement américain ne veut pas traiter avec nous, ou avec le gouvernement de Sir John A. Macdonald pour aller plus droit au but, il fallait le dire. Nous admettons que pendant les dernières élections quelques uns des ministres et beaucoup de candidats ont tenu un langage peu déféré. Mais, une fois de plus, pourquoi le gouvernement américain a-t-il consenti à recevoir nos délégués à Washington, et pourquoi, après ce consentement, ont-ils été congédiés de cette façon plus que cavalière ?

L'association d'artillerie de la Puissance vient de tenir une réunion à Ottawa sous la présidence du lieutenant colonel Irvine. Une résolution recommandant d'envoyer une détachement à Shesburyness a été adoptée sur un vote de 14 contre 7. La prochaine compétition aura lieu à Québec, au mois de septembre prochain.

D'après les statistiques, 152,413 personnes ont émigré des îles britanniques aux Etats-Unis, tandis que 22,520 personnes seulement ont émigré au Canada durant la même année.

On télégraphie de Rome que le premier ministre italien, le marquis de Rudini, est confiant d'obtenir satisfaction du gouvernement des Etats-Unis, grâce au rappel du baron Fava.

Le 30 juin dernier, la dette publique du Canada était de \$237,533,211.77. Le 31 mars dernier elle était de \$234,692,354.42, soit une diminution de \$2,840,857.35.

En face du renforcement des troupes russes sur les frontières de la Galicie et de la Silésie, le gouvernement allemand a décidé de renforcer la garnison sur les frontières Est.

Nous accusons réception de l'intéressante brochure contenant le rapport historique du recensement de Montréal que vient de publier M. Lovell. C'est un travail complet.

Il y a actuellement devant la législature d'Ontario un projet de loi amendement l'acte municipal et donnant aux municipalités le pouvoir de prolonger les heures de scrutin jusqu'à 7 heures le soir. Cette réforme est demandée par les ouvriers.

Grande sensation à Londres ! A un dîner à Tavestock, mercredi soir, le révérend M. Davis, qui présidait, refusa de proposer un toast à la Reine et invita un confrère, le révérend M. Johnson, à le faire à sa place, en ajoutant qu'il pouvait comprendre dans son toast le prince de Galles et tous les "gambiers". Ces remarques ont créé un grand émoi dans la salle.

Le conseil de ville de Winnipeg vient de faire des arrangements avec la compagnie des chars urbains de cette ville pour lui faire substituer l'électricité au cheval comme force motrice et lui faire prolonger ses lignes. Des chars électriques à Winnipeg ! Elles progressent, ces villes du Nord-Ouest !

Une nouvelle sensation vient de se répandre en Russie. Le grand-duc Michael Michailovitch, cousin du tsar, a épousé la comtesse de Nuremberg, fille du duc de Nassau. Le mariage a été célébré à San Remo. Le tsar est furieux. Il a fait retrancher le nom du grand duc de la liste des officiers de l'armée et a éliminé de la liste de l'armée les titres des régiments nommés par le grand duc et dont il était colonel.

Il résulte des comparaisons faites au congrès international des mineurs, à Paris, que les mineurs belges sont les ouvriers les plus mal payés. Ils ne reçoivent que deux schillings par jour, tandis que les mineurs français en gagnent quatre. Il est bon de dire que les ouvriers allemands n'obtiennent ces derniers prix que depuis leur grève en 1889.

Une dépêche de Washington annonce que le secrétaire du trésor, M. Foster, a déclaré que les règlements qui doivent être mis en vigueur à propos des chemins de fer canadiens ont été adoptés, mais qu'on leur ferait peut-être encore subir quelques modifications avant d'être officiellement promulgués. M. Foster dit que ces règlements seront probablement ceux qui sont maintenant en vigueur à New York et à San Francisco.

Sir Charles Tupper vient de publier dans le Times de Londres une réplique très vive à la lettre de Sir Henry Tyler, qui a défendu le Grand-Tronc contre les accusations du Haut Commissaire canadien pendant la dernière campagne électorale. Sir Charles se déclare prêt à discuter l'affaire avec Sir Henry Tyler devant les actionnaires de la compagnie du Grand-Tronc. On ne croit pas que l'offre de Sir Charles soit acceptée. Toutefois, Sir Henry Tyler prépare une autre réponse.

Le rapport de la chambre de commerce d'Angleterre pour les premiers trois mois de l'année accuse un changement considérable dans le commerce avec le Canada. Les exportations avec le Canada ont augmenté de 19 pour cent en mars et 16 pour cent à 1,229,912 livres sterling durant cette période. Les principales augmentations se remarquent dans les cotonnades et les lainages.

Les importations du Canada ont diminué de £60,000 et le fromage de £20,000. Les importations du blé canadien et de la farine ont augmenté.

On mande de Sydney, Australie, que la convention fédérale a adopté des résolutions à l'effet que c'est au parlement fédéral de fixer le tarif douanier et d'en avoir le contrôle et que le tarif actuel ne doit pas être changé jusqu'à l'adoption d'un tarif uniforme de libre-échange dans toute la fédération.

Une proposition pour la consolidation de la dette publique sur la base de £40 par tête a été rejetée. On n'a pas touché aux pouvoirs locaux des parlements coloniaux, mais il existe un proviso d'après lequel le parlement fédéral aurait prépondérance dans le cas où les lois locales seraient changées.

Les autorités postales à Londres ont terminé des arrangements pour un nouveau service de la malle à toutes les quatre semaines avec la Chine et Japon par voie du Canada. La première malle a été envoyée de Hong Kong mardi et la première à Londres partira le 23 avril.

Le gouvernement reconnaît la grande économie de temps par la route canadienne en ordonnant que toutes les lettres du Japon soient expédiées par voie du Canada au lieu d'attendre la prochaine malle Indienne. Les lettres de Hong Kong et de Chine iront via Brindisi à moins d'être marquées "via Canada".

Le Travailleur, de Worcester, publie le texte de la conférence donnée par M. N. Legendre dans cette ville, il y a quelques semaines.

Une femme qui a longtemps souffert du Beau Mal nous écrit : "Une de mes amies me conseilla d'essayer le "Régulateur de la santé de la Femme" du Dr. J. Larivière de Manville, R. I., et après en avoir pris une bouteille sans beaucoup de succès, j'étais décidée de ne plus continuer. Mon ami me conseilla de persévérer et avant d'en avoir pris trois bouteilles je commençai à ressentir un grand soulagement. Je continuai à en faire usage et aujourd'hui je suis complètement guérie. Ce remède est le véritable ami de la femme." A vendre chez la plupart des pharmaciens ainsi que mes "Female Porous Plasters" [les seuls emplâtres recommandés par les meilleurs médecins] que j'envoie aussi par la malle sur réception de 25 cents en timbres de poste. Adressez Dr. J. Larivière, Manville, R. I., Evans & Sons, Montréal, P. Q. Agents généraux pour le Canada.

Les Balandarj rencontrent Grosbinet. — On ne vous voit pas ! gémit la charmante Mme Balandarj. Voyons, monsieur Grosbinet, ce n'est pas bien ! Il faut venir ces jours-ci, la semaine prochaine, nous demander à déjeuner. ... ou à dîner. Grosbinet toujours aimable ; — Les deux, madame !

Pèlerinages à la Bonne Sainte-Anne

Le vapeur Trois-Rivières, de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, a été nolisé pour les pèlerinages suivants à Sainte-Anne pendant l'été prochain.

Le 15 juin, pèlerinage de M. le curé Mathieu, de Milton, Vermont ; Le 22 juin, pèlerinage de M. le curé Tétrault, de Sainte-Anne de Sabrevois (Iberville) ; Le 27 juin, pèlerinage organisé par les Jésuites ;

Le 1er juillet, pèlerinage de M. le curé Auclair, de l'église Saint-Jean-Baptiste ; Le 4 juillet, pèlerinage de la Congrégation des hommes de la paroisse de Saint-Jacques ;

Le 6 juillet, pèlerinage organisé par le Révérend Père Lefebvre, O. M. I., de l'église Saint-Pierre ; Le 8 juillet, pèlerinage de M. Desrosiers, d'Holyoke, Mass. ;

Le 12 juillet, pèlerinage de M. l'abbé Sorin, de Notre-Dame ; Le 15 juillet, pèlerinage de M. le curé Bernard, de Waterloo ;

Le 18 juillet, pèlerinage du Révérend Père Strubb, de Sainte-Anne ; Le 21 juillet, pèlerinage de M. le curé DeCelles, de Sorel ;

Le 23 juillet, pèlerinage de M. l'abbé Lesage, de Mille-End ; Le 1er août, deuxième pèlerinage du révérend Père Lefebvre, O. M. I., de l'église Saint-Pierre ;

Le 8 août, pèlerinage de M. l'abbé Bélanger, de la paroisse du Sacré-Cœur.

Il n'est pas revenu

Après un intervalle de sept ans, la lettre suivante, qui parle par elle-même, a été publiée : Toronto, 17 avril 1887. — "Je dois dire que votre remède, l'huile St Jacob, m'a guéri complètement d'un rhumatisme dont je souffrais depuis 1880. Je n'en ai pas ressenti les douleurs depuis que j'ai fait usage de ce remède. Il me fait plaisir, aujourd'hui de le recommander à mes nombreux amis. On ne saurait trop apprécier ses qualités bienfaisantes." J. Abrahams, agent de passagers, 51, rue York, Toronto. Des centaines de personnes certifient également que la guérison de cet homme a été permanente.

Tué par un arbre

Mercredi, M. James Murphy, cultivateur de West-Wickham, s'est fait tuer par un arbre, à quelques arpents de sa maison. Il était avec son frère, Thomas Murphy. La pruche qu'il venait de bûcher fut arrêtée dans sa chute par un "chicot" qui, un instant après, céda et s'abattit sur la tête de la victime qui fut écrasée en miettes, le cerveau jaillissant du coup. Il laisse une jeune veuve et 4 enfants.

La maladie à Québec

Il nous fait plaisir de constater que les maladies, sans avoir été bien répandues naguère, diminuent toujours dans notre ville. Il n'y a que trois cas de diphtérie à St-Sauveur et 2 au faubourg St-Jean-Baptiste.

A ce propos, les autorités municipales semblent décidées à détruire tous les agents qui servent à répandre les épidémies dans nos murs. Des poursuites seront intentées contre toute personne qui se servira de la neige jetée derrière le marché Montcalm ou ailleurs, pour en faire des réfrigérants.

D'un autre côté les clerks des marchés qui permettront un seul de ces abus seront impitoyablement desistés. Très bien.

PILULES DU DR WILLIAMS' ROSES POUR PERSONNES FAIBLES. Ne sont pas pour un remède momentané, mais bien une préparation véritablement réparatrice du sang, et un tonique reconstituant. Elles fournissent, en effet, tous les éléments de vitalité nécessaires au sang, guérissent toutes les affections provenant de la pauvreté ou de la trop grande fluidité épaisse du sang, ou des humeurs viciées qui s'y trouvent, donnent ton et vigueur au système entier, qu'il soit travaillé par les fatigues, mentales, la maladie, les excès et les indiscretions de toutes sortes ont épuisés. Leur action spécifique se fait sentir principalement sur le système nerveux de l'homme et de la femme, auquel il rend leur vigueur perdue. Il corrige et régularise en même temps toutes irrégularités et suppressions dans le fonctionnement de ces organes.

TOUT HOMME qui s'aperçoit que ses facultés mentales sont appesanties ou s'en vont, ou que sa puissance physique s'affaiblit, devrait faire usage de ces pilules. Elles lui rendront ses forces perdues, soit physiques, soit mentales.

TOUTE FEMME devrait en faire usage. Elles guérissent efficacement toutes ces suppressions, et toutes ces irrégularités qui amènent inévitablement une maladie, si on les néglige.

LES JEUNES GENS devraient avoir recours à ces pilules. Elles guérissent toutes les suites des excès et des folies de jeunesse, et rendront la vigueur à tout le système.

LES JEUNES FILLES devraient également en faire usage. Elles assurent la régularité de la menstruation.

En vente chez tous les pharmaciens, ou envoyés sur réception du prix (sans la boîte) à l'adresse : THE DR. WILLIAMS' MED. CO.

L'Hon. C. Edwards Lestel

Ancien Consul des États-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit :

[New-York, le 1er Août 1886, 122 E. 27th st.]

Au Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Messieurs : — Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants :

Ma carrière au collège, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expirer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servît à rien. Enfin j'entendis parler du

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour de rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes ; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphtérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un

Bienfait Sans Prix

Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment crus bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,

C. EDWARDS LESTER.

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

Tous disent la même chose que Raticot.

Les Remèdes suivants composés d'herbes et de racines de J. E. P. Raticot, sont tellement efficaces que pas un seul de ceux eux qui en ont fait usage n'ont eu d'opinion Partout un glorieux à dire, que les cas les plus difficiles ont été guéris par Raticot. Malades, quelle que soit votre maladie, vous vous guérez, si vous faites usage des Remèdes Sauvages de J. E. P. Raticot. Ceux qui ne peuvent se rendre à Québec n'ont qu'à écrire et ils seront certain de recevoir leurs remèdes au retour de la malle. N'oubliez pas qu'il y a une Enquête du Gros Sauvage chez

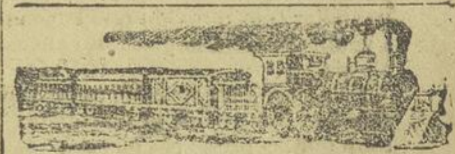
J. E. P. RATICOT

No 25, Rue St-Joseph

LA CLEF DE LA SANTE.

BLOOD PURIFIER. Cette toute les avenues obstruées des Intestins, des Reins et de la Foie, levant graduellement sans affaiblir le système, toutes les impuretés et mauvaises humeurs des sécrétions ; corrigeant en même temps l'Acidité de l'Estomac, guérissant l'Exces de Bile, Dyspepsie, Maux de Tête, Étourdissements, Brûlements d'Estomac, Constipation, Sècheresse de la Peau, Hydropisie, Épanchement de la Vue, Jaunisse, Herpès, Erysipèle, Scrofule, Battements de Cœur, État Nerveux et Débilité Générale (toutes ces maladies et plusieurs autres incurables cèdent à l'influence bienfaisante de BLOOD PURIFIER.)

En vente chez tous les Marchands. J. E. P. RATICOT & Co., Propriétaires, Toronto.



CHEMIN DE FER Québec, Montmorency et Charlevoix

Le et après Dimanche le 12 Octobre 1886, le départ et l'arrivée des trains se feront à la Jete Louise et circuleront comme suit :

Table with train schedules for Québec, Montmorency et Charlevoix. Columns include destination, departure time, and arrival time.

AVIS aux DAMES!

Perruques et Demi-Perruques, Toupets, Couettes, Ornaments de têtes, Article de toilette, Parfumeries françaises et anglaises, Préparations pour arrêter la chute des cheveux, Teinture de toutes nuances garanti, Salon pour Dames. J. A. LAPOINTE, 266 RUE ST-JEAN.

DIFFICULTES SERIEUSES

Sur le "Montréal & Sorel" On empêche le train de partir

Environ 70 personnes se rendaient mardi matin à la gare du chemin de fer Montréal & Sorel, à Armstrong, vis-à-vis Sorel, pour y prendre le train pour Montréal. Mais on leur apprit que le train ne pouvait partir et pour cause.

Il y a quelque temps, la compagnie du Montréal & Sorel renvoyait de son service cinq de ses anciens employés, parmi lesquels se trouvaient un nommé Desmarais, mécanicien, et un nommé Courboyer.

La nuit dernière, ils défoncèrent le hangar où l'on remise les locomotives et enlevèrent l'eau de la chaudière. Le matin, lorsque le mécanicien vint chercher sa locomotive, il s'aperçut qu'il n'y avait plus d'eau dans la chaudière. On envoya chercher deux tonnes d'eau, mais les cinq employés renvoyés se ruèrent sur ceux qui transportaient l'eau, renversèrent les tonneaux et menacèrent de massacrer quiconque donnerait de l'eau à la compagnie.

L'agent de la gare s'est rendu à Sorel pour demander la protection de la justice.

Les malles de Contrecoeur, Verchères, Varennes, etc., ont été expédiées à Montréal, sur des chars à bras. Elles ont été expédiées de la même manière de Montréal hier soir.

Une dépêche reçue de Sorel, à notre bureau, hier soir, nous a informé que six des employés récalcitrants ont été arrêtés, sous la plainte de M. Bédard, agent du chemin de fer à Sorel. Les accusés ont été admis à caution et ont comparu, hier matin, devant M. le magistrat de district Dorion. M. A. Bruneau, avocat, a demandé de leur faire subir un procès par voie de procédure sommaire.

M. A. Gurmair, C. R., au nom de la compagnie, s'est opposé à cette motion. Le magistrat a décidé en sa faveur, et l'enquête préliminaire a de suite commencé.

Bédard, agent du chemin de fer Great Eastern, a été entendu le premier.

"Hier matin, de bonne heure, l'ingénieur en chef sur la voie, est allé le réveiller chez lui et l'avertir qu'une gang d'hommes lui avait donné ordre de laisser la locomotive. L'agent Bédard s'est alors rendu à l'endroit où se trouvait l'engin, et a constaté qu'il avait été réparé du convoi à destination de Montréal. L'eau avait été enlevée de la bouilloire. Bédard prit alors deux hommes avec lui et se mit en frais de remettre de l'eau dans la bouilloire. Plusieurs individus fort excités, sont arrivés et lui ont crié d'arrêter; l'un d'eux, du nom de Desmarais, a même menacé Bédard de mort s'il persistait à vouloir faire marcher l'engin. Prévoyant une bagarre, l'agent a discontinué sa besogne et a de suite averti, par le téléphone, les autorités de Montréal de ce qui se passait."

De là l'arrestation des six principaux meneurs.

Plus récent

Montréal, 15

Par suite des difficultés survenues sur le chemin de fer Montréal et Sorel, un grand nombre de marchands de cette ville qui ont leur résidence à Sorel se trouvent bien embarrassés. Il a été impossible aujourd'hui pour aucun convoi de circuler. Les employés et un grand nombre d'autres personnes se joignant aux employés, ont empêché tout convoi de partir de Sorel. On a aussi pris les mesures nécessaires pour empêcher de travailler tout individu que la compagnie a voulu mettre à la place des anciens employés.

La police a été mandée pour venir en aide à la compagnie, et l'on craint beaucoup que sa présence ne soit cause de graves désordres. On dit en certains quartiers que le fonds de toutes ces difficultés est une histoire politique. D'autres prétendent que les employés se sont mis en grève uniquement dans le but d'avoir des gages plus élevés. Il est certain toutefois que les ouvriers réclament un certain montant de leur salaire qu'ils disent ne pas leur avoir été payé.

Les chefs de la grève actuelle sont les mêmes qu'il y a de cela quelque temps, et on cherche vainement à soulever des difficultés. Comme ils viennent d'être pincés, ils auront à subir un procès très sévère.

M. Armstrong, surintendant du chemin, espère pouvoir réussir à faire circuler un convoi demain.

Nous regrettons d'apprendre que l'hon. procureur-général Robidoux est assez gravement malade.

Vallée de la Chaudière

Le chemin de fer sera bientôt construit

Des lettres patentes en date du 4 avril dernier ont été émises incorporant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Chaudière. Cette compagnie a un capital de \$150,000, et se propose de construire et de mettre en opération un chemin de fer partant d'un point en connexion avec le pont projeté sur le St-Laurent, traversant les principales places sur la rivière Chaudière, pour venir aboutir dans le voisinage de Scott's Junction, et devant se relier au Québec Central et à d'autres voies.

On demande aussi le droit de construire ou acquérir des bateaux pour faire le service sur la partie de la rivière Chaudière, entre Scott's Junction et Jersey Point à St-George et faire telles améliorations ou travaux jugés nécessaires pour une navigation sûre; ces bateaux devant avoir un raccordement avec le chemin de fer de la Chaudière.

NOUVELLES D'OTTAWA

M. Choquette avocat de Montréal, est arrivé ici aujourd'hui avec une copie de la demande en annulation de l'élection de Richelieu. Cette copie a été servie à Sir Hector Langevin. L'élection du ministre des Travaux Publics à Trois-Rivières sera également contestée. Il en sera de même de l'élection de Sir Adolphe Caron à Rimouski, et de celles des députés conservateurs des comtés de Laval, Beauharnois, Lislet, Laprairie, Brome, Johette, et Montréal Est.

Georges Scott, un conducteur de chars d'ordures qui a été incarcéré il y a deux ans dans la prison de Welland sur une accusation de larcin, vient d'être remis en liberté sur l'ordre du gouverneur-général en conseil, il a été prouvé depuis sa condamnation qu'il était innocent du crime dont il était accusé.

Les cloches de la Basilique de Notre Dame de Québec

La plus grosse cloche du carillon de la Basilique qui a cessé de faire entendre sa voix harmonieuse en chantant pour les morts était plus que centenaire. C'est en 1774 qu'elle fut placée dans le clocher après la restauration de l'église incendiée pendant le siège de 1759. Mgr Olivier Briand, rentré dans son église cathédrale et paroissiale, voulut témoigner aux citoyens de Québec la satisfaction qu'il éprouvait de cet événement. Il leur fit présent d'une cloche de 2,255 livres. Elle fut bénie avec solennité par le donataire, M. Montgolfier, V. G., et supérieur du séminaire de St-Sulpice de Montréal en tut le paraisin avec madame Chaussegros de Léry, représentée par sa fille pour marraine. On fit les présents d'usage et la cloche fut habillée richement. Depuis elle a mêlé sa voix à toutes les réjouissances et à tous les deuil; elle a assisté à tous les baptêmes, à tous les mariages, à toutes les funérailles qui ont eu lieu dans les murs de notre vieille cathédrale. Et voilà qu'elle disparaît à l'âge de 116 ans.

Les deux autres cloches, compagnes de sa vie agitée, sont un peu plus récentes. Elles datent de 1777. Noël Voyer, colonel de la milice du district de Québec et ancien marguillier de la paroisse légua par son testament une somme de 8,000 livres (de vingt sous) pour l'achat de deux cloches. Elles furent bénites également par Mgr Briand, mardi, le 22 juillet. Les noms de Mgr et de Mme Charles Berthelot, marguillier en charge; d'Olivier-Génévieve, furent donnés à la première. La seconde reçut de Pierre Panet, juge des plaidoyers civils et de Marie-Anne Kottou, sa femme, celui de Pierre-Marie. Le poids de ces deux cloches est respectivement de 1525 et de 1268 livres. On eut alors un carillon de trois cloches dont nous sommes aujourd'hui privés.

Les Honneurs

Une délégation nombreuse a eu une entrevue avec les ministres hier l'après-midi. Les délégués étaient MM. Normand, maire des Trois-Rivières, l'hon. sénateur Guevremont, maire de Sorel, Magnan, échevin de Sorel, Crebassa, secrétaire-trésorier de cette ville, le docteur Comeau, maire de Farnham, Boyer, maire de Valleyfield, Chenevert, M. P. P. maire de Berthier, L. N. Belleau, maire de Lévis, Ball, maire de Nicolet, Armour, maire d'Acton, J. A. Lomme, maire de St-Jean et les maires de Sherbrooke, Waterloo et Victoriaville.

Ces messieurs sont venus à Québec afin de faire observer aux ministres que les hôteliers dans leur municipalités respectives prétendent que d'après la nouvelle loi des licences les municipalités ne peuvent exiger d'eux que \$50 par an.

Désastres maritimes en février

L'administration du bureau Véritas vient de publier une liste des navires perdus pendant le mois de février sous tous les pavillons. Voici : vaisseaux à voile : 7 américains, 3 autrichiens, 18 anglais, 3 danois, 4 français, 4 allemands, 3 italiens, 7 norvégiens, 1 portugais, 3 suédois. Total, 52. De ce nombre, on n'a pas eu de nouvelles de 7 navires. Steamers : 1 brésilien, 13 anglais, 1 danois, 3 hollandais, 1 français, 1 allemand, 1 grec, 1 norvégien, 1 russe, un suédois. Total, 24.

Semences précoces

M. Julien Hébert, de la Grande Ligne, paroisse de St-Urbain, a semé plusieurs minots d'avoine la semaine dernière.

On dit aussi que M. le notaire Colpron, de St-Isidore de Laprairie, a planté des patates dans son jardin jeudi dernier.

Un bucheur canadien

M. Joseph Ager, du Wisconsin, nous écrit que le plus fort bucheur qu'il y ait eu dans les mines du Wisconsin et du lac Supérieur est un canadien-français du nom de François Simard, natif de l'île Verte, en bas de Québec.

Ce vaillant canadien a bûché et débité 7 cordes d'étable par jour.

BULLETIN COMMERCIAL

Affaires de faillite

M. Ulric Collet, marchand de Saint-Basile, a déposé son bilan à la demande de MM. Thibaudeau et al. M. Henry A. Bédard a été nommé gardien provisoire.

Marché monétaire

Montréal, 15.—Le marché monétaire s'est tenu dans les mêmes conditions qu'il avait hier. 250 actions du Pacifique Canadien ont été vendues à 79 et un même nombre d'actions de la Montreal Telegraph Co. se sont vendues à 104. Le stock de la Banque de Montréal se maintient à 225; celui de la Banque d'Ontario, à 115; celui de la Banque du Peuple à 97; celui de la Banque Molson à 132; celui de la Banque de Toronto à 215; celui de la Banque Jacques-Cartier à 97; celui de la Banque des Marchands à 146; celui de la Banque du Commerce à 128.

Les actions de la compagnie du gaz de Montréal sont à 203; celles de la compagnie du Cable Commercial à 105; celles de la compagnie des chars urbains de la cité à 193; et celles de la Compagnie du Richelieu à 61. Cent actions de cette dernière compagnie ont été vendues à 61.

La manufacture de chaussures

Une nouvelle assemblée des actionnaires de la manufacture de chaussures de Lévis a eu lieu. Les affaires sont toujours dans le même état. M. Whitney et plusieurs créanciers, paraît-il, se proposent de contester les hypothèques qui ont été données.

Marché de Montréal

Le marché de Montréal était tranquille et stationnaire hier. Les cotations de la farine étaient comme suit : patenta d'hiver, \$5.35 à \$5.50; patenta du printemps, \$5.95 à \$6.05; roller forte, \$5.15 à \$5.25; extra, \$4.75 à \$4.84; superfine, \$4.25 à \$4.55; forte pour boulangers, \$5.50 à \$5.75. Les grains étaient cotés comme suit : blé du Manitoba, No 2, \$1.16 à \$1.17, pois, 95c., orge, 70c à 75c. avoine, 72c à 73c.

Le beurre des townships s'est vendu 22c à 28c. Les œufs se sont vendus à 11c et à 12c, le lard, à 8c à 9c. Le jambon à 10c à 11c.

Commerce de bétail

Nos ports canadiens seraient menacés de perdre le commerce d'exportation du bétail. On prétend que ce bétail peut être expédié de l'Ouest d'Ontario à Boston aussi bon marché qu'à Montréal. Le prix de Toronto à Boston est de \$60 par char. De Montréal à Boston, il est de \$46 par char et de Toronto à Montréal, \$36 par char. Ainsi, cela coûterait \$24 de plus par char de Toronto à Boston que de Toronto à Montréal. On prétend que de Boston le bétail peut être expédié en Angleterre 2 s'eln par tête.

Nous donnons naturellement ces chiffres sous toute réserve.

Quoiqu'il en soit, les exportateurs de bétail et les compagnies de navigation sont en ce moment dans de sérieuses difficultés. Les exportateurs demandent 2 pieds 8 pouces par tête de bétail et les compagnies de vaisseaux à vapeur refusent d'en donner plus que 2 pieds 6 pouces.

Succursale

Le Progrès de l'Est annonce que la Banque des Cantons de l'Est est en voie d'établir une succursale à St-Hyacinthe, à la place de la banque Molson qui abandonnerait cette ville.

DECES

MONTEG.—Hier matin, le 14 courant, à St-Roch de Québec, est décédée Dlle Marie-Belzémire Monier, à l'âge de 24 ans.

MÉTIER.—Le 13 avril, est décédée à Ste-Anne de Beauport, Mlle Adele Mercier. Les funérailles auront lieu jeudi, 16 courant, à 7 h. du matin.

TURCOTTE.—A Saint Jean, Ile d'Orléans, le 14 du courant, madame F. X. Turcotte, née-Elizabeth Rousseau, à l'âge de 70 ans.

CANTIN.—A St-Roch de Québec, le 13 avril courant, est décédé sieur Jean-Baptiste Cantin, à l'âge de 30 ans et 7 mois.

GINGRAS.—A St-Sauveur de Québec est décédé, le 13 courant, l'honorable Jean Elie Gingras, ex-conseiller législatif et ancien constructeur de navires, époux de Dame Rebecca Godbout, à l'âge de 86 ans et 10 mois.

CAMPBELL.—A Montréal, vendredi dernier, à l'âge de soixante-trois ans, John Campbell, employé municipal, autrefois de Lévis et de Saint-Romuald.

ARSENault.—A Sillery (Spencer-Wood), est décédé le 13 courant, M. Félix Arsenault, époux de Madame A. St-Louis, à l'âge de 60 ans. Il laisse une femme et six enfants qui le regretteront longtemps. Il était le père des Sœurs Ste-Candide et Ste-Marguerite, religieuses au couvent de Jésus-Marie, à Sillery.

OUIMET.—Le 12 du courant, à l'âge de 66 ans, Dame Éléonore Colombe, épouse de feu Elie Ouimet, messenger à l'Assemblée Législative.

Grains de Semence

Blé du Manitoba: Blé blanc de Russie: Blé rouge ordinaire. Avoine, Orge, Pois, Sarrasin. Grains de mil, de Trefle rouge, blanc et alsike

A VENDRE PAR

GEO. TANGUAY

Marchand de Fleur, Dard, Saindoux, Barley, Gruau, Grue, Moulin, etc.

RUE ST-PAUL, BASSE-VILLE 16 avril—1m.

MAISON A VENDRE

Une bonne maison à deux étages avec boutique pour forgeron, située dans le village de Valcartier. Cette propriété offre de grands avantages à quiconque voudrait s'établir, comme forgeron ou menuisier. S'adresser à FRANCOIS SAVARD, forgeron, Jeune Lorette. Ter avril—n-o-c-cl.

La Poudre Champion

OU CHAMPION FOOD

Le meilleur article connu pour le maintien des chevaux, vaches, moutons porcs et volailles.

Vous saurez de l'argent, en faisant usage de cette poudre.



TRADE MARK

10.—Un cheval sera tenu en excellente condition avec un peu de poudre moins de nourriture.

20.—Une vache donnera plus de lait et plus riche en lui donnant à chaque repas une cuillerée de Poudre Champion.

30.—Les pores engraisseront plus vite et seront exempts de toute maladie, en leur donnant une cuillerée par jour.

40.—Les volailles donneront plus d'œufs et se tiendront en meilleure ordre.

F. O. VALLERAND 92 Côte Lamontagne

BART, COTTAM, London, Ontario. Agents généraux pour le Canada 21 mai—1a.



C'EST GRATIS Pour l'examen. Coupez cette annonce, envoyez-la à l'adresse ci-dessous et nous vous enverrons la montre par express, C. O. D., franc de port; nous payons les frais de transport. Vous pouvez examiner; si vous ne la trouvez pas telle que décrite ici, laissez-la entre les mains de l'agent; au contraire, vous en êtes parfaitement satisfait, vous n'avez qu'à lui payer notre PRIX SPÉCIAL \$5 s'elt à garder la montre. Une montre comme celle-ci n'a jamais été annoncée sur les journaux auparavant. C'est un MARCHE D'OR qui mérite toute votre attention. Cette montre est fabriquée d'une composition métallique recouverte de deux lames d'or de 10 carats, garantie au tout. Le boîtier, le couvercle, etc., sont gravés à la main, très bien finis et garantis. PRIX \$25 GARDE AUX LIMITATIONS. Le mouvement interne beaucoup le "Waltham", riche-ment orné sur "255" s'elt de "555" battements à l'heure, rapidité et précision. Une garantie est assurée avec la montre. On vend ces montres pour \$25 au détail ailleurs. S'adresser à M. F. O. VALLERAND, 92 Côte Lamontagne, Toronto, Can.

Colonne Carsley

ENFIN

ILS SONT ARRIVES

Les nouveaux Gilets courts, Les nouveaux Dolmans courts, Les nouveaux vestes, Les nouvelles collerettes chez

S. CARSLY.

Nouveaux Manteaux du Printemps

Nouveaux manteaux du printemps chez

S. CARSLY

Nous venons justement de recevoir plusieurs caisses de

Nouveaux Gilets courts

Ils sont fabriqués des étoffes les plus à la mode, et du dernier goût. Prix modérés.

S. CARSLY.

Nouveaux Gilets courts Noirs

Nous venons de dépaqueter une nouvelle consignment de nouveaux gilets courts noirs tous de modes nouvelles, et d'étoffes de goût, nous les vendrons à des prix spécialement réduits.

S. CARSLY.

Gilets courts noirs, genre duchesse, Gilets courts noirs, genre reefer, Nouveaux Gilets Noirs, brodés, Gilets courts noirs, genre brésilien, Gilets courts noirs, avec revers en soie, Gilets courts noirs, justes au corps, gilets courts noirs de toutes formes et des modes les plus récentes à des prix spéciaux.

S. CARSLY.

Nappes à fantaisie

POUR TABLES

Damas de Satin

Doylies, Serviettes, Serviettes à plateau

Nous avons maintenant en stock toutes les dernières nouveautés en fait de nappes de tables.

Doylies et damas de satin français, Serviettes à plateau en damas de satin, Serviettes à thé fragrant en damas de satin, Serviettes à rouleaux en damas de satin. Et aussi, une collection de

DAMAS DE SATIN DAMAS DE SATIN

GURLES ET BRODES GURLES ET BRODES

S. CARSLY, Rue Notre-Dame

Nouveaux Imperméables pour Dames.

SOUS-VETEMENTS BLANC POUR DAMES

Cache-Corsets, pour Dames... depuis 15c Chemises, pour Dames... depuis 17c Caleçons, pour Dames... depuis 17c Chemises de Nuit, pour Dames... depuis 35c Chemises Blanches, pour Dames... depuis 40c Déshabillés en Mousseline, pour Dames... depuis 75c Ces prix ne sont que pour le mois de février

S. CARSLY

1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Deux Fermes à vendre

Situées dans le comté de Portneuf, en la paroisse de St-Augustin. Une qui est le No. 56 du cadastre, a quatre arpents de largeur sur 30 de longueur, avec maison bien finie ayant 16 chambres, l'eau à la main, Etables, granges, hangars et toutes les autres dépendances en bon ordre. C'est un endroit d'arrêt pour les cultivateurs venant de Québec ou y allant. Un bon poste pour boucher, boulangier, forgeron ou maison de pension. L'autre ferme est le No. 37; on y trouve une excellente maison et autres bâtiments.

Bonnes conditions. S'adresser à CHAS. PICKFORD, 16 mars—5f St-Augustin, Co. Portneuf